

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Hassiba Ben Bouali
Faculté des lettres et des Sciences Humaines
Département de Français
Ecole doctorale de français
Antenne de Chlef



Thème

L'anaphore pronominale dans le Quotidien d'Oran et Liberté

Mémoire élaboré en vue de l'obtention du Diplôme de Magistère
Option: Science du langage

Sous la direction de :

Sarah Leroy

Présenté et soutenu par :

Nawal Mokhtar Saidia

Promotion :

2008/2009



DEDICACES

A MES CHERS PARENTS

*À mon père et à ma mère je dédie ce travail, sans leur soutien
et leur amour ce travail n'aurait jamais vu le jour.*

*Je les remercie pour tous les sacrifices qu'ils ont consentis pour
faire de moi et de mes frères et sœurs ce que nous sommes.*

A toute ma famille, mes frères, mes sœurs, et tous mes proches.

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à mon encadreur, Madame Sarah Leroy, pour sa patience et la confiance qu'elle m'a accordée. Merci de m'avoir fait bénéficier de l'étendue de vos connaissances et de votre expérience, pour vos commentaires sur le contenu et vos corrections minutieuses qui ont amélioré mon travail.

Je remercie vivement les membres de jury, qui ont accepté de lire et d'évaluer mon travail.

Je voudrais exprimer ma gratitude profonde à Madame Boualit, au chef de département M. Kassoul et à tous mes enseignants et collègues de l'école doctorale

Mille mercis à ma famille pour tout l'amour, le soutien, l'éducation et les valeurs qu'elle m'a transmises.

Table des matières

Introduction générale	03
------------------------------------	-----------

Premier chapitre

La notion d'anaphore : de la rhétorique à la linguistique

<i>Introduction</i>	08
1. Délimitation de la notion d'anaphore	
1.1. L'anaphore : une figure rhétorique	08
1.2. L'anaphore : un phénomène lexico- Sémantique	
1.2.1. Anaphore---Définition(s)	09
1.2.2. Les principales approches de l'anaphore	
- La conception substitutive	10
-La conception de la grammaire générative	12
-La conception textuelle	15
-La conception mémorielle	17
1.3. L'anaphore : un phénomène sémantico- Pragmatique	
1.3.1. Marqueurs pragmatiques et classification des formes anaphoriques	18
-Texte et contexte	18
-Texte et discours	20
-Cohérence, cohésion et progression thématique	21
-Référence et coréférence	25
-Endophorique / exophorique	28
-Anaphore / cataphore	29
-Anaphore / deixis	30
2. Type de liage entre l'expression anaphorique et son antécédent	33
3. Typologie de l'anaphore	37
3.1. L'anaphore nominale	37
-L'anaphore fidèle / infidèle	37
-L'anaphore conceptuelle	38
- L'anaphore associative	38
3.2. L'anaphore adverbiale	39
3.3. L'anaphore pronominale	40
<i>Conclusion</i>	43

Deuxième chapitre

Rôles et fonctionnements de l'anaphore dans la presse écrite d'information quotidienne

<i>Introduction</i>	45
1. Sur la presse	45
1.1. Eléments de définition	45
1.2. Style et genres journalistiques	49
1.3. Présentation du corpus	53
2. Sur le rôle des différentes formes produites dans le journal quotidien	57
2.1. L'anaphore pronominale	57
2.1.1. Le pronom <i>il</i> comme marqueur de continuité référentielle	57
2.1.2. L'utilisation anaphorique du démonstratif <i>celui-ci</i> et autres formes en <i>celui</i>	59
2.1.3. Le cas du possessif comme anaphorique	65
2.1.4. Le réfléchi comme anaphorique	67

2.1.5. Le relatif comme anaphorique	69
2.2. Autres formes d'anaphores	73
<i>Conclusion</i>	79

Troisième chapitre

Analyse des résultats

<i>Introduction</i>	80
1. Pourcentages et analyses des résultats obtenus dans la presse écrite algérienne Et française	81
1.1. Le Quotidien d'Oran	81
1.2. Liberté	82
Comparaison des résultats obtenus sur les deux journaux algériens	83
1.3. Libération	85
1.4. Le Monde	86
Comparaison des résultats obtenus sur les deux journaux français	88
2. Résumé des différences constatées entre les types d'anaphores présentes dans la presse écrite algérienne et française	89
3. Synthèse des résultats obtenus dans les deux corpus	91
4. Identification des procédés référentiels dans quelques articles du corpus de la presse algérienne et française	98
<i>Conclusion</i>	109
Conclusion générale	111
Bibliographie	113
Annexes	120

INTRODUCTION GENERALE

Notre recherche consiste à décrire et analyser les rôles complexes que peuvent jouer les chaînes anaphoriques dans le discours. Il s'agit plus particulièrement d'établir s'il existe des différences dans le traitement de ces expressions au sein du discours de la presse écrite d'information quotidienne.

L'étude du discours de la presse a pour objectif principal d'aider le futur citoyen à mieux comprendre l'évènement et à améliorer ses compétences de lecture et d'écriture. C'est un grand atout qui lui permet de se situer dans le monde dans lequel il évolue. Ainsi, nous pouvons dégager, à partir de sa grande variété de contenus et de genres, le fonctionnement des procédés stylistiques au sein d'un discours non littéraire.

Nous souhaitons donc déterminer à quel besoin répond le choix de telle ou telle anaphore dans la cohésion textuelle des articles de la presse. Ce terme de *cohésion* a été employé pour la première fois par Halliday & Hasan¹ pour désigner l'ensemble des moyens linguistiques mis en œuvre qui assurent les liens intra- et interphrastiques permettant à un énoncé oral ou écrit d'apparaître comme un texte. Par ailleurs, cette notion de cohésion est intimement liée à la cohérence qui, selon Maingueneau², fait intervenir des contraintes globales, non linéaires, attachées en particulier au contexte et aux genres de discours. Elle résulte donc de l'articulation du texte avec le contexte socio-pragmatique de l'interaction. D'ailleurs, le jugement qui déclare qu'un texte est cohérent ou incohérent peut varier selon les sujets, en fonction de leur connaissance du contexte ou de l'autorité qu'ils accordent à l'énonciateur.

Mais au point de vue textuel, la distinction entre ces deux termes n'en demeure pas moins fondamentale.

Ainsi, cette notion de « cohésion » peut se réaliser par des phénomènes linguistiques très divers qui font progresser le texte et relient ses différentes entités. En particulier de :

¹ Halliday M A-k & Hasan R., 1976, *Cohésion in English* : London-New York. Longman. Cite dans Maingueneau D., 1996, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris : Seuil. P.16.

² Maingueneau D., 1996, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris : Seuil. p.16-17.

-La réitération qui est produite soit par la répétition d'un lexème, soit par l'usage d'un synonyme, d'un hyperonyme, soit encore par l'usage d'un terme générique.

-La progression thématique.

-La connexion, également marquée par les conjonctions, qui peuvent exprimer différents types de relations : additive, adversative, causale et temporelle.

-Les inférences, qui peuvent être inscrites dans la structure linguistique ou reposer sur un savoir encyclopédiques.

-L'ellipse, où l'élément de la phrase concernée n'est pas remplacé, mais a simplement disparu ; la cohésion est créée par le caractère volontaire de cette absence.

-Les unités anaphoriques, qui sont essentiellement utilisées pour faire référence à la relation entre deux éléments linguistiques dont l'interprétation de l'un (appelé anaphore) est déterminée par l'interprétation de l'autre (appelé antécédent).

Nous nous intéresserons à ce dernier type de cohésion textuelle qui constitue en particulier, un réseau complexe et une instance essentielle de la communication publique.

Les questions qui se posent ici sont les suivantes. Pourquoi le journaliste choisit-il telle ou telle forme anaphorique dans son discours ? Sur la base de quels indices ou de quelles informations syntaxiques, sémantiques, encyclopédiques ou autres le lecteur parvient-il à interpréter une expression anaphorique ? Quels sont les facteurs internes ou externes qui sont en cause ou qui participent à la détermination de telle ou telle relation anaphorique ? C'est à répondre à ces questions qu'est consacré ce qui suit.

Les hypothèses à la base de cette recherche sont les suivantes :

- ✓ Le rôle des marqueurs anaphoriques ne se réduit pas à des simples figures de rhétorique mais il varie selon la pensée ou la visée de l'auteur.
- ✓ Les liens anaphoriques influencent la progression logique d'un texte journalistique et permettent de véhiculer le sens et assurer la continuité référentielle entre ses différentes entités.

- ✓ Les anaphores sont des procédures de rattachements référentiels dans le cas d'une continuité logique et argumentative d'un article d'éditorial. Rappelons que l'objectif du locuteur/rédacteur dans un discours informatif tel que celui de la presse est centré sur le contenu à transmettre autant moins que sur la forme du message, et ceci probablement plus nettement dans le journalisme des quotidiens que dans d'autres types de la presse.

Notre perspective d'analyse s'inscrit dans un cadre pragma-sémantique ; on ne se propose pas de lancer une nouvelle théorie mais nous situons notre analyse dans le prolongement des travaux linguistiques (Apothéloz, Corblin, Kleiber, Charolles) qui considèrent la référence anaphorique comme un phénomène très complexe. De ce fait nous structurons notre travail en trois chapitres.

Dans le premier chapitre, nous présenterons les concepts de base qui ont servi notre thèse. Est proposée tout d'abord une délimitation de la notion d'anaphore dont nous exposerons rapidement les principales approches et les différentes tentatives de définition. Ensuite nous poserons les problèmes d'une définition proprement dite du concept. Ceci nous permettra d'effectuer une sorte de typologie des anaphores.

Nous nous interrogerons ensuite (au chapitre 2) sur les mécanismes de fonctionnement des chaînes anaphoriques dans le discours journalistique. Nous avons pris comme corpus un ensemble d'éditoriaux tirés de journaux nationaux algériens et français. Rappelons que notre analyse porte sur une approche comparative des principaux types d'anaphores en vue d'observer les cas de divergences et de convergences qui apparaissent dans les discours des deux presses. Nous faisons l'hypothèse que les éditoriaux sont des lieux privilégiés pour observer le fonctionnement des chaînes anaphoriques parce qu'ils se caractérisent le plus souvent par une double fonction : celle d'informer sur des faits réels et celle de persuader à travers une structure logique du discours. Nous avons conscience de la taille restreinte de ce corpus mais il a l'avantage de nous servir à vérifier nos hypothèses et évaluer l'importance de notre travail.

Enfin, nous clôturons notre thèse par une étude plus détaillée du corpus mentionné ci-dessus. Nous voulons présenter une vue d'ensemble des résultats quantitatifs des

marqueurs anaphoriques présents dans chaque quotidien. Nous procédons ensuite à des analyses comparatives, qui se font sur la base de la quantité de ces expressions référentielles dans les deux corpus. En particulier, nous tentons d'identifier, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, en quoi leur fonctionnement est différent, et quelles sont les influences de cette différence sur la représentation de l'évènement dans le discours de la presse.

Premier chapitre

La notion d'anaphore : de la rhétorique à la linguistique
textuelle

Introduction

Le présent chapitre est tout entier consacré à des notions théoriques et des précisions conceptuelles relatives à « l'anaphore ». Nous commencerons donc par quelques définitions du terme *anaphore*. Ensuite, nous tenterons de présenter les principaux problèmes qu'elle pose et les diverses manières de les envisager en vue de rendre les choses un peu plus claires. A titre d'illustration, nous ouvrirons un débat entre plusieurs approches, puis nous nous concentrerons spécifiquement sur celles qui voient dans l'anaphore un phénomène textuel et celles qui mettent au premier plan un facteur cognitif. Rappelons que notre perspective de recherche ne se réduit pas à essayer de voir les différents sens de l'anaphore, mais vise à étudier, en particulier, la relation de ce phénomène avec d'autres, comme celui de la référence, la chaîne de référence, la cohésion textuelle et la progression thématique, qui permettent d'assurer le maintien d'un même référent tout au long d'un discours.

De ce fait, nous structurons notre premier chapitre autour de trois thèmes : délimitation de la notion d'anaphore, type de liage entre l'expression anaphorique et son antécédent, typologie de l'anaphore.

1. Délimitation de la notion d'anaphore

1.1. L'anaphore : une figure de rhétorique :

En rhétorique, le terme *anaphore* désigne un procédé stylistique qui consiste essentiellement à répéter ou à reprendre un même mot ou groupe de mots en tête d'une succession de phrases ou de propositions, que ce soit dans des vers ou des paragraphes. Ainsi Michel Murat¹ met en relief le rôle de l'anaphore dans le poème en prose : « L'anaphore est un facteur fondamental de poétisation dans le poème en prose ». Cette figure de style est utilisée pour produire un effet de symétrie, d'insistance sémantique, de création rythmique, de parallélisme ou de renforcement d'une idée déjà exprimée.

¹ Murat M., 2002, *L'Art de Rimbaud*, Paris : Corti, p. 327.

Il pleure dans mon cœur
Comme il pleut sur la ville
Il pleure sans raison
Dans ce cœur qui s'écœure

Verlaine

Il arrive que l'anaphore soit doublée d'une épiphore, figure qui consiste à répéter un mot ou un groupe de mots à la fin de phrases voisines. Lorsque ces deux figures sont combinées, on est en présence d'une symploque. On donne fréquemment comme exemple de l'anaphore rhétorique la répétition de *Rome* dans la tirade de Camille dans *Horace* de P. Corneille (1640).

Rome, l'unique objet de mon ressentiment !
Rome, à qui ton bras vient d'immoler mon amant !
Rome qui t'a vu naître, et que ton cœur adore !
Rome enfin que je hais parce qu'elle t'honore !

1.2. L'anaphore : un phénomène lexico-sémantique :

1.2.1. Anaphore - définition(s)

L'anaphore (du grec ana- « vers le haut », « en arrière », et -phorein « porter ») est un mot derrière lequel se cachent bien des difficultés. Pour les linguistes une définition rigoureuse n'est pas chose aisée à délimiter, en raison de ses différentes acceptions. Nous commencerons par donner quelques extraits de définitions :

« L'anaphore se définit traditionnellement comme toute reprise d'un élément antérieur dans un texte. Plus précisément une expression est anaphorique si son interprétation référentielle dépend d'une autre expression qui figure dans le texte »².

« Il y a relation d'anaphore entre deux entités A et B quand l'interprétation de B dépend crucialement de l'existence de A, au point qu'on peut dire que l'unité B n'est interprétable que dans la mesure où elle reprend –entièrement ou partiellement– A »³.

² Riegel M., Pellat J-C & Rioul R., 1995, *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF, p. 610.

« Il me semble ainsi que le plus souvent, l'anaphore se ramène pour l'essentiel à un simple passage à l'hyperonyme (c'est en cela qu'on peut y voir, par rapport à la répétition intégrale, un procédé d'économie) [...] »⁴.

« L'anaphore se caractérise [...] comme un phénomène de rappel informationnel relativement complexe où sont susceptibles d'intervenir :

1- Le savoir construit linguistiquement par le texte lui-même.

2- Les contenus inférentiels qu'il est possible de calculer à partir des contenus linguistiques pris pour prémisses, et cela grâce aux connaissances lexicales, aux prérequis encyclopédiques et culturels, aux lieux communs argumentatifs ambiants dans une société donnée »⁵.

À la suite de ces définitions, il nous a semblé judicieux de poser le problème sous la forme des questions suivantes : quand y a-t-il expression anaphorique ? Mais on peut aussi l'envisager sous celle d'une question définitoire : qu'est ce qu'une anaphore ? Le but est donc de comprendre à la fois selon quel scénario se déroule le processus d'anaphore et comment il permet d'assurer la redondance et l'économie d'information.

Ceci nous amène aux réflexions des grands courants et conceptions linguistiques qui ont eu (ou ont encore) cours en matière d'anaphore.

1.2.2. Les principales approches de l'anaphore :

- **La conception substitutive :**

Pour Bloomfield et ses héritiers, l'anaphore n'est qu'un aspect de la pronominalisation ou la substitution ; cette conception est issue de la définition du grammairien grec

³ Milner J-C., 1982, *Ordres et raisons de langue*, Paris: Seuil, p. 18. Cité par Guillot C., 2006, « Le démonstratif en français », *Langue française*, n°152, p. 40.

⁴ Berrendonner A., 1983, *Cours critique de grammaire générative*, Lyon : Presse Universitaire de Lyon. p. 236. Cité par Guillot C., 2006, « Le démonstratif en français », *Langue française*, n°152, p. 40.

⁵ Reichler-Beguelin M-J., 1988, « Anaphore, cataphore et mémoire discursive », *Pratiques* n° 57, « L'organisation des textes », p. 18. Cité par Guillot C., 2006, « Le démonstratif en français », *Langue française*, n°152, p. 40

Dyscoles Appolinios (un des premiers à parler d'anaphore) qui considère « le pronom comme remplaçant du nom ».

Selon cette conception « l'expression anaphorique est *mise pour* sa source, dont elle évite la répétition »⁶. L'usage des pronoms est donc étroitement subordonné à la simple commodité stylistique. Voici par exemple ce qu'écrit Girault-Duvivier à propos de la fonction des pronoms : « les Pronoms sont d'un grand avantage dans les langues : ils épargnent des répétitions qui seraient insupportables ; ils répandent sur tout le discours plus de clarté, de variété et de grâce ; mais on ferait une faute si on les employait pour réveiller une idée autre que celle du nom dont ils prennent la place ; et c'est avec raison que l'on a critiqué ce vers de Racine :

Nulle paix pour l'impie ; il *la* cherche, elle fuit. »⁷ (Esther, act. II, sc.9.)

Cependant cette orientation soulève certaines difficultés syntaxiques et sémantiques. D'abord on ne peut définir les pronoms comme simples remplaçants de noms, cela ne tient pas compte de la fonction référentielle du pronom et on ne peut voir dans l'anaphore qu'un procédé stylistique.

1) Un homme est entré. *Il* portait un chapeau.

2)*Un homme est entré. *Un homme* portait un chapeau.

En (2), le rétablissement de l'objet que désigne l'expression anaphorique n'est pas possible à la place de l'antécédent.

Plus grave encore, même cette conception est considérée comme simpliste et inefficace parce que si nous remplaçons l'anaphorique par sa source nous obtiendrons des énoncés qui ne signifient pas la même chose et c'est le cas dans les exemples suivants :

3) Tous les concurrents espèrent qu'*ils* vont gagner.

4)*Tous les concurrents espèrent que tous *les concurrents* vont gagner.

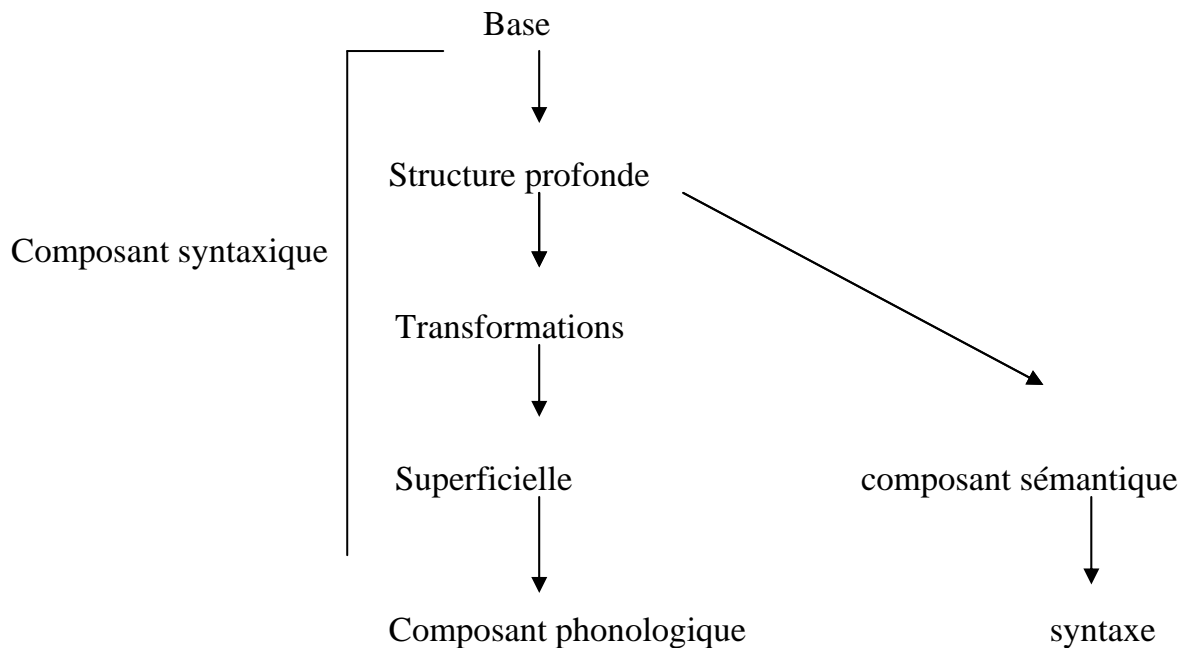
⁶ Ducrot O & Schaeffer J-M., 1995, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris : Seuil, p. 556

⁷ Girault-Duvivier C-P., 1827, *Grammaire des grammaires*, Paris : Janet et Cotelle. Cité dans Apothéloz D., 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Paris : Droz. p. 308.

Dans (3), *ils* est coréférentiel avec son antécédent « les concurrents » alors que dans (4), la deuxième mention du SN « les concurrents » ne tient pas compte du résultat référentiel déjà obtenu par le N-source.

▪ **La conception de la grammaire générative :**

Noam Chomsky est connu comme le fondateur de la grammaire générative. Il utilise généralement cinq domaines, la syntaxe, la sémantique, la morphologie, la phonologie et le lexique, pour obtenir une description plus profonde de la structure des phrases. Mais il a surtout basé ses recherches sur le domaine syntaxique qui constitue pour lui un ensemble restreint, et même fini, de règles de réécriture, contrairement au composant sémantique qui applique des transformations aux structures engendrées par le premier. De ce fait, il insiste sur un niveau abstrait de représentation, la structure-D (structure profonde) appliquée par des règles de transformationnelles sur une structure-S (structure de surface), d'où le schéma général bien connu :



Ajoutons à ces deux niveaux de représentation un troisième niveau proposé par Chomsky, celui de « la forme logique de la phrase ». Ce niveau représente les aspects de sens d'une phrase qui dépendent de sa structure syntaxique et qui ne sont pas représentées dans la structure-D ou structure-S. C'est dans ce cadre de la théorie

syntactique chomskyenne qu'on peut légitimement dater la naissance de **la théorie des principes et paramètres** dite aussi (du) **Gouvernement et Liage** (lectures on Government and Binding). Cette théorie permet d'expliquer les liens possibles entre les anaphoriques, les pronoms et l'antécédent de ces expressions. Pour Chomsky, cette théorie du liage précise la nécessité du lien entre l'anaphore et son antécédent. Ainsi, s'il n'y pas d'antécédent dans une phrase qui contient une anaphore, la phrase est considérée comme agrammaticale. Analysons les exemples empruntés à Chomsky (ce sont généralement des exemples anglais) :

5) **Himself* would like to come tomorrow.

6) **Each other* would like to come tomorrow.

Dans les deux phrases il n'y a pas d'antécédent, et pour cette raison on ne peut les interpréter.

Cependant, les pronoms n'ont pas toujours besoin d'un antécédent dans la phrase. Par exemple :

7) John sees *him*.

Alors, on distingue souvent dans la théorie de liage entre le terme « anaphore » et le terme « pronominal » du fait que l'interprétation du pronominal est libre. Il y a aussi une autre catégorie importante ; ce sont les expressions-R dont la différence avec les pronoms est montrée par les phrases suivantes :

8) John said that *he* was right.

9) John said that *the man* was right.

On peut commenter ces exemples de la façon suivante : *he* est un pronom qui peut être lié à *John* (mais ne l'est pas obligatoirement). Alors que dans le second exemple, l'élément *the man* est une expression-R qui ne peut avoir de lien avec *John*. Ces trois différentes catégories amènent Chomsky à formuler les principes de la théorie de liage qui se présentent sous la manière suivante :

Principe A : les anaphores doivent être liées dans leur domaine de liage.

Principe B : les pronoms doivent être libres dans leur domaine de liage.

Principe C : les expressions-R doivent être libres.

Cette théorie de liage est ensuite améliorée par Reinhart⁸ qui introduit la notion de « c-commande ». Selon Kerstens⁹ « c-commander si A et B sont des nœuds dans un arbre, B est c-commandé par A si tous les nœuds qui dominent A dominent aussi B ». Ainsi l'exemple :

10) Jean *se* regarde dans le glace.

Le pronom réfléchi est c-commandé par le sujet *Jean*.

Ce que l'on peut représenter par les schémas arborescents suivants¹⁰ :

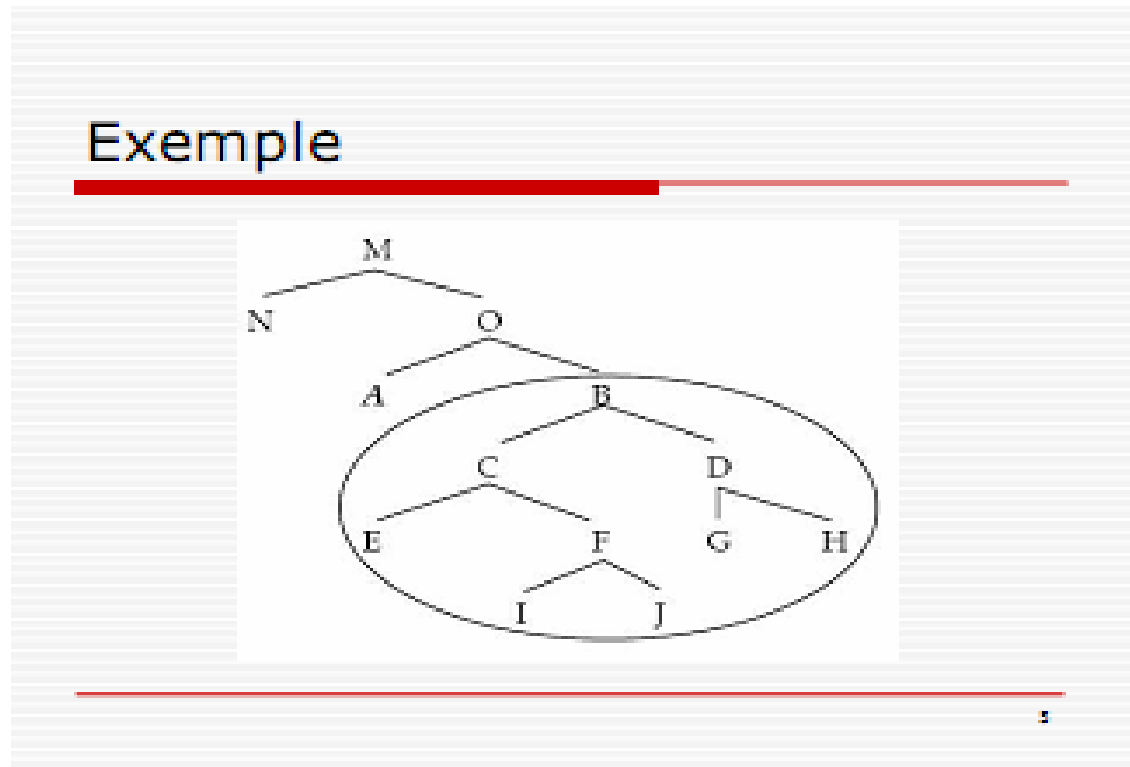


Figure 1

Et maintenant dans une phrase :

⁸ Reinhart T., 1976, *The Syntactic Domain of Anaphora*. Thèse : MIT.

⁹ Kerstens J-G., 1994, *Generatieve syntaxis: een inleiding*, Groningen: Nijhoff.

¹⁰ URL: http://www.esoare.ro/fichiers/Syntaxe4_7.pdf.

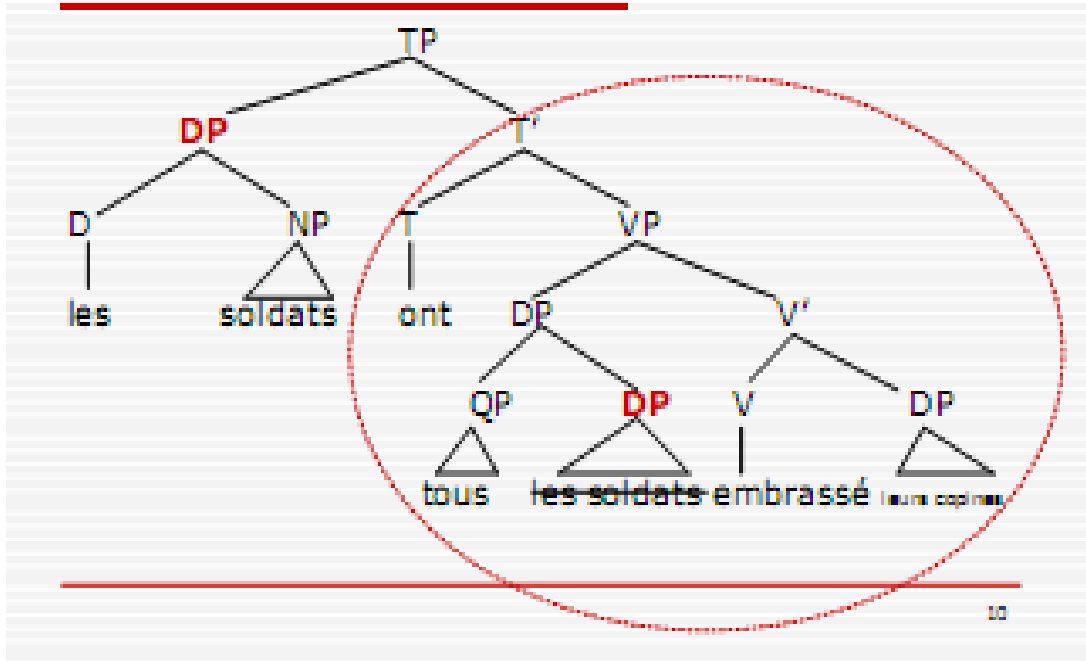


Figure 2

Cependant, la théorie du liage soulève certains problèmes. Notons par exemple que les réciproques peuvent avoir une distribution similaire aux pronoms :

- 11) They like their books
- 12) They like each other's books.

La deuxième phrase devrait être mauvaise conformément au principe A.

De plus, si un pronom a pour antécédent un domaine pertinent quantifié, il doit en être c-commandé :

- 13) Chacun pense qu'il est intelligent.
- 14) *Chacun pense que chacun est intelligent.

▪ La conception textuelle

L'approche textuelle de l'anaphore évoquée par Kleiber saisit les expressions référentielles anaphoriques à un niveau textuel. La définition de Ducrot et Schaeffer est représentative de cette perspective : « un segment de discours est dit anaphorique

lorsqu'il fait allusion à un autre segment, bien déterminé, du même discours, sans lequel on ne saurait lui donner une interprétation (même littérale) »¹¹.

Selon cette conception traditionnelle « l'interprétation référentielle de l'anaphorique doit nécessairement prendre en compte celle de son antécédent »¹².

Ainsi selon Kleiber, l'expression anaphorique peut se définir comme « une expression dont l'interprétation référentielle dépend d'une autre expression (ou d'autres expressions) mentionnée dans le texte et généralement appelée antécédent »¹³.

De ce fait, l'anaphore devient un phénomène de dépendance interprétative ; la relation entre l'anaphorique et son antécédent est une relation d'asymétrie, elle est obligatoirement orientée, ce qui fait que l'anaphorique ne peut avoir un sens sans avoir été mis en connexion avec son interprétant. Or, cette conception soulève certaines difficultés :

En premier lieu, rien n'exige que la relation entre l'expression anaphorique et son antécédent soit une relation de coréférence, telle que celle qui unit *il* et *Paul* en (15) et s'applique à (16) et (17) :

15) *Paul* est sorti. *Il* avait trop chaud.

16) Nous arrivâmes dans *un village*, *l'église* était située sur une butte.

17) Paul a tué trois *lions* et moi j'*en* ai tué cinq.

Dans l'exemple (15), l'interprétation de *l'église* dépend du SN indéfini *un village*. Ce n'est pas une église, mais bien l'église du village qui vient d'être mentionnée.

De même, Kleiber souligne que certaines définitions de l'anaphore nécessitent la prise en compte de son antécédent, ce qui empêche de considérer comme anaphoriques les expressions elliptiques. A titre d'exemple :

18) Je ne connaissais pas Paris, alors j'ai visité – je n'ai d'ailleurs pas tellement aimé.

¹¹ Ducrot O & Schaeffer J-M., 1995, *ibid*, p. 548.

¹² Maingueneau D & Charaudeau P., 2002, *Dictionnaire d'analyse de discours*, Paris : Seuil, p. 46.

¹³ Kleiber G., 1994, *Anaphore et pronoms*, Louvain-la-Neuve : Duculot. p. 22

Ou dans le cas où un pronom, un démonstratif ou un défini qui n'ont pas d'antécédent textuel comme dans (19) :

19) Attention ! Ne t'approche pas. Il est dangereux. (Situation d'un père parlant à son fils qui s'approche trop près d'un chien).

L'antécédent de « il » n'est pas à chercher dans le contexte linguistique, mais dans l'environnement extralinguistique. Une autre faiblesse de la conception textuelle à signaler en outre, est celle que montre l'exemple suivant :

20) *Mitterrand* est parti en voyage. *Le président* a emmené avec lui trois ministres.

La description définie anaphorique *le président* tire son interprétation référentielle de l'antécédent *Mitterrand*, donc, c'est Mitterrand qui est le président. En effet cette description *le président* est incomplète parce qu'elle nous amène à une absence de précision, c'est à dire de quel président on parle. A cet égard, la mention de la description définie *le président de la république française* permet de comprendre de quel président il s'agit. Alors, il est nécessaire d'établir un lien entre la nature de l'expression anaphorique et la catégorie d'expression anaphorique, ce qui conduit éventuellement à multiplier les procédures d'interprétation référentielle. Ce résultat amène Kleiber à postuler une autre conception de l'anaphore.

▪ La conception mémorielle

Pour définir l'anaphore, l'approche mémorielle privilégie le critère de la saillance préalable du référent. En fait, la réussite du processus interprétatif d'un énoncé dépend de la formulation d'un ensemble d'hypothèses par le destinataire au moment de la communication. Ces hypothèses sont formulées à partir d'un référent déjà présent dans la mémoire immédiate, qui est « univers de discours pour Lyons (1980) ; mémoire discursive pour Berrendonner (1986) ; modèle du discours pour Cornish (1986, 1988, 1999) »¹⁴.

¹⁴ Maingueneau, 2002, *ibid*, p. 47.

Kleiber souligne deux avantages liés à l'approche mémorielle de l'anaphore. Le premier est que cette conception permet d'expliquer l'impossibilité de certains énoncés rejetés par la conception textuelle. Prenons les exemples cités par Kleiber¹⁵ :

21) *Il* va venir tout de suite. (Le censeur d'un lycée à un parent d'élève qui attend devant la porte du directeur)

22) A Strasbourg, *ils* roulent comme des fous.

23) *Ils* sont fous, ces Romains.

Ces énoncés sont validés comme des anaphores parfaitement transparentes dans la mesure où le référent visé n'a pas besoin d'être déjà saillant pour que la référence réussisse. Ce qui doit être saillant, ce sont les informations fournies par le contexte situationnel et les connaissances partagées par les protagonistes de l'échange. Ainsi le parent d'élève en (21) peut comprendre facilement que c'est le directeur qui va venir tout de suite. Pour Kleiber¹⁶, ce facteur de la saillance préalable du référent nous permet de considérer l'anaphore comme « un processus qui indique une référence à un référent déjà connu par l'interlocuteur, c'est-à-dire un référent « présent » ou déjà manifeste dans la mémoire immédiate ».

Le second avantage de la conception mémorielle est qu'elle permet d'exclure l'anaphore des phénomènes strictement linguistiques et de caractériser la pragmatique comme une théorie de l'interprétation du sens des énoncés en contexte.

1.3. L'anaphore : un phénomène sémantico-pragmatique :

▪ Texte et contexte :

Le texte (du latin *textus* « tissu » dérivé du verbe *texere* « tisser ou tresser ») est largement utilisé pour désigner un ensemble de signes (jugé cohérent) sous forme d'une unité fonctionnelle et communicationnelle. Ainsi, « comprendre un texte signifie le comprendre comme un tout »¹⁷. Cela implique que le texte ne consiste pas en une

¹⁵ Kleiber., 1994, *ibid*, p. 28.

¹⁶ Kleiber., 1994, *ibid*, p. 25.

¹⁷ Meyer M., 1992, *Langage et littérature*, Paris : PUF. p. 88, cité par Adam J-M., 1999, *Linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Paris : Armand Colin. p. 175.

suite de séquences formées de phrases liées mais, comme le disent Halliday et Hasan¹⁸, c'est un tout unifié, signifiant et cohérent, lié à l'environnement dans lequel il se place. En ce sens, le texte constitue un objet linguistique abstrait dont il exploite les mécanismes de la langue. Il s'agit alors d'une suite d'unités linguistiques produites par un ou plusieurs locuteurs qui entendent influencer sur des destinataires.

L'ensemble « texte » répond donc pour nous aussi à l'acte d'énonciation accompli dans une situation précise, ce qui nous amène à introduire la fameuse relation **texte/contexte**.

Dans la présente étude, on entendra par **contexte** tout ce qui entoure une unité dans un énoncé ; le terme est utilisé surtout pour renvoyer à :

- L'environnement extralinguistique des partenaires de la communication (le cadre spatio-temporel et la situation socio-discursive : nombre des protagonistes, leurs statuts et rôles ainsi que la relation qu'ils entretiennent).
- L'environnement linguistique immédiat qui recouvre l'ensemble des savoirs construits par le texte (que d'autres linguistes préfèrent d'appeler « cotexte »).
- Les connaissances partagées par les participants au processus communicatif ; sont généralement les préconstruits culturels et encyclopédiques d'une société donnée.

Pour cette raison, on peut dire que le contexte est partie prenante de tout processus d'interprétation, donc ce n'est pas une donnée externe mais il a le statut d'une représentation interne dans la mémoire des interlocuteurs.

A cela s'ajoute que, le contexte constituant le domaine de référence d'un texte, il joue un rôle important dans l'interprétation des ambiguïtés en ce qui concerne les anaphoriques. En effet, on ne peut expliquer certains anaphoriques qui ne possèdent pas un antécédent précis, et pour cela, il est indispensable de définir le contexte dans

¹⁸ Halliday M A-k & Hasan R., 1976, *Cohésion in English* : London-New York. Longman. p. 293. Cité par Adam J-M., 1999, *Linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Paris : Armand Colin. p. 175.

lequel ils se trouvent. Ce qui nous permet de dire qu'il s'agit d'une relation dialectique entre le texte et son contexte, ou bien entre le contexte et son texte.

▪ **Texte et discours :**

Pour Halliday et Hasan, un **texte** est par excellence une unité de langage en usage¹⁹. Cette définition s'oppose, donc, à celle selon laquelle le texte est considéré comme une super-phrase dont l'interprétation dépend de celle des phrases qui le composent.

Alors, on ne peut voir le texte comme une unité grammaticale mais comme une unité sémantique et fonctionnelle. Quant à sa relation avec le discours, Adam précise : « un discours est un énoncé caractérisable certes par des propriétés textuelles, mais surtout comme un acte de discours accompli dans une situation (participants, institutions, lieu et temps) [...] le texte, en revanche, est un objet abstrait résultant de la soustraction du contexte opérée sur l'objet concret (le discours) »²⁰.

Ainsi, « le discours est conçu comme l'inclusion d'un texte dans son contexte (= condition de production et de réception) »²¹, et pour cela, Adam propose une formulation sous forme d'équation :

Discours = texte + conditions de production.

Texte = discours – conditions de production.

En fait, le **discours** est un produit contextuellement situé et mentalement représenté par les participants de l'acte de communication, donc, il est le « produit de multiples pratiques discursives à l'œuvre dans la vie sociale »²². Ainsi un regard jeté sur le discours du point de vue de sa structuration nous amène à introduire dans chaque domaine des sous-classes qui correspondent à des genres particuliers. Dans le domaine de la didactique par exemple, il convient de souligner : le rapport d'inspection, la leçon type, le corrigé de devoir, l'essai pédagogique, etc. La pratique religieuse regroupe le

¹⁹ Halliday M.A-K & Hasan R., 1976, *Cohésion in English*, London : Longman. Cité par Apothéloz D., 1995, *ibid.* p. 100.

²⁰ Adam J-M., 1990, *Eléments d'analyse textuelle*, Liège : Mardaga. p. 23, cité dans Paveau M-A & Sarfati G-E., 2003, *Les grandes théories de la linguistique. De la grammaire comparée à la pragmatique*, Paris : Armand Colin. p. 186.

²¹ Adam J-M., 1999, *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*, Paris : Nathan, p. 39, cité dans Maingueneau, 2002, *ibid.*, p. 186.

²² Jeandillou J-F., 1997, *L'analyse textuelle*, Paris : Armand Colin. p. 108.

discours de la prière, le sermon, la confession, entre autres. Le discours journalistique comprend le fait divers, le reportage, l'éditorial, la brève, etc. Ces différents types et genres de discours sont liés à des conditions de production et de réception, selon les époques et les pays.

De ce fait, tout discours ne peut se dissocier de son environnement socioculturel et historique parce qu'il constitue son monde de référence. Par ailleurs, le texte comme objet abstrait est tout à fait indépendant de son contexte et de ces modes de réalisation. Quel que soit le type auquel il se rattache (informatif ou explicatif, argumentatif, narratif ou descriptif...), il n'est pas soumis aux conditions de sa production, son organisation sémiotique n'est pas subordonnée à la référenciation.

▪ **Cohérence, cohésion et progression thématique :**

Parler du texte ou du discours, c'est distinguer deux approches tout à fait contradictoires ; l'une s'appuie sur les critères morpho-syntaxiques, est appelée « la grammaire transphrastique » et considérée comme une « extension de la linguistique classique »²³, tandis que l'autre repose sur la production co(n)textuelle du sens. En d'autres termes, elle s'intéresse à la structure globale du texte dont le sens dépend des règles d'organisation textuelle.

A ce propos, Halliday et Hasan²⁴ préfèrent parler de la distinction « cohérence/cohésion ».

Le terme **cohésion** désigne « l'ensemble des moyens linguistiques qui assurent les liens intra- et interphrastiques permettant à un énoncé oral ou écrit d'apparaître comme un texte »²⁵.

Il s'agit alors, d'un ensemble de phénomènes langagiers qui assurent la continuité sémantique et/ou discursive, et pour cette raison, on peut la considérer comme le paramètre utile à la bonne formation du discours.

²³ Adam J-M., 1999, *ibid*, p. 3.

²⁴ Halliday M A-k & Hasan R., 1976, *Cohésion in English*, London : Longman.

²⁵ Maingueneau D., 2002, *ibid*, p. 99.

Ainsi les textualistes établissent ces enchaînements des relations sémantiques et plus largement linguistiques en trois plans :

1. *Le plan phrastique* permet d'étudier les liens cohésifs tels que les reprises anaphoriques ; les récurrences thématiques ou référentielles ; l'organisation temporelle des faits évoqués ; la nominalisation et les phénomènes de conjonction.

2. *Le plan transphrastique* concerne les morphèmes de liaison et les phénomènes d'inférence.

3. *Le plan supraphrastique (macrosyntaxique)* consiste à étudier le texte dans sa totalité, à titre d'exemple : le déroulement des séquences, les pivots d'argumentation, etc.

En ce sens, toute interprétation d'un élément du discours dépend de celle d'un autre, donc ces interrelations tissent le texte et assurent sa cohérence textuelle.

Alors, quel est le rapport entre les marques cohésives et la cohérence textuelle ?

- Comment peut-on juger qu'un texte est cohérent ou non ?
- Est-ce parce qu'il présente des marques cohésives qu'on peut le ranger parmi les textes cohérents ?

Pour répondre à l'ensemble de ces questions, nous commencerons tout d'abord par délimiter le concept de « **la cohérence** ». L'absence d'une définition claire et précise de la cohérence soulève certains problèmes qui font que les linguistes ne peuvent assigner un sens strict au terme.

En analyse de discours, **la cohérence** est liée à la mémoire discursive, elle concerne l'univers cognitif, les conditions extralinguistiques et les compétences encyclopédiques des sujets parlants. Selon Maingueneau « la cohérence étant, en revanche de l'ordre des pratiques discursives, elle relève plutôt d'une analyse de discours attentive aux genres de discours, à la visée de texte, aux savoirs réciproques des co-énonciateurs dans le contexte d'une interaction donnée »²⁶. Donc, elle n'est pas

²⁶ Maingueneau D., 2002, *ibid*, p. 100.

forcément soumise aux propriétés linguistiques du texte, c'est seulement le récepteur qui peut évaluer la cohérence du message reçu en fonction d'une attente ou d'une demande d'information, ainsi l'exemple :

24) Cherchez vous quelques chose ? demanda Emma. – **Ma cravache**, s'il vous plaît, répondit Charles »²⁷.

La réponse, ici **ma cravache**, est parfaitement cohérente parce que le groupe nominal *ma cravache* est un complément d'objet direct du verbe en ellipse (je cherche ma cravache).

Dans le même ordre d'idées, Charolles²⁸ a proposé quatre **méta-règles** de cohérence qui sont :

1. Méta-règle de répétition : pour qu'un texte soit cohérent il doit comporter dans son développement linéaire des éléments de récurrence stricte, c'est-à-dire des éléments qui se répètent d'une phrase à l'autre. Et c'est le cas des reprises anaphoriques qui consistent à continuer à parler du même objet.

2. Méta-règle de progression : pour qu'un texte soit cohérent, il doit comporter dans son développement des éléments apportant des informations nouvelles.

3. Méta-règle de non contradiction : pour qu'un texte soit cohérent, il doit éviter dans son développement d'introduire des éléments sémantiques qui apportent une contradiction avec un autre élément.

4. Méta-règle de relation : pour qu'un texte soit cohérent, il faut qu'il introduise une relation entre les faits qu'il représente.

La distinction entre cohésion et cohérence textuelle est, donc, beaucoup plus complexe. En fait, la cohérence est une propriété du discours qui est mis en relation avec les conditions d'énonciation et dépend des connaissances du monde et de la situation, *a contrario* la cohésion est une propriété du texte qui résulte de l'enchaînement des propositions en fonction de l'organisation sémantique interne d'un

²⁷ *Madame Bovary*, ex. cité par Adam J-M., *ibid*, p. 81.

²⁸ Charolles M., 1978, « Introduction aux problèmes de la cohérence des textes », *Langue française* 38, 7-41. Cité dans Reboul A., 1990, *ibid*, p. 15.

texte. Mais généralement cette distinction n'apparaît pas nécessaire, car on ne peut pas écartier la cohésion de la cohérence puisque l'une complète l'autre.

Il convient maintenant de préciser les moyens linguistiques mis en œuvre pour établir la cohérence dans l'organisation d'un texte :

La progression thématique est généralement traitée dans le cadre de la cohésion textuelle et constitue aussi un facteur de la cohérence pragmatique d'un texte.

Comme nous l'avons vu avec Charolles, la cohérence d'un texte repose sur le développement progressif d'une information communiquée à partir d'un **thème** donné (ce dont il est question). C'est sur la base de cette partie connue par la situation ou par le contexte antérieur que la dynamique textuelle amène le **propos** (la partie nouvelle qui apporte l'information véritable de la phrase). Ainsi selon les terminologies, le couple titre thème / propos est appelé aussi thème / prédicat, thème / rhème, topique / commentaire (focus) ou foyer d'information. On assimile parfois le thème au présupposé et le rhème au posé.

Dans cette perspective, la progression thématique explicite les enchaînements transphrastiques et la cohésion dans le discours. On distingue trois grands types de progression thématique :

La progression à thème constant constitue le type le plus fréquent. Le texte est organisé selon une progression à thème constant quand le même thème (Th) est repris d'une phrase à l'autre et associe successivement des rhèmes (Rh) différents :

Th1=> Rh1

Th1=> Rh2

Th1=> Rh3, etc.

La progression à thème linéaire : on parle de progression à thème linéaire, si le rhème de la phrase précédente devient le thème de la phrase seconde ; cette dernière dotée d'un rhème qui constitue le thème de la suivante. Ainsi dans cet exemple :

« Sur la mer, il y a un bateau, dans le bateau, il y a une chambre, dans la chambre il y a une cage, dans la cage il y a un oiseau, dans l'oiseau il y a un cœur »²⁹ :

Th1=> Rh1

= Th2 => Rh2

= Th3 => Rh3

= Th4 =>...

La progression a thème dérivé s'organise à partir d'un « hyperthème » (HTh), autrement dit un thème d'ensemble divisé en plusieurs sous-thèmes qui sont développés en différents rhèmes :

HTh=>Th1-Th2-Th3

Th1=>Rh1

Th2=>Rh2

Th3=> Rh3...

Notons enfin que les trois types de progression thématique résultent d'une expression liée à un type particulier de texte ; à titre d'exemple, une progression à thème constant et linéaire caractérise le texte narratif, mais aussi, l'argumentatif et l'explicatif. Une progression à thème dérivée convient au texte descriptif. Cependant, il peut également se trouver que les différents types de progression se combinent pour identifier un seul type de texte.

▪ **Référence et coréférence :**

La notion de référence est définie comme « le fait de désigner par une expression référentielle un objet spécifique dans le monde »³⁰. Donc, elle s'appuie également sur la description ou la désignation de la réalité extralinguistique des objets appartenant à des univers réels ou fictifs. Cette notion était aussi étudiée par les philosophes, les linguistes et les logiciens qui ont insisté sur la distinction entre le sens et la référence.

²⁹ Schob M., *Le livre de Monelle*, cité par Adam J-M., 1999, *ibid*, p48

³⁰ Reboul A., 1998, *ibid*, p. 125.

Pour décrire l'acte de référence, nous venons d'employer les termes *référence*, *référent*, *référant*, *référé*, qui exigent des précisions :

La référence, comme nous l'avons vu, recouvre à la fois l'acte de parole, qui consiste également à délimiter l'objet réel duquel on va parler, et la relation entre l'entité linguistique et extra-linguistique, alors cet objet réel est désigné par le **référent**, tandis que le segment textuel qui réfère est appelé le **référant**, ce dernier réfère à un segment textuel qu'on l'appelle le **référé**.

C'est à Jean-Claude Milner qu'est due *la théorie de la référence ou de la désignation*, appelée aussi sémantique référentielle. Dans sa terminologie, Milner introduit la distinction entre **la référence actuelle** (référence en discours) et **la référence virtuelle** (référence que le discours a hors discours). Ainsi selon Riegel *et al.*³¹, la référence actuelle a l'avantage d'être véritable parce qu'elle définit le sens des unités linguistiques à partir des propriétés communes à leurs référents. Elle représente alors le référent dans la situation du discours et pour cette raison, on ne peut attribuer une référence actuelle à un terme que lorsqu'il apparaît dans un énoncé produit par un locuteur dans un contexte donné.

A l'autre extrême, la référence virtuelle est définie comme l'ensemble des significations du terme, elle se rapproche donc selon Kleiber (1994) du « **sens dénotatif** » (opposé au sens connotatif) dans la mesure où le sens dénotatif représente l'ensemble des traits non subjectifs et analysables hors contexte qui permettent la **dénomination** d'un référent, *a contrario* du **sens connotatif** qui regroupe les traits subjectifs et variables selon les contextes et relatif aux registres de langues. En ce sens il convient de souligner la distinction entre les expressions référentielles qui désignent les objets particuliers et les expressions prédicatives donnant la signification d'un certain nombre de caractères et d'attributs. En fait le sens d'un texte ne consiste pas en l'énumération d'un ensemble de référents mais dans la relation qu'entretiennent ces référents entre eux. Ces relations sont créées par la fonction prédicative de la langue. Ainsi dans l'exemple :

³¹ Riegel M, Pellat J-C & Rioul R., 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF, p. 569.

25) le chat noir miaulait.

« Le chat noir » est l'expression référentielle alors que « miaulait » est considéré comme une expression prédicative, cette dernière est par définition incomplète parce qu'elle s'articule en une relation étroite au sujet.

A cet égard, la référence à un objet particulier du monde extralinguistique se réalise par les procédés suivants :

1- les descriptions définies : ce sont généralement les expressions qui comportent un GN défini, dont les nominaux introduits par un possessif.

2-les noms propres : nous entendons par là les noms qui ne conviennent qu'un seul être (*Paris, Jean, Dieu...*).

3- les démonstratifs : ce sont les éléments linguistiques qui accompagnent un geste de désignation ; il s'agit alors de démonstratifs grammaticaux qui impliquent une échelle de proximité spatio-temporelle (*ceci, cela, celui-ci, celui-là*), et pour cette raison la référence démonstrative peut relever dans son principe général de la deixis.

3-Les déictiques : sont appelés embrayeurs (adaptation de l'anglais *shifters* utilisé par Jakobson³²) désignent tous les éléments lexicaux et grammaticaux qui sont directement en rapport avec la situation d'énonciation. Et c'est grâce aux déictiques que le locuteur s'autodésigne (**je**), identifie son interlocuteur (**tu, vous**) et évoque le moment de son énonciation (**maintenant**).

4-Les déterminants : leur rôle peut être joué par les articles définis, les possessifs, les démonstratifs, les noms de nombre, les articles ou les adjectifs dits « indéfinis » (*certains, quelques...*).

La variation entre les différents moyens linguistiques de la référence dans un énoncé ou un texte nous permet de constituer ce qu'on appelle une chaîne de référence, cette notion était introduite par C.Chastain et reprise par Corblin³³ pour signifier toute suite

³² Jakobson R., 1973, *Essai de linguistique générale*, Paris : Minit.

³³Chastain C., 1975, « Reference and context », Gunderson K., *Langage Mind and Knowledge*, Minneapolis: Université of Minnesota Press. p. 205. Et Corblin F., 1995, *Les formes de reprise dans le discours*, Rennes : Presse de l'université de Rennes. P. 151. Cité par Maingueneau D, *ibid*, p. 95.

d'items renvoyant à un même référent. (*Le chien...il...celui-ci*). Donc, cette notion caractérise la dépendance des éléments linguistiques qui visent un même référent, dans un contexte précis. Contrairement à la **coréférence** définie comme « une relation d'identité entre deux ou plusieurs signes sémantiquement interprétables indépendamment l'un de l'autre (à la différence d'un pronom vide de sens sans son référent) »³⁴. Elle constitue, alors, une relation symétrique repérable entre les termes qui se laissent interpréter de façon autonome, c'est pourquoi on la caractérise souvent comme le prototype d'anaphore. Ainsi dans l'exemple :

26) Nous avons visité *une église*. *L'édifice* était grandiose.

L'expression « *édifice* » est un aspect de « *l'église* » (sa dimension architecturale, par exemple), de ce fait elle peut constituer l'un des principes de la texture en établissant une relation interne entre les éléments textuels, et pour cette raison, nous pouvons considérer le passage de la référence à la coréférence comme le passage d'une relation externe à une relation interne. Ce mouvement :

extra-texte —————> texte —————> intra- texte,

peut s'établir en deux relations :

▪ **Endophrique / exophorique :**

La relation d'endophore (du grec *endo* « à l'intérieur » et *phorein* « porter ») correspond à celle de l'anaphore textuelle dans la mesure où l'interprétation de l'anaphorique dépend d'un autre, présent dans le cotexte gauche. Cette relation d'endophore est parfois utilisée pour désigner **la deixis textuelle**. Selon Apothéloz³⁵, « l'expression de deixis textuelle désigne ordinairement l'emploi d'expressions indexicales comme *plus haut, ci-après, ici*, etc. dans le but de référer segments, à des lieux ou à des moments du texte même dans lequel ces expressions sont utilisées ». L'emploi de la deixis textuelle a pour fonction d'organiser l'espace du texte et facilite l'orientation du lecteur dans cet espace. A la différence de la relation d'exophore (étymologiquement *exo* « à l'extérieur » et *phorein* « porter »), qui correspond à celle

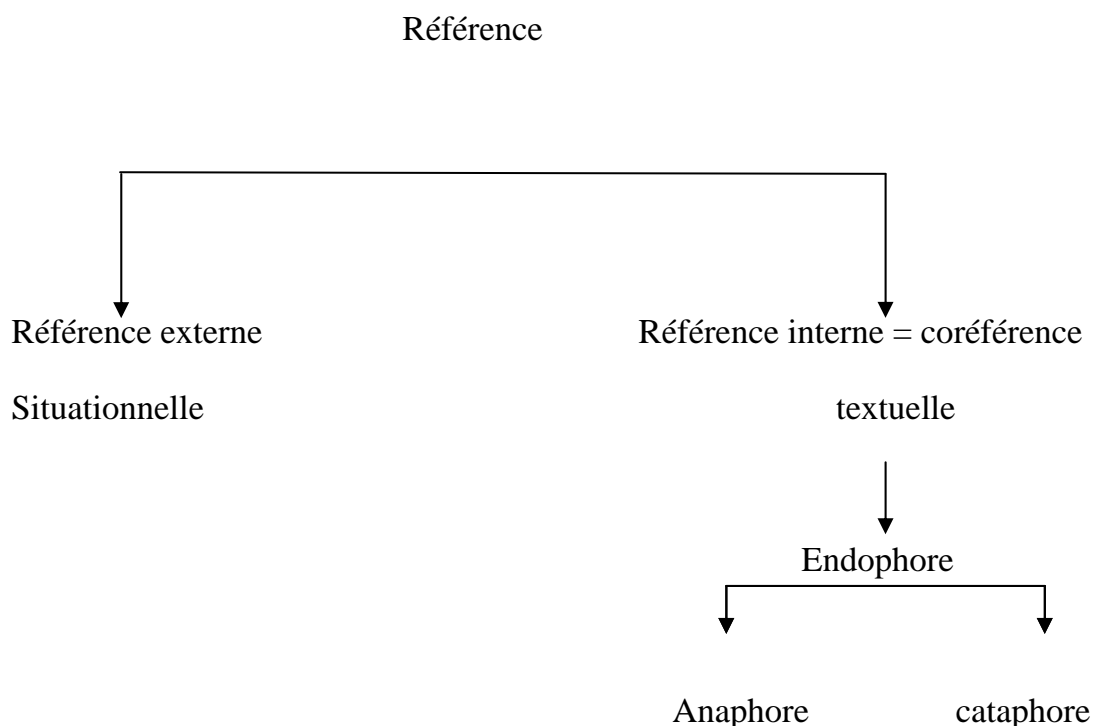
³⁴ Adam J-M, *ibid*, p. 86.

³⁵ Apothéloz D., 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Genève-Paris : Droz. p. 34.

d'anaphore cognitive. En d'autres termes, c'est une référence contextuelle ou déictique situationnelle dont le référent est localisé dans la situation extralinguistique.

Ainsi, Fraser et Joly³⁶ ont divisé l'exophore en exophore *in praesentia* et exophore *in absentia* selon que le renvoi s'opère avec un élément de la situation extralinguistique présent au moment de l'interaction.

Ces relations sémantiques de coréférence sont illustrées par le schéma suivant :

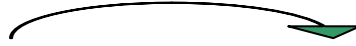


▪ **Anaphore / cataphore :**

Le terme « **cataphore** » vient du grec (*cata* « vers le bas » et *phorein*), n'est qu'une relation symétrique de l'anaphore³⁷. En ce sens, la cataphore constitue un type particulier mais assez marginal de l'anaphore dont la différence réside dans le fait que la relation entre le cataphorique et son subséquent n'est pas une relation de dépendance sémantique, alors que l'identification de référent du cataphorique nécessite le recours au subséquent qui peut être coréférentiel ou non coréférentiel avec le cataphorique. Ainsi :

³⁶ Fraser T & Joly A., 1979, « Le système de la déixis. Esquisse d'une théorie d'expression en anglais », *Modèles linguistiques*, 1(2), 97-157. Cité dans Maingueneau D., 2002, *ibid*, p. 221.

³⁷ Maingueneau D., 2002, *ibid*, p. 94.



27) Durant utilise sans *le* nommer les travaux de *Dujardin*.

En outre, la cataphore dispose des expressions et des signes spécifiques tels que les expressions avec « *suivant* » et les signes de ponctuation. D'habitude, le subséquent du cataphorique est précédé par les deux points, ou encore la cataphore suit après la virgule qui marque une pause de longueur moyenne à l'oral.

Il convient de souligner aussi que la cataphore joue un rôle très important dans les énoncés rhématiques, tandis qu'au contraire l'anaphore s'appuie sur la cohésion des énoncés thématiques. On peut ajouter que l'emploi des cataphoriques dans les phrases à détachement (*Ils sont fous ces Roumains*) et phrases pseudo-clivées (*Celui que j'ai vu, c'est Paul*). Au contraire, l'anaphore apparaît plutôt dans des textes de type narratif, c'est pourquoi ces deux phénomènes vont de pair, l'un complète l'autre dans la mesure où les notions ont quelques éléments communs, tels que l'espace textuel, et que la réalisation de ces deux relations s'appuie sur des contraintes linguistiques, morphosyntaxiques et/ou lexicales.

▪ **Anaphore / Deixis :**

Comme nous l'avons vu, la deixis et l'anaphore sont deux des diverses formes que peut prendre la référence. Mais qu'est ce qui les sépare ?

D'un point de vue étymologique, la deixis est l'action de montrer, elle consiste en « [...] la localisation et l'identification des personnes, des objets, processus, évènement et activités [...] par rapport au contexte spatio-temporel créé et maintenu par l'acte d'énonciation et la participation en règle générale d'un locuteur unique et d'au moins un interlocuteur »³⁸. On ne peut donc identifier son référent que par rapport à l'environnement immédiat des protagonistes de l'échange au moment où ils parlent.

Pour certains linguistes, la deixis recouvre tous les embrayeurs qui fonctionnent en corrélation avec un élément appartenant au champ visuel des interlocuteurs : un geste du doigt, de la tête, la direction du regard, etc. Dans le même ordre d'idées, tout

³⁸ Lyons J., 1980, *Sémantique linguistique*, Paris : Larousse, p.261. Cité par Apothéloz D., 1995, *ibid.* p. 32.

locuteur au moment où il parle établit une série de paramètres complémentaires (*ego-hic-nunc*) liés à la situation d'énonciation.

Dans un premier lieu, on parle du repère subjectif *je* (*ego* en latin), par rapport auquel le locuteur peut en effet, totalement prendre en charge le contenu de son énoncé et implante l'interlocuteur en face de lui (*tu* et *vous*) ; plus précisément, on parle de deixis sociale relationnelle pour les exemples de tutoiement ou de vouvoiement selon le statut social des interlocuteurs ou de deixis sociale absolue pour l'exemple « Monsieur le président ». Deuxièmement, le repère temporel *maintenant* (*nunc* en latin) s'interprète par rapport au moment où se trouve le locuteur quand il prononce « maintenant ». Troisièmement, le repère spatial, *ici* (*hic* en latin), c'est-à-dire l'endroit où s'enracine l'acte d'énonciation. Le geste déictique reste le plus utile à la deixis spatiale, lorsqu'il concourt à l'identification d'un référent parmi plusieurs candidats possibles, c'est le cas de l'association de l'expression référentielle « ce document » avec un geste du doigt en montrant le document parmi d'autres. Les déictiques de lieu peuvent se matérialiser par un pronom démonstratif « celui » ou « ce » avec les marqueurs déictiques (-ci et -là) ou avec n'importe quel groupe nominal démonstratif : « cet objet-ci » ou « cet objet-là ».

Cependant, il existe des couples d'expressions ayant le même sens mais différant seulement leur fonction : l'une étant déictique, l'autre non. De ce point de vue, Apothéloz³⁹ nous donne une liste de quelques-unes :

<i>Déictiques</i>	<i>Non déictiques</i>
Aujourd'hui	Ce jour-là
Maintenant	A ce moment-là
Demain	Le lendemain
Hier	La veille

³⁹ Apothéloz D., 1995, *ibid*, p. 32.

Prochainement	Peu après
Tout à l'heure	Plus tard, ensuite, après
Ce soir	Ce soir-là
L'année dernière	L'année précédente

La confusion entre ces deux fonctionnements nous permet à distinguer entre **deixis textuelle** dans le cas où le référent est mentionné dans le texte même. A titre d'exemple « *ce passage montre bien les évènements de la seconde guerre mondiale* », donc l'interprétation du pronom démonstratif *ce* peut être liée à la référence anaphorique. De ce fait, y a-t-il une opposition ou un continuum entre anaphore et deixis ? Pour Bosch⁴⁰, il y a deixis lorsque l'expression a pour but de déplacer le champ de l'attention sur un référent, et anaphore lorsque l'expression ne fait que maintenir le référent dans le champ de l'attention. En d'autres termes, on parle d'anaphore quand le référent repère des lieux et des moments du texte (en entendant par là les énoncés antérieurs du même locuteur) et de relation déictique, lorsque le référent est situé dans la situation de communication immédiate, soit l'environnement extralinguistique comprenant la localisation spatio-temporelle de la parole, l'identité des interlocuteurs et le stock de connaissances qu'ils partagent, ce qu'on appelle également **la deixis mémorielle** qui se présente sous deux catégories :

La deixis *ad oculo* ou situationnelle où le référent est visible ; elle concerne donc le champ visuel des interlocuteurs et s'accompagne le plus souvent d'un geste corporel.

La deixis *am phantasma* concerne tout ce qui est imaginaire dans la mesure où l'univers mental remplace le champ de vision réel. Il s'agit alors d'un rôle complémentaire entre la deixis et l'anaphore dans l'univers discursif, de façon à permettre une coordination de l'activité mentale des participants de l'interaction. Cette

⁴⁰ Bosch P., 1983, *Agreement and Anaphora. A Study of the Role of Pronouns in syntax and Discourse*, Londres : Academic Press. Cité par Apothéloz D., 1995, *ibid.* p. 33.

relation intime entre les deux notions est illustrée dans les termes utilisés par Cornish : « deixis et anaphore sont les deux faces d'une même médaille, et [...] le rapport entre elles tient de l'éventail ou du continuum plutôt que d'une distinction absolue entre deux procédures nettement différenciées »⁴¹.

2. Type de liage entre l'expression anaphorique et son antécédent

Une telle définition textuelle ou mémorielle de l'anaphore se doit poser de manière stricte la nature du lien entre l'anaphorique et son antécédent. Revenons aux propos de Ducrot⁴² pour qui l'antécédent est un segment de texte situé avant l'anaphorique et ayant avec lui une relation d'interprétation et de coréférence ; ce segment auquel renvoie l'anaphorique est appelé selon les terminologies : source sémantique, interprétant, (co)réfèrent, contrôleur de l'anaphorique, déclencheur ou antécédent. Mais il faut aussi distinguer, selon Cornish⁴³, entre la notion d'antécédent même qui constitue une interprétation assignée à un anaphorique donné, et celle de déclencheur (*trigger*) d'antécédent, qui est un élément textuel formel (expression linguistique ou signal paralinguistique), et qui a le plus probablement rendu la référence anaphorique possible. En fait, l'interprétation d'un déclencheur d'antécédent et celle de l'antécédent ne coïncident jamais, alors la gestualité ou la modification de la direction du regard peuvent fonctionner comme déclencheurs d'antécédent. Ainsi dans l'exemple suivant :

28) « Un jeune homme soupçonné d'avoir détourné une ligne téléphonique a été interpellé il y a quelques jours par la police à Paris. Il avait utilisé la ligne de ses voisins à destination des Etats-Unis pour un montant d'environ 50000 F. *Le bavard* a été déféré devant le parquet. »
(*Libération*, 4.8.1993)⁴⁴

Aucune interprétation de l'anaphore *le bavard* n'est possible si les interlocuteurs ne postulent pas des considérations socioculturelles et interpersonnelles.

⁴¹ Cornish F., 1995, « Référence anaphorique, référence déictique, et contexte prédicatif et énonciatif », *Sémiotique*, n°8, p. 50.

⁴² Ducrot O & Schaeffer J-M., 1995, *ibid.* p. 548.

⁴³ Cornish F., 1995, *ibid.* p. 50.

⁴⁴ Ex. tiré d'Apothéloz D., 1995, *ibid.* p. 22.

Il arrive que l'identification de l'antécédent d'une anaphore soit difficile, voir impossible. C'est typiquement le cas des anaphores abstraites ou dites habituelles. Leur interprétation est de nature pragmatique et concerne particulièrement le contexte prédicatif, énonciatif et situationnel donné. Ainsi, l'exemple :

29) *Le ministre de l'Education* est en vacance. *Elle* séjournera deux semaines au bord de la mer.

L'utilisation du pronom *elle* ne fait pas directement référence à l'antécédent *le Ministre*. Alors son interprétation dépend au savoir encyclopédique de l'auditeur qui sait que le Ministre de l'Education est une femme. En revanche, pour un auditeur qui n'a pas cette connaissance, il ne peut y avoir une relation entre le pronom *elle* et *le ministre*. On peut noter cette différence entre le genre de la tête nominale et le sexe de l'individu référé dans l'exemple ci-après :

30) Paul n'a qu'*un enfant*. *Elle* s'appelle Sophie. *Elle/*il* a huit ans.

Ceci signifie que le procédé d'anaphorisation a besoin d'un soutien mémoriel qui détermine son antécédent, l'idée est donc de maintenir la référence en plusieurs temps :

D'abord, il y a une représentation mentale grâce aux données sémantiques et syntaxiques dans la phrase même. Notons par exemple dans un espace situationnel bien défini l'énoncé :

31) Passe-*le* moi.

Cet énoncé ne pose aucun problème d'interprétation et renvoie directement à l'objet concerné. Ainsi, le récepteur construit, à partir des données, des représentations en intégrant des connaissances de son environnement tel que présentent les énoncés suivants :

32) (Jean essaie de mettre une table dans le coffre de sa voiture ; Marie dit :)

Tu n'arriveras jamais à *la/*le* faire entrer dans la voiture.

33) (même situation, mais avec un bureau :)

Tu n'arriveras jamais à *le/*la* faire entrer dans la voiture.

L'absence d'un antécédent explicite dans (32) et (33) ne pose pas de problèmes d'interprétation parce que la forme du pronom se trouve contrôlée linguistiquement.

Pour faire bref, l'interaction entre les facteurs linguistiques et pragmatiques pour la détermination de l'antécédent nous permet d'envisager trois cas d'apparition de l'antécédent :

En premier lieu, la détermination de l'antécédent est un processus linguistique au sens strict, c'est-à-dire, en l'occurrence, syntaxique et sémantique.



34) *La pomme est un fruit. Elle* comporte des pépins.

Deuxièmement, la détermination de l'antécédent est un processus pragmatique, qui est effectué par un mécanisme de formation et de confirmation d'hypothèses. Arrêtons-nous un instant sur un exemple proposé par Brown & Yule⁴⁵ :

35) Tuez *un poulet vif et bien gras*. Préparez *le* pour le four. Coupez-*le* en quatre et rôtissez *le* pendant une heure.

Brown et Yule commentent cet exemple de la façon suivante :

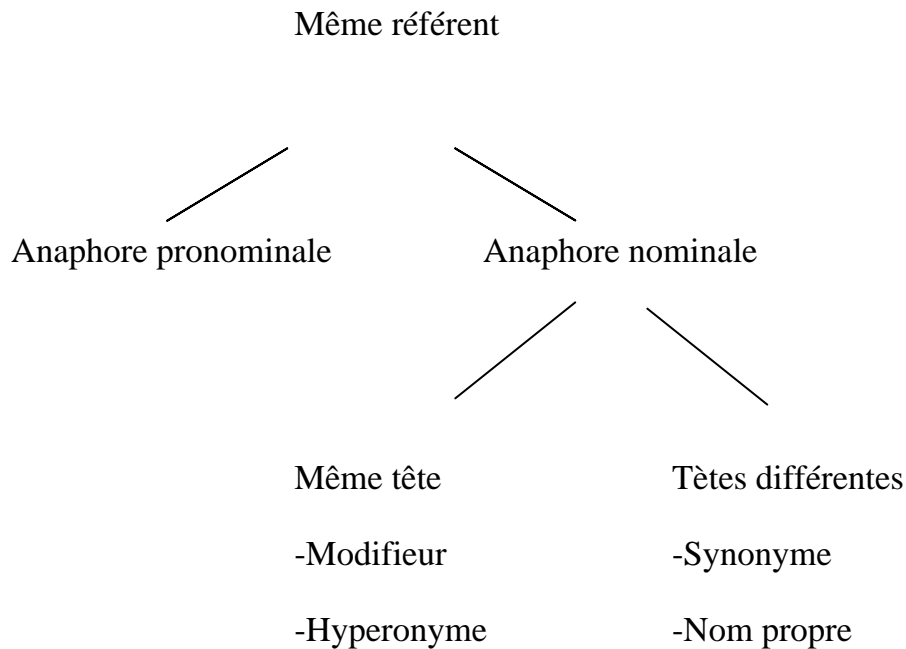
« L'identité du poulet est probablement préservée au moyen jusqu'au moment où il est démembré. Mais sa description a certainement changé. Un lecteur qui remonterait simplement la chaîne endophrorique et qui substituerait l'expression *un poulet vif et bien gras* à *le* dans le dernier syntagme, aurait échoué à comprendre le texte »⁴⁶.

Cet exemple nous montre que l'identification ou l'analyse strictement linguistique de l'antécédent d'une anaphore ne suffit pas, c'est pour cela qu'il faut ajouter les paramètres extralinguistiques et/ou les savoirs partagés consciemment ou non entre les partenaires de l'interlocution.

⁴⁵ Brown G & Yule G., 1983, *Discours Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press. Cité dans Reboul A., 1998, « Résolution de l'anaphore pronominale : sémantique et/ou pragmatique », *Cahiers de linguistique Française* n°10, p. 83.

⁴⁶ Brown G & Yule G., 1983, *Discourse Analysis*, Cambridge University Press : Cambridge. Cité par Reboul., 1998, *ibid*, p. 83.

On ne peut donc soutenir qu'un anaphorique a toujours un antécédent précis, doté d'un statut grammatical, et identifiable dans le contexte antérieur. Kleiber⁴⁷ arrive à la conclusion que si les tentatives de définir la notion d'antécédent et les essais de trouver un bon antécédent n'ont pas abouti à des résultats sûrs et stables, c'est parce qu'il existe différents types d'expressions anaphoriques qui ne donnent pas un fonctionnement référentiel identique. Alors, il est indispensable de décrire chaque type anaphorique à part, c'est-à-dire de préciser la spécificité de l'anaphore nominale, pronominale, etc. Ainsi, le schéma suivant permet de classer le type de relation entre l'antécédent et l'anaphore :



3. Typologie de l'anaphore :

Du fait que l'anaphore est un phénomène très étudié et qui, par conséquent, reçoit différentes dénominations, lesquelles varient en fonction de différentes caractéristiques que les auteurs veulent mettre en évidence. Ainsi, ils proposent une classification des expressions anaphoriques, parmi lesquelles nous examinons celle de Riegel *et al.*⁴⁸ qui introduisent la typologie suivante :

⁴⁷ Kleiber G., 1994, *ibid.* p. 39.

⁴⁸ Riegel M, Pellat J-C & Rioul R., 1994, *ibid.* p. 614.

3.1. L'anaphore nominale :

On entend par là tous les groupes nominaux anaphoriques qui comportent des déterminants, articles définis, pronoms possessifs ou démonstratifs qui peuvent prendre plusieurs formes et entretenir plusieurs types de relations avec leurs antécédents. Il existe quatre groupes d'anaphores nominales :

L'anaphore fidèle : elle consiste en la reprise lexico-syntaxique de l'antécédent avec un changement de déterminant et/ou le nom tête est celui-là même au moyen duquel il a été introduit (Ex. *Un chien...ce chien...*). Elle s'accompagne souvent du remplacement d'un déterminant indéfini par un déterminant défini, c'est ce qui est montré par l'exemple suivant :

36) Je viens de voir *une souris*. *La souris* se cache derrière le frigidaire.

A cet égard ce type d'anaphore est probablement caractérisé comme l'une des figures de la coréférence. On parle, en revanche, **d'anaphore infidèle** lorsque le groupe nominal de l'expression anaphorique ne contient pas exactement le même lexème qui précède. Il s'agit alors d'un synonyme ou d'un hyperonyme du premier terme selon l'énoncé suivant :

37) Pierre a trouvé *un chien* dans la rue. *L'animal* aboyait sans cesse.

On peut même trouver une anaphore infidèle dans le cas des noms propres qui peuvent représenter par des groupes nominaux, comme dans l'exemple suivant :

38) *Mallarmé* a renouvelé la poésie de XIX^e ème siècle ; *ce poète* a eu de nombreux disciples.

Une anaphore est dite conceptuelle ou résomptive lorsque l'expression anaphorique résume le contenu de l'antécédent, qu'il s'agisse une phrase, d'un paragraphe ou de tout un fragment d'une partie d'un texte qui précède. Empruntons l'exemple de Maingueneau⁴⁹ :

39) Les footballeurs français ont battu les brésiliens. *Cette victoire* les a faits champions du monde.

⁴⁹ Maingueneau D., 2002, *ibid*, p 49

Très souvent, cette reprise prend la forme d'une nominalisation dans la mesure où le groupe nominal est formé à partir d'une base verbale ou adjectivale qui apparaît dans le contexte précédent. A titre d'illustration, nous empruntons l'exemple d'Apothéloz⁵⁰ :

40) Les archives du cinéaste Abel Gance [...] seront vendues aux enchères à Drouot les 3 et 4 mars. *La vente* comprendra une centaine de scénarios manuscrits. (*Libération*, 8-1-1993)

Ici, nous pouvons remarquer la transformation du syntagme verbal « seront vendues » en un syntagme nominal « *la vente* ». On constate alors que l'anaphore par nominalisation donne l'occasion à l'énonciateur de manifester sa subjectivité en faisant appel à des informations nouvelles qui n'apparaissent pas dans ses premiers propos.

A l'autre extrême, on parle **d'anaphore associative** quand l'antécédent est uni à un anaphorique par une relation de type partie-tout. Selon Apothéloz⁵¹, on qualifie d'anaphore associative les syntagmes nominaux définis qui présentent simultanément les deux caractéristiques suivantes :

- D'une part, une certaine dépendance interprétative relativement à un référent préalablement introduit.
- D'autre part, l'absence de coréférence avec l'expression ayant introduit ou désigné.

Examinons l'exemple célèbre du village et de l'église :

41) Nous arrivâmes dans un village. *L'église* était fermée.

De nombreux auteurs ont commenté cet exemple de la façon suivante : l'antécédent de l'anaphore associative est le syntagme indéfini « un village » qui associe par une relation locative le syntagme défini « *l'église* ». Mais aussi cette association repose principalement sur des connaissances partagées en mettant en relation des références

⁵⁰ Apothéloz D., 1995, *ibid*, p37

⁵¹ Apothéloz D., 1995, *ibid*. p. 40.

génériques (le village contient une église). On observe le même phénomène dans l'exemple suivant⁵² :

42) Jean a été assassiné hier. *Le couteau* a été retrouvé à proximité.

En (42), le savoir partagé entre les interlocuteurs permet d'associer une arme à un assassinat. En un mot, le mécanisme de l'anaphore associative fonctionne sur des stéréotypes (Kleiber)⁵³.

3.2. L'anaphore adverbiale

Dans ce type d'anaphore, la reprise d'une expression se fait à travers un adverbe de type « **ainsi** », « **pareillement** », qui peuvent prendre globalement un fragment de texte antérieur, de même l'adverbe de lieu « **là** » peut également renvoyer à une localisation déjà mentionnée comme dans l'exemple suivant :

43) Sa mère le priait d'aller *chez le dentiste*, mais c'était justement *là* qu'il ne voulait pas aller.

Comme on peut trouver aussi chez Riegel *et al.*⁵⁴ le terme **d'anaphore verbale** pour désigner l'expression anaphorique réalisée au moyen du verbe « **faire** », ce dernier représente un verbe dénotant un processus. Ainsi :

44) Il court plus vite que je ne *faisais* à son âge.

En outre, cette anaphore peut être associée un pronom complément lui même anaphorique « *le* » comme dans l'exemple :

45) Claire ne sait pas réparer sa voiture, mais Florence peut *le faire*.

3.3. L'anaphore pronominale

Elle est traditionnellement définie comme la reprise par un pronom d'un groupe nominal antécédent :

46) *Paul* avait froid, *il* avait oublié de mettre son manteau.

Ainsi, le pronom peut représenter un terme antérieur autre qu'un groupe nominal, principalement une phrase ou un adjectif :

⁵² Legallois D., 2006, « Unité (s) du texte », *Langages*, n°163. P.27.

⁵³ Kleiber G., 1994, *ibid.*

⁵⁴ Riegel M, Pellat J-C & Rioul R., 1994, *ibid.* p. 615.

47) Ceux qui sont *bêtes* étant grands, *l'*étaient aussi étant petits.

Dans cet exemple le pronom neutre « *l'* » reprend l'adjectif « *bête* ».

Dans cette optique, nous nous attachons plus particulièrement à la fonction principale du pronom qui consiste à assurer la continuité référentielle et maintenir la progression des connaissances à travers notamment les pronoms personnels de troisième personne, les pronoms démonstratifs, possessifs, relatifs et indéfinis, autrement dit : **pronoms représentants**. En fait, nous distinguons deux types de représentations ; d'une part, **une représentation totale** dont le pronom représente totalement le groupe nominal antécédent. C'est le cas de la coréférence :

48) L'Oiseau bleu écoutait ; et plus *il* écoutait, plus *il* se persuadait que c'était son aimable princesse *qui* se plaignait⁵⁵.

D'autre part, le pronom représente une partie seulement de son antécédent. C'est précisément le cas de **la représentation partielle** réalisée par certains démonstratifs, possessifs, de même le pronom adverbial **en** :



49) Marie a acheté *des pommes*. Elle *en* a mangé quelques unes.

En revanche, les liens anaphoriques peuvent être plus complexes dans la mesure où la continuité référentielle est marquée par un hyperthème qui se divise. On peut voir nettement cela dans l'exemple ci-après :

50) Dans le lac d'Annecy, *trois jeunes gens* nageaient. *L'un, Janinetti*, disparut. Plongeon *des autres*. *Ils le* ramenèrent, mais mort⁵⁶.

L'hyperthème « *trois jeunes gens* » donne comme anaphorique la première victime repris par « *l'un* » et le pronom « *le* » dans la seconde phrase et l'anaphorique « *les deux autres* » représentés par le pronom personnel « *ils* ».

⁵⁵ Madame d'Aulnoy, Ex. tiré de Riegel M, Pellat J-C & Rioul R., 1994, *ibid.* p 613

⁵⁶ Ex. tiré de Adam J-M., 1999, *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Paris : Armand Colin. P. 88.

Majoritairement, l'anaphore pronominale est considérée comme fidèle parce qu'elle n'indique aucune nouvelle connaissance ou propriété de l'objet. Examinons le texte suivant pour voir dans quelle mesure les pronoms anaphoriques jouent leur rôle dans la cohésion et la cohérence du texte sans avoir introduire de nouvelles informations ou de nouvelles idées :

Le fils

51) « *Il* n'en avait plus parlé. Le soir *il* avait dit avec un calme terrible : “ c'est fait. *Il* est parti. Qu'on ne m'en parle plus ”. Et cette vie là avait commencé dès ce moment. Une vie de calcul muet, de discrétion malade, de sous-entendus désespérés. Pendant vingt ans *il* observa à la dérobée, sans un geste de trop, sans un regard accusé. Pendant vingt ans *il* eut l'air de ne plus y penser.

Cela se passa dans un restaurant qu'il fréquentait pour son luxe et sa réputation. *Il le* vit qui buvait un calvados avec l'air d'avoir réussi une bonne blague. Le garçon *le* traitait comme on traite les grands quand on est garçon et qu'on vit de pourboires. Il fallait s'avancer, *lui* parler, *lui* dire...

Lui dire quoi ? Justement. *Lui* dire quoi ? *Il* se mit à construire des phrases. *Lui* qui séduisait tous les jours les jurés et les juges plutôt retors. *Il* était à chercher *ses* mots comme à l'école lorsqu'on *le* questionnait à l'improviste.

Tu sais...Il ne faut pas...Tu ne penses pas qu'il serait ...Non. Non. Non. Cent fois non. Ce n'étaient pas les mots. Ce n'était pas comme cela. Il *lui* faudrait du temps. Une plume et du papier peut être comme pour ses plaidoyers. *L'autre* appelait le garçon. “ Un calvados ! Un vrai s'il vous plaît ”. Il aurait peut être le temps de trouver les premier mots. Les mots seulement. Après il *lui* semblait que se serait comme les choses qu'on savait par cœur et qu'un seul mot soudain déclenche.

Il appela le garçon à *son* tour et demanda d'une voix rauque en articulant avec effort : “ un cognac comme d'habitude, Marcel ”. A ce moment, il sentit dans un mouvement de tête de *son* voisin une espèce de frémissement, et c'est sans bouger, sans proférer ni geste ni parole qu'*il* vit *son* fils se lever lentement, posément, et s'en aller en laissant cinq dollars sur la table au moment précis ou Marcel répondait : “ Toujours le même, votre cognac, Monsieur Rivet ? ”.

En rentrant à la maison, *il* dit d'un ton fort ordinaire, comme *il* aurait dit : “ une journée de fait ! ”, “ J'ai rencontré Jean Louis aujourd'hui ”. Et *il* ajouta en détail, négligemment, comme d'une chose sans importance : “ Nous ne nous sommes pas parlé ”.

Puis en ôtant *son* paletot devant la stupéfaction de *sa* femme muette d'angoisse : “ je crois que c'est un homme ”. »

Dans ce texte, le seul type d'anaphore a été utilisé est l'anaphore pronominale qui se réalise à travers les pronoms personnels de la troisième personne (*il, se, lui, le*) avec nette prédominance de la forme sujet « *il* » qui apparaît **15 fois**. On remarque aussi les adjectifs possessifs : « *son* », « *ses* », « *sa* » qui cumulent à la fois un phénomène de détermination et un phénomène de représentation. Prenons par exemple le SN « *sa* femme » est l'équivalent de « la femme de Monsieur Rivet ». Le possessif marque donc une détermination identique à celle de l'article défini et entretient une continuité référentielle en permettant l'introduction d'un nouveau référent sans interrompre la chaîne de référence.

Nous constatons alors que l'emploi des pronoms anaphoriques dans un texte long peut servir à économiser une tâche de recherche lexicale au locuteur et contribue à la cohésion du discours en élaborant un lien cohérent entre les éléments qui le compose.

Conclusion :

Après avoir présenté et examiné une partie des bases théoriques de cette thèse. . Nous arrivons à la conclusion que définir l'anaphore n'est pas simple et que celle-ci est plus qu'un phénomène textuel. Notons que toutes les tentatives de définition restent toujours en suspens parce qu'elles connaissent un désaccord sur les facteurs qui permettent de trouver le « bon » antécédent, un désaccord sur la façon de concevoir les différentes interprétations référentielles des anaphoriques, des divergences encore sur la description et la classification des expressions anaphoriques. Kleiber⁵⁷ apporte une réponse simple à ce problème en proposant de décrire chaque type d'anaphore séparément, de dire quelle est la spécificité de l'anaphore définie, de l'anaphore démonstrative sous ses différentes formes, de l'anaphore pronominale, etc. Beaucoup de progrès ont déjà été accomplis en ce sens.

Nous verrons dans le prochain chapitre le rôle des anaphoriques dans la construction du sens et la dynamique textuelle qui constitue notre propre problématique. Nous nous

⁵⁷ Kleiber G., 1994, *Anaphores et pronoms*, Paris : Duculot. p. 40.

intéresserons en particulier à la fonction essentielle de chaque type d'anaphore dans la structuration du discours de la presse écrite d'information quotidienne.

Deuxième chapitre

Rôles et fonctionnements de l'anaphore dans la presse écrite d'information quotidienne (*Le Quotidien d'Oran, Liberté, Le Monde, Libération*)

Introduction

Dans ce chapitre, nous nous proposons d'expliciter les rôles complexes que peuvent jouer les anaphoriques dans le discours de la presse écrite d'information quotidienne. Nous allons centrer notre travail sur les procédés référentiels mis en œuvre dans le discours journalistique afin de mener une analyse plus fine qui concerne l'ensemble formel d'un article de presse. On étudiera donc le fonctionnement des diverses expressions référentielles qui peuvent être utilisées pour désigner un référent dans l'univers de discours d'information médiatique et particulièrement dans la presse écrite. Les expressions concernées sont principalement les pronoms personnels, les pronoms démonstratifs, les pronoms possessifs, les pronoms relatifs et les pronoms réfléchis, ainsi que d'autres formes d'anaphores qui mettent en jeu des substitutions lexicales.

De ce fait, notre chapitre comporte deux sections. Dans la première, nous exposons une délimitation générale du concept de la presse (origine, éléments de définition, style et genres journalistiques) en nous appuyant également sur un corpus qui se limitera à quatre quotidiens : *Le Quotidien d'Oran*, *Liberté*, *Le Monde* et *Libération*. La deuxième section aborde brièvement le traitement des expressions référentielles anaphoriques mentionnées ci-dessus dans le but d'identifier dans le dernier chapitre (consacré à une étude plus détaillée du corpus) les principaux facteurs qui déterminent le choix de la forme anaphorique dans l'écriture journalistique algérienne et française.

1. Sur la presse :

1.1. Éléments de définition :

Notre étude relative à l'analyse du discours journalistique nous permet d'aborder, à travers une analyse énonciative, la notion d'information et son traitement, ainsi que l'organisation des structures internes de ce type de discours. Il convient donc de définir le terme *presse* avant de déterminer le rôle essentiel que peut jouer cette dernière non seulement dans la formation et l'information de l'esprit des individus et des peuples mais aussi comme matériel linguistique varié.

Pressus signifie étymologiquement « pressé, comprimé, serré, enfoncé ». Selon le *Nouveau Petit Robert Dictionnaire de la Langue Française* (2008), ce terme permet de désigner l'impression de textes et l'ensemble des publications périodiques et les organismes qui s'y rattachent dans le domaine de l'information ; ce sens restreint la presse à l'ensemble des journaux et réduit la signification du concept à la presse écrite seulement, donc cette définition nous paraît en adéquation avec notre travail qui s'intéresse particulièrement à l'analyse du discours journalistique.

Rappelons que les *mass media* regroupent non seulement l'ensemble des journaux, c'est-à-dire la presse écrite, mais aussi l'ensemble des chaînes de radiodiffusion, les chaînes de télévision, d'autres familles de presse et même le réseau Internet. Mais l'écrit reste toujours le lieu de liberté où le lecteur exerce sa capacité d'analyse et d'imagination et très couramment le lieu d'expression et de confrontation des opinions dans un but d'innovation et d'ouverture sur le monde. Selon Hegel « la lecture du journal du matin est une sorte de prière matinale réaliste »¹.

Signalons que notre étude porte sur l'analyse du discours journalistique et particulièrement sur un corpus d'éditoriaux de la presse écrite algérienne et française, en vue d'éclairer le fonctionnement des procédés stylistiques et rhétoriques et de cerner leurs impacts sur le lectorat et la société. A cet égard, nous avons choisi quatre quotidiens : *Le Quotidien d'Oran*, *Liberté*, *Le Monde* et *Libération*. Ce choix est motivé par les raisons suivantes :

Tout d'abord, ces journaux continuent à occuper une place importante dans les deux sociétés algérienne et française ; ce sont des éditions de masse, lues par des milliers de lecteurs parce qu'ils s'intéressent au vécu commun des individus à travers une somme d'informations et de connaissances centrées sur des thèmes nationaux et internationaux. De plus, ce sont des journaux avec un long historique (stables) qui existent depuis plusieurs années et qui incarnent des exigences strictes en ce qui concerne les normes de la langue.

¹ Cité dans Robinet P & Guérin S., 1999, *La presse quotidienne*, Paris : Dominos, p. 7.

Rappelons que l'approche de la presse française est naturellement différente de celle de la presse algérienne. Pourtant la langue d'expression est la même, et pour cette raison, nous voulons consacrer notre analyse à une approche comparative des principaux types d'anaphores pour observer les divergences et les convergences qui apparaissent dans les deux discours de la presse.

Dans la présente recherche nous nous sommes intéressées au journal *Le Monde*, qui fit paraître, le 18 décembre 1944, son premier numéro, daté du 19 décembre, dans les locaux du *Temps*. Ce journal a été fondé par Hubert Beuve Méry, conformément aux souhaits du général De Gaulle qui voulait doter la France d'un journal de référence. Il se présente comme le quotidien français le plus diffusé à l'étranger, avec une diffusion de 40000 exemplaires, et compte près de deux millions de lecteurs chaque jour en France. Signalons que depuis sa création, le journal *Le Monde* cherche à préserver son indépendance et à assurer aux journalistes le contrôle des décisions importantes ; enfin, son statut de quotidien de référence fait de lui un bon révélateur de l'opinion.

Quant à *Libération*, il a repris le titre du journal créé dans la Résistance par Emmanuel d'Astier de la Vérie. Fondé sous l'égide de Jean Paul Sartre avec quelques milliers de francs en 1973 et sorti des aspirations des journalistes issus du mouvement du Mai 68, *Libération*, journal populaire « à gauche du parti communiste », déclare dans son manifeste en 1973 : « le quotidien *Libération* donnera la parole au peuple, et citera des bouts de phrases des puissants. Il renversera le monde de la presse quotidienne... il ne peut être question pour lui de bavarder sur la diplomatie planétaire. Il s'appuiera sur des correspondants travaillant dans leurs peuples respectifs... *Libération* sera comme une embuscade dans la jungle de l'information »².

En outre, *Libération*, qu'on appelle de manière familière *Libé*, éclaire bien la liberté réelle de la presse et refuse la publicité et toute dépendance financière qui élimine son engagement politique. Mais, dans les années 80, ce journal connaît de nombreux problèmes financiers et d'organisation, ce qui provoque une interruption de parution. *Libé* reparait ensuite avec un nouveau rédacteur en chef, Jean Marcel Bouguereau, en

² Mullen J., 1996, « L'histoire du journal Libération : Libération ou intégration ? », *Socialisme International*. [En ligne]. URL : <http://pagesperso-orange.fr/revuesocialisme/Liberation.html>.

faisant exactement le contraire de ce qu'il déclara dans son premier manifeste. Malgré cela, *Libé* connut un autre échec de sa nouvelle formule en 1995, et est passé sous le contrôle du groupe chargeur de Jérôme Seydoux pour devenir aujourd'hui, avec Edouard de Rothschild, un quotidien généraliste indépendant qui représente l'actualité nationale et bénéficie d'une diffusion de près de 160000 exemplaires papiers et de 150000 visiteurs en ligne.

En ce qui concerne la presse écrite algérienne, elle se caractérise par sa bipolarité (arabophone et francophone) ; le premier journal était l'hebdomadaire *El Moudjahid*, organe du FLN édité en arabe et en français. Rappelons qu'après l'indépendance, le système politique mis en place a exclu toute presse libre ou d'opinion partisane ; les médias, à cette époque, ne constituent que des relais de transmission de l'information officielle. Cependant, l'ouverture démocratique de 1988 a favorisé l'émergence d'une presse privée, variée et dynamique, couvrant un large champ d'activités économiques, sociales et culturelles. L'un de ces journaux algériens, que nous avons choisi pour notre analyse, est le *Quotidien d'Oran*. Fondé par un groupe de citoyens, son premier numéro est paru le 14 janvier 1994 comme journal de la région Nord-Ouest, ensuite il s'est étendu à une diffusion nationale avec un tirage estimé à 425000 exemplaires ainsi qu'un site Internet. Sa nature juridique est très particulière : le capital est réparti dans une société par actions, ses actionnaires sont au nombre de 87. Aucun actionnaire ne dispose de plus de dix actions donc la notion de bénéfice est secondaire. Leurs profils se caractérisent par une hétérogénéité sociale et une coloration politique très large. Quotidien indépendant, il se caractérise par une ligne éditoriale qui, selon Mohamed Benabbou (directeur de la publication et journaliste de très grande expérience), traite l'intérêt commun sans préjugés et sans tabous.

Quand à *Liberté*, il se présente comme un journal francophone, indépendant et libéral, démocrate et anti-islamiste. Il a fait sa première apparition dans les kiosques algériens en 1992. Confronté aux restrictions de papier et des capacités techniques, ce quotidien a rencontré plusieurs difficultés au niveau de la diffusion de l'édition papier, ce qui a amené les responsables de ce journal à s'implanter sur la toile mondiale pour informer le lectorat algérien en France. *Liberté* a donc fait ses premiers pas sur le net en 1998

dans une version minimaliste, disponible en format PDF, mise à jour quotidiennement mais à des heures irrégulières. Aujourd'hui, *Liberté* bénéficie d'une diffusion de près de 150000 exemplaires.

En parlant de la presse, nous nous intéressons en outre à la nature de l'écriture journalistique, à savoir les critères même qui servent à rédiger un article clair et efficace.

1.2. Style et genres journalistiques :

Partant du fait que la presse écrite est une source de matériel linguistique varié, les rédacteurs d'un journal quotidien utilisent un discours très varié du point de vue stylistique et morphosyntaxique pour répondre rapidement aux attentes de leurs lecteurs. De ce fait, le journaliste tente de donner un maximum d'informations avec un minimum de mots, c'est pourquoi le style journalistique doit être clair et concis, simple et précis, allant directement à l'essentiel. Comme il arrive souvent que la longueur de la phrase prenne de l'importance pour le journaliste, qu'il cherche à éliminer le plus possible l'emploi de phrases longues et complexes qui pourraient entraîner une confusion, une interprétation erronée ou encore des malentendus, il privilégie des phrases courtes et simples écrites de préférence au présent ou au passé composé. Les formes passives sont très fréquentes dans les titres et les chapeaux, les brèves et les entrefilets.

Retenons avant tout que l'écriture journalistique appartient au domaine de la communication. Sachant que tout contrat de communication obéit à des contraintes situationnelles (données externes) et des contraintes discursives (données internes), l'auteur d'un article de presse doit répondre à l'exigence de deux visées :

- Visée de faire savoir ou « visée d'information »
- Visée de faire ressentir ou « visée de captation »

Le journaliste algérien ou français est donc tenu d'informer sa cible (instance réceptrice interne) et d'une manière générale son public (instance réceptrice externe). C'est pourquoi, il essaie de déployer une double fonction : celle de description et d'explication dans le but d'informer, et d'argumentation qui déclenchera des ressorts

émotionnels, en faisant surtout prévaloir ses compétences de séduction et de persuasion en vue de gagner un récepteur de son message informatif, et en fait un client. Il convient donc, à présent, de mettre à jour ces différents procédés mis en œuvre dans le discours d'information médiatique et particulièrement le discours de la presse. On peut donc noter également :

- **Des marques énonciatives**, parmi lesquelles les déictiques, les affectives, les axiologiques et celles de la modalité.
- **Des marques stylistiques et rhétoriques**, c'est-à-dire toutes les figures et les procédés de style. Citons à titre d'exemple les phénomènes de reprise et de co-référence, parmi lesquels on peut remarquer particulièrement l'anaphore.
- **Des marques typographiques** telles que la rubrique, le titre, l'intertitre, le chapeau et les légendes photos, qui jouent un rôle très important en permettant au lecteur d'avoir son premier contact avec le texte journalistique.

Mais c'est sur la deuxième catégorie, c'est-à-dire sur les marques stylistiques et rhétoriques que nous insisterons dans le présent travail, et en particulier sur l'anaphore qui constitue une figure très caractéristique du discours journalistique.

L'écriture journalistique, qui exige la clarté, la concision et la précision, comme nous l'avons souligné auparavant, est loin d'être une écriture uniforme. Bref, il n'y a jamais une seule manière d'écrire un article de presse. A cet égard, nous nous tenterons d'examiner brièvement les catégories que proposent les manuels de journalisme. Selon Broucker³, il existe deux grands genres de presse écrite :

Les genres de l'information : la *nouvelle*, appelée aussi *dépêche* ou *brève*, constitue la matière première d'une information concise et répond par un court texte aux questions fondamentales Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? (visée informative) et, dans le cas d'une information plus développée, aux questions Comment ? et Pourquoi ? (visée explicative) ; le *reportage* est plus détaillé que la nouvelle parce qu'il décrit tous les aspects de la situation d'un évènement et pour cette raison, il occupe une place importante dans les journaux, ou généralement dans le discours médiatique ; dans

³ Broucker (de), J., 1995, *Pratique de l'information et écriture journalistique*, Paris, CFPD.

l'*interview*, le journaliste interroge une personne représentative d'un sujet dans le but de publier ses propos selon son statut, sa profession, son expertise. L'*interview* est souvent confondue avec le *portrait*, qui vise à cerner un sujet d'une manière approfondie à travers la description, l'explication et le témoignage. Viennent ensuite l'*analyse* et le *compte rendu*, auxquels nous ajoutons l'*enquête* qui constitue, en particulier, un mélange de tous les genres journalistiques cités auparavant.

Venons-en maintenant aux **genres du commentaire** comprenant la *chronique*, qui est le genre journalistique le plus diversifié, pouvant couvrir différents sujets (la politique, l'économie, la culture, l'éducation, la mode, les loisirs, le bricolage, etc.) ; la *critique* qui joue un rôle primordial dans l'assertion de la personnalité de son auteur qui veut imposer ses opinions dans les différents domaines de la vie sociale et plus précisément dans les domaines des arts et de la culture (le cinéma, le théâtre, la littérature, la musique, etc.). De plus, la critique est un *reportage* à travers lequel le journaliste amasse ses informations à partir de ce qu'il a vu, entendu ou lu pour relever les points forts et les points faibles du sujet abordé. On parle aussi d'un autre genre d'information commentée, c'est celui de la *caricature*. C'est une représentation graphique qui comporte le plus souvent un message verbal reflétant une pensée bien articulée d'une situation controversée. En outre, la caricature tient parfois à l'*éditorial*. C'est une partie qui occupe une place solide dans les journaux d'aujourd'hui parce qu'elle joue un rôle sociopolitique important dans la société en tant que leader d'opinion. Ainsi selon Herman & Jufer « l'éditorial est une vitrine idéologique du journal »⁴.

Partagée entre la séduction et l'argumentation, la subjectivité et la désobjectivation, la ligne éditoriale occupe un espace privilégié dans le journal. D'un point de vue topographique, l'éditorial se place généralement en une, page la plus importante dans le journal, qui en constitue la porte d'entrée et incarne le rôle idéologique de l'éditorial au milieu d'autres articles d'actualité. Rappelons que le mot vient du terme anglais *editor* qui signifie non seulement le rédacteur en chef mais aussi comme l'affirment

⁴ Herman T & Jufer N., 2001, « L'éditorial, « vitrine idéologique du journal » ? », *Semen*, n°13, Genres de la presse écrite et analyse de discours.p.139

Dubied et Lits « [...] celui qui en assume la conception et la responsabilité intellectuelle »⁵. Il s'agit d'un texte relativement court, composé d'une brève introduction qui peut débiter de manière différentes : identifier le problème dont l'article va traiter ; décrire le contexte dans lequel l'évènement est situé ou même par une conclusion de l'évènement rapporté en indiquant les solutions proposées par le gouvernement. Pour la structure du reste de l'article elle dépend du goût de l'auteur qui cherche à construire un ensemble de prises de positions sur un évènement d'actualité traitant généralement les problèmes de la société ou de la vie politique. En cela, l'éditorial est considéré comme « l'article d'opinion par excellence »⁶. Ainsi, l'éditorialiste en tant qu'instance énonciatrice se désigne comme porte-voix qui se charge de transmettre un message et une opinion à un destinataire collectif et très diversifié. Bref, l'article d'éditorial joue une double fonction : celle d'informer sur des faits réels et celle de persuader son lecteur à travers la structure logique d'un discours.

Quant au style de l'éditorial, il se caractérise dans son ensemble comme argumentatif, à la fois personnel et engageant qui oscille entre l'élocutif (le *je* énonçant) et le délocutif en effaçant les traces de la première personne du singulier, c'est-à-dire que l'utilisation du *je* n'est qu'exceptionnelle. Par exemple dans *Libération* et *Le Monde* on ne trouve ni *je* ni *nous* d'auteur mais seulement l'emploi du *nous* inclusif (*je + vous, je + vous + eux*), à l'aide duquel l'éditorialiste veut créer une communauté réelle ou fictive pour intégrer les sentiments et les émotions de son lecteur. On peut remarquer aussi l'usage fréquent du pronom impersonnel *on* dans les phrases formulées autour de « On dit que... », « On sait... ». Ce *on* n'est en fait qu'un *je* déguisé pour désobjectiver ses opinions. Il est intéressant de noter en outre que l'éditorialiste formule quelques questions rhétoriques qui visent essentiellement à confirmer ses propos et non pas à demander des informations comme dans une situation d'interaction directe. Pour tout cela, l'écriture éditoriale est caractérisée le plus souvent par une grande liberté stylistique que les autres articles de commentaire ;

⁵ Dubied A. & Lits M, 1997, « L'éditorial : genre journalistique ou position discursive ? », *Pratiques*, n° 94, pp. 49-61.

⁶ Martin-Lagardette J-L., 1994, *Guide de l'écriture journalistique. Écrire, informer, convaincre*, Syros. p. 82. Cité par Herman T & Jufer N., 2001, *ibid.*, p. 1.

selon Martin-Lagardette : « une grande liberté de ton est possible et le style est plutôt vigoureux, incisif, à la limite du langage parlé, du discours du tribun »⁷.

1.3. Présentation du corpus:

Pour effectuer notre recherche et pour que notre problématique soit valide, nous avons choisi soigneusement un corpus totalisant un ensemble de 60 articles qui ont été recueillis dans quatre journaux : *Le Quotidien d'Oran* et *Liberté* pour la presse algérienne, *Le Monde* et *Libération* pour la presse française. Nous avons analysé les éditoriaux datant du 1-12-2008 au 31-3-2009. Le corpus du *Quotidien d'Oran* contient 15 textes et un total de 7992 mots, celui de *Liberté* comprend également 15 textes et un total de 5568 mots. Le corpus du *Monde* est composé de 15 textes et de 5962 mots et, enfin, celui de *Libération*, de 15 textes et de 4057 mots.

Ces extraits de textes sont codés par la lettre **T** suivie d'un chiffre indiquant le numéro dans le classement du recueil. Voici la composition des corpus de presse :

La presse algérienne :

Le Quotidien d'Oran

<i>code</i>	<i>Titre de l'article</i>	<i>Source</i>
T1	Projection	www.quotidien-oran.com édition du 24-12-2008
T2	En attendant le prochain choc	édition du 20-12-2008
T3	Le grand écart	édition du 30-3-2009
T4	Les souliers de l'homme révolté	édition du 16-12-2008
T5	Ghaza, honneur des Arabes	édition du 7-1-2009
T6	Le nécessaire prix d'équilibre	édition du 15-12-2008

⁷ Martin-Lagardette J-L., 1994, *Guide de l'écriture journalistique. Écrire, informer, convaincre*, Syros. Cité par Herman T & Jufer N., 2001, *ibid*, p. 1.

T7	Symbole et réalité	édition du 7-2-2009
T8	Vulnérabilité	édition du 10-12-2008
T9	Le rien à faire des régimes	édition du 16-12-2008
T10	L'année des vampires	édition du 25-12-2008
T11	Madoff et les 50 Arabes	édition du 17-12-2008
T12	L'Afrique et l'autocrate	édition du 11-12-2008
T13	Un sommet après le cessez le feu	édition du 19-1-2009
T14	Conservatisme européen	édition du 22-3-2009
T15	Géopolitique des fractures	édition du 25-3-2009

Liberté :

<i>Code</i>	<i>Titre de l'article</i>	<i>source</i>
T16	Patriotisme économique	www.liberte-algerie.com édition du 24-12-2008
T17	Revers	édition du 25-12-2008
T18	De la hogra à la hargha	édition du 3-12-2008
T19	Traçabilité	édition du 29-1-2009
T20	Diktat	édition du 1-12-2008
T21	Signal	édition du 20-12-2008
T22	Leitmotiv	édition du 21-1-2009
T23	Les mots pour le dire	édition du 04-02-2009
T24	La route qui prend l'homme	édition du 24-1-2009
T25	Rurbanité	édition du 7-12-2008

T26	Le retour des vieux débats	édition du 11-3-2009
T27	Hypocrisie	édition du 2-12-2008
T28	Fonds de commerce	édition du 19-1-2009
T29	Décor	édition du 1-2-2009
T30	Relents	édition du 6-12-2008

La presse française :

Libération :

<i>Code</i>	<i>Titre de l'article</i>	<i>source</i>
T31	Espoir	www.liberation.fr édition du 20-1-2009
T32	Patinage	édition du 20-12-2008
T33	Exception	édition du 19-1-2009
T34	Faute	édition du 2-2-2009
T35	Vigilance	édition du 2-12-2008
T36	Humanité	édition du 14-3-2009
T37	Exaspération	édition du 10-12-2008
T38	confusion	édition du 4-12-2008
T39	A vif	édition du 12-12-2008
T40	Dignité	édition du 18-2-2009
T41	Crime d'état	édition du 2-3-2009
T42	Le front des refus s'organise	édition du 23-1-2009

T43	Punir	édition du 13-3-2009
T44	Violence	édition du 12-3-2009
T45	Substance	édition du 4-2-2009

Le Monde :

<i>Code</i>	<i>Titre de l'article</i>	<i>Source</i>
T46	Alerte à l'hôpital public	www.lemonde.fr édition du 30-12-2008
T47	L'abcès Sangatte	édition du 27-1-2009
T48	Devoir d'écoute	édition du 30-1-2009
T49	Etats Généraux acte II	édition du 24-1-2009
T50	Bonus et traders	édition du 7-2-2009
T51	Terroristes ?	édition du 17-3-2009
T52	Obama l'Afghan	édition du 28-3-2009
T53	Se protéger	édition du 3-2-2009
T54	Le choc du chômage	édition du 2-2-2009
T55	Péril malgache	édition du 31-1-2009
T56	Bush	édition du 19-1-2009
T57	Darfour, otage	édition du 16-3-2009
T58	Rénovation	édition du 24-1-2009
T59	Libertés, alerte	édition du 4-2-2009
T60	L'avenir du 101 ^e	édition du 31-3-2009

2. Sur le rôle des différentes formes d'anaphore produites dans le journal quotidien

2.1. L'anaphore pronominale :

2.1.1. Le pronom *il* comme marqueur de continuité référentielle:

D'après la définition héritée de Denys le Thrace (II^e siècle av. J.C.) et la définition étymologique, le **pronom** (latin *pronomen*, *pro-* « à la place de » et *nomen* « nom ») est un mot qui sert à remplacer un nom de sens précis, déjà mentionné dans le contexte, et qu'on ne veut ou qu'on ne peut pas répéter. Les pronoms remplacent généralement des syntagmes nominaux, il serait plus exact de dire qu'ils exercent les mêmes fonctions que les groupes nominaux.

Il est à noter aussi que le préfixe *pro-* est interprété comme « mis pour », c'est-à-dire que le pronom est mis pour le SN auquel il réfère dans le contexte antérieur ou postérieur. Cela nous permet de distinguer les pronoms représentants (substituts), ou ceux qui, selon Kleiber, représentent un élément du contexte, et les pronoms nominaux (les noms substituts), qui « désignent immédiatement un référent, sans processus intermédiaires de représentation »⁸. Nous nous sommes intéressée dans la présente recherche au premier type de pronoms, c'est-à-dire celui des représentants. Nous évoquerons d'abord le rôle que peut jouer le pronom *il* comme marqueur de substitution servant, à partir du mécanisme de pronominalisation, à réduire un SN plein à un pronom ; nous verrons ensuite le fonctionnement référentiel de *il* dans la progression des textes journalistiques.

Analysons l'article suivant :

T31

« Laissons sa chance à l'espoir. Depuis l'élection de **Barack Obama**, *l'avenir a changé* de camp. *Il* n'est plus confisqué par l'alliance trentenaire du conservatisme religieux, de la modernité technologique et du culte de l'argent. *Il* a retrouvé un visage humain.

Obama décevra ? Oui, évidemment. Contrairement à ce qu'on pourrait croire en observant la ferveur planétaire qu'*il* a déclenchée, *il* n'est pas le président du monde mais celui d'une seule

⁸ Kleiber G., 1994, *Anaphores et pronoms*, Louvain la Neuve, Duculot, p. 44.

nation, aussi importante soit-elle. *Il* sera comptable des intérêts américains auprès de ses électeurs, comme tout président. *Il* est un politique redoutable, donc apte au compromis - décevant mais inévitable - dans un pays où la séparation des pouvoirs n'est pas un vain mot. *Il* pratique surtout un centrisme flamboyant dans la forme mais prudent sur le fond, sans lequel *il* n'aurait pas été élu. Attendons de *lui*, donc, ce qu'on peut en attendre. Non pas une rupture invraisemblable et mirobolante. Mais seulement qu'*il* commence de renverser le courant aveugle qui jusque-là nous portait, celui de l'économie sans règles et des identités agressives. Même de manière imparfaite, incomplète, limitée, *Obama* peut montrer, en paroles et en actes, que les hommes comptent plus que les marchés, que les élus du peuple peuvent reprendre du pouvoir à ceux de l'argent, que les logiques de coopération internationale sont plus efficaces que les logiques de confrontation. Ainsi, *le nouveau président*, par définition, sera-t-il au-dessous de l'espérance levée par son irruption. Mais très au-dessus des éternelles leçons de calcul dispensées par les cyniques et les résignés. »

Les observations réalisées :

Dans l'article étudié, on notera comme première remarque que le type le plus fréquemment utilisé est celui de l'anaphore pronominale qui se réalise à travers les pronoms personnels de la troisième personne (*il, lui*) avec une nette augmentation du taux de la forme sujet *il* qui se manifeste **10 fois** dans le texte (2 fois pour reprendre le segment *l'avenir* et 7 fois pour renvoyer à l'objet central de discours *Barack Obama*). On remarque aussi dans la suite du texte une anaphore nominale *le nouveau président* qui réfère à nouveau à B. Obama. En fait, ce SN est repris en outre par le pronom personnel clitique *il*. On constate alors, que le pronom doit, pour pouvoir représenter un nom dans le texte, remplir le même rôle communicatif : il s'agit presque toujours du rôle du référent, puisque ce sont toujours des noms qui renferment le contexte.

Une deuxième remarque à noter est que le pronom *il* fonctionne, en particulier, comme un marqueur de substitution qui réduit le taux des désignations d'une même entité (ici le SN « plein » *Obama* qui constitue le thème principal de l'article) pour rendre le message informationnel moins coûteux.

Signalons enfin qu'une fois que le nom propre *Obama* apparaît dans le topique discursif, le locuteur peut ne le désigner qu'au moyen de pronoms personnels, cela lui permet de faire une économie de l'acte de dénomination. De façon générale, on peut

noter que le pronom *il* est considéré alors comme un signal de la maintenance d'un thème dans un topique discursif, ce qui revient à dire que le rôle de ce pronom ne se réduit pas à l'économie des répétitions mais qu'il permet au lecteur à continuer intuitivement les enchaînements sur le même thème sans demander à chaque apparition de *il* ou *elle* quel est le SN remplacé. Ce résultat pourrait indiquer que le facteur essentiel qui détermine le choix des pronoms personnels plutôt qu'une autre forme d'anaphore coïncide avec une étape particulière dans la progression logique d'information et la cohésion des textes journalistiques.

2.1.2. L'utilisation anaphorique du démonstratif celui-ci et autres formes en celui :

En grammaire traditionnelle française, le pronom démonstratif est une sous-catégorie de pronoms exprimant une idée de monstration. Il permet d'indiquer que l'objet représenté se trouve soit dans le texte, soit dans l'espace ou le temps défini par la situation d'énonciation.

Ainsi, les formes du pronom démonstratif peuvent être renforcées au moyen des particules adverbiales *-ci* ou *-là* : ces deux formes s'opposent dans la mesure où les premières marquent la proximité, les secondes désignent l'éloignement dans l'espace, dans le temps ou dans le contexte. Selon l'analyse syntaxique que Kleiber⁹ a faite, ces formes peuvent être interprétées de la façon suivante :

<i>Déterminant</i>	<i>N</i>	<i>Modifieur</i>
Ce	Lui	Ci/-là
		De...
		Qui/que...

Quant à son fonctionnement référentiel, la description démonstrative relève le plus souvent de la déixis et implique généralement un caractère exophorique. Rappelons que cet emploi déictique n'est pas pris en compte, mais que c'est seulement son interprétation endophorique qui nous intéresse dans le présent travail.

⁹ Kleiber G., 1994, *ibid*, p. 182.

Nous proposons alors d'étudier les descriptions démonstratives à rôle anaphorique dans les articles journalistiques et de présenter une classification des différentes utilisations des démonstratifs afin de montrer l'importance de chacune d'elle dans la structuration et l'organisation textuelle.

Le premier constat concerne le taux global des anaphores démonstratives. Un retour aux données recueillies montre que le corpus que nous disposons présente un nombre relativement important de SN démonstratifs, au sein desquels on compte 251 anaphores démonstratives.

En second lieu, on peut remarquer que les données recueillies dans les articles étudiés montrent que la très grande majorité des SN démonstratifs suivent immédiatement la désignation précédente, c'est-à-dire qu'ils sont très proches de leurs antécédents, alors qu'ils sont très rares dans la situation où la désignation précédente est éloignée. Ce phénomène semble très important dans le fonctionnement des pronoms démonstratifs car il réalise une relation de coréférence stricte avec le SN antérieur.

En dernier lieu, il est intéressant de noter aussi que le SN démonstratif donne une description de son objet. Cela nous permet de dégager ses différents emplois dans le texte journalistique.

Observons les extraits de textes ci-dessous :

T46

« Deux décès, à quelques jours d'intervalle, dans des services d'urgences ou de réanimation d'Ile-de-France, soulèvent de graves questions au sujet de *l'hôpital public*. *Celui-ci* a-t-il cessé d'être aussi fiable qu'on le pense généralement ? Si c'est le cas, la cause doit-elle en être cherchée dans les politiques d'économie menées depuis plusieurs années sous l'impulsion des gouvernements successifs ?

Un enfant est mort à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, à Paris, le 24 décembre, des suites d'une erreur de perfusion. Selon le Syndicat national des pédiatres des établissements hospitaliers, *cet accident* est à mettre en relation avec la situation d'un hôpital en voie de fermeture, mais il impose aussi de reconsidérer les " réductions de personnel infirmier ou médical inscrites dans les " plans d'équilibre " de nombreux hôpitaux ".

Après *la mort, à l'hôpital parisien Lariboisière, le 28 décembre, d'un homme de 57 ans* victime d'un malaise cardiaque, l'Association des médecins urgentistes de France, présidée

par le docteur Patrick Pelloux, a déclaré que "la sécurité des patients n'est plus assurée dans les hôpitaux, en Ile-de-France, pendant cette période de fêtes", faute d'effectifs suffisants.

Alors que des enquêtes judiciaires sont en cours sur *ces deux décès*, Roselyne Bachelot, ministre de la santé, a ordonné en outre une enquête administrative sur la seconde affaire. Selon elle, il est "incompréhensible" que le service d'urgences de Longjumeau, dans l'Essonne, où avait été transporté le patient, et le SAMU de ce département n'aient pas réussi à trouver plus vite une place en réanimation dans les hôpitaux de la région, où il y en avait onze de libres.

Que *ces accidents* doivent être mis au compte de défauts d'organisation ou du manque de personnel, un débat doit être ouvert sur la situation des hôpitaux publics, au moins à Paris et en Ile-de-France. Nul ne peut imputer à la fatalité que des patients meurent faute de soins adéquats dans les services hospitaliers de la région la plus riche d'un des pays les plus riches du monde.

Le gouvernement ne peut exiger de l'hôpital une gestion rigoureuse de l'argent public que s'il garantit d'abord la fiabilité des soins qu'on vient y chercher. »

T18

« *Les harragas* ; tout le monde en parle, mais rares sont ceux qui ont osé faire le pas.

Non pas celui de traverser la mer meurtrière comme ces aventuriers de l'autre rive, mais simplement celui d'aller à leur rencontre.

Le problème des harragas n'est pas propre à notre pays qui est lui-même un eldorado, un réceptacle pour nos voisins subsahariens. Il est donc global à *cette génération de jeunes* qui n'ont pas vécu les lendemains de la liesse populaire des indépendances, les bienfaits de se sentir libre dans son pays. Pour nos enfants, il y a ce sentiment d'être prisonnier dans la maison natale que ce soit l'Algérie, le Maroc, le Sénégal ou un autre pays.

Marginalisés, laissés pour compte d'une société en mal de repères et de cap, alors qu'ils représentent la majorité de la population, peu armés contre les tentations de l'image virtuelle véhiculée par les innombrables médias et les nouveaux supports de la communication, ils rêvent, et c'est leur droit, de ces pays, édens du monde moderne.

Du fait de la prépondérance que prend *ce phénomène*, il nous a paru utile et urgent de réaliser *ce sondage*, premier du genre dans la presse algérienne.

Ce travail décèlera sans doute des limites, mais il a l'avantage d'apporter un éclairage comme il interpelle les pouvoirs publics sur l'insuffisance de la prise en charge de *ce dossier*.

Les mesures répressives et les décisions intempestives ne pourront pas juguler *ce phénomène* — elles ne feront que l'exacerber — si à la base il n'y a pas une volonté, sinon une tentative, sincère de le comprendre et de le circonscrire par des mesures allant dans le sens d'un bien-être social pour ces jeunes qui n'ont rien ici mais seulement le mirage d'ailleurs.

Un travail décent, une justice sociale équitable, moins de hogra à leur endroit et plus de considération si on estime qu'ils sont la relève.

Au “ plutôt mourir ailleurs puisqu'ici, nous le sommes déjà ”, scandé par *ces jeunes*, il y a lieu de proposer une autre alternative qui ne sera surtout pas la prison qui est promise à tout *ceux qui ont échappé à une mort quasi certaine ou raté la désillusion de l'autre rive.* »

T4

« *La visite d'adieu de George W. Bush* a donc culminé dans *le geste inattendu d'un journaliste irakien, Mountadhar Al-Zaïdi, qui a lancé ses deux chaussures au visage du président américain* en le traitant de “ chien, responsable de la mort de milliers d'Irakiens ”. Entre ironie et condescendance, certains médias occidentaux relèvent que Mountadhar Al-Zaïdi est devenu un héros dans son pays et dans le monde arabe. Il est vrai que le respect devant *ce geste de mépris rageur* ne peut provenir de ceux qui ont été dressés à courber l'échine devant les puissants. De ceux-là mêmes qui exprimaient leur admiration devant le « shock and awe » des stratèges américains [...]

L'héroïsme de Mountadhar Al-Zaïdi est celui d'un homme normal qui n'admet pas la justification de crimes de masse commis contre son peuple. Qui se refuse à observer les règles d'une soi-disant bienséance à l'écoute de l'inadmissible. Comment conserver la maîtrise de soi et une réserve bâillonnée quand on entend dire que les Etats-Unis ont apporté la démocratie sur les rives de l'Euphrate, alors qu'ils sont les fourriers sanguinaires du malheur et du carnage ? Comment n'être pas saisi d'un sentiment de révolte ? *Cette ultime visite de George W. Bush* est une insulte supplémentaire à tous les Irakiens tués, à toutes les existences détruites, aux veuves et aux orphelins, à tous ceux contraints à l'exil.

Cette visite aurait pu se dérouler sans anicroche. Le journaliste indigné en a décidé autrement. Mountadhar n'a pas tué Bush, il a fait bien mieux : par *ce jet de chaussures*, a renvoyé *le président des Etats-Unis* à un statut d'animalité qui correspond finalement à ceux qui ne connaissent ni remords ni compassion devant l'ordalie du peuple d'Irak. Au fond, il est heureux que *ces chaussures* n'aient point atteint leur cible, car il n'est pas sûr que ce soit le visage présidentiel qui aurait été souillé.

Le geste de Mountadhar Al-Zaïdi, qui scelle définitivement la piteuse sortie de *ce sinistre président des Etats-Unis*, vaut bien toutes les condamnations du monde. Que restera-t-il des

œuvres de George W. Bush et des hommes qui l'ont porté au pouvoir ? Une tache indélébile dans l'histoire des Etats-Unis. *Ces chaussures vengeresses* resteront accrochées au cou d'un homme qui a su incarner, au-delà de toute caricature, les perversions de la puissance au service de l'injustice

Les observations réalisées :

Dans le premier exemple (T46), on se limitera à deux types d'anaphores démonstratives :

Voyons d'abord celui où le SN démonstratif entre en relation coréférentielle stricte avec un SN antérieur défini.

- La tête nominale de l'antécédent « *deux décès* » est identique à celle du SN démonstratif « *ces deux décès* ». Cette observation confirme que l'anaphore démonstrative signale une identification de l'objet de discours par une simple substitution de déterminant. Dans ce cas on peut parler d'anaphore fidèle ou directe.

En revanche, les articles (T18) et (T4) présentent des SN démonstratifs non coréférentiels, qui dirigent l'attention sur un nouveau point de vue sur l'objet de discours. Cela s'explique par les différentes formes d'anaphores démonstratives indirectes, dont on peut parler d'une reprise par hyperonymie. En ce sens, le SN démonstratif « *ces aventuriers de l'autre rive* », qui peut provenir également du caractère métaphorique, apporte une certaine nouveauté informative à son référent « *Les harragas* ». Ainsi, les termes génériques « *cette génération de jeunes* », « *ces jeunes* » sont susceptibles d'apporter un éclairage nouveau, notamment en ce qui concerne l'âge, dont on peut comprendre que le phénomène de la *harga* caractérise, en particulier, la génération des jeunes.

Le rappel par hyponymie (ou anaphore spécifiante) permet à l'encodeur de reprendre un terme générique à partir d'un objet plus spécifique. Cela nous amène à accepter plus facilement les enchaînements comme dans (T4) « *le geste inattendu d'un journaliste irakien, Mountadhar Al-Zaïdi ... ce geste de mépris rageur... ce jet de chaussures...ces chaussures... Ces chaussures vengeresses* »

L'autre type d'anaphore démonstrative, sur laquelle nous reviendrons ci-dessous, concerne les SN démonstratifs résumptifs. Ce type est particulièrement important

parce qu'il représente la très grande majorité dans les textes journalistiques. On peut voir clairement l'apparition d'un nombre important de ces anaphores dans les deux articles (T2) et (T3). Par exemple, les SN démonstratifs « *cet accident* », « *ces deux décès* » résument le contenu de leurs antécédents qu'il s'agisse d'une phrase : « **Un enfant est mort à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, à Paris, le 24 décembre, des suites d'une erreur de perfusion** » ou de tout un paragraphe pour ce qui est du SN « *ces deux décès* ».

En ce qui concerne les formes *celui-ci/celui-là*, elles donnent lieu à une opération d'anaphore nominale et une opération d'identification du référent du SN. Partant de ces propos, une telle analyse du pronom démonstratif *celui-ci/celui-là* entre en relation avec les autres formes en *celui* qui s'adjoignent soit un syntagme prépositionnel comme dans :

(T18) « *celui de traverser la mer meurtrière* »

(T4) « *celui d'un homme normal...* »

soit une proposition subordonnée relative comme dans :

« *...ces jeunes qui n'ont rien ici mais seulement le mirage d'ailleurs.* »

« *...ceux qui ont échappé à une mort quasi certaine ou raté la désillusion de l'autre rive.* »

Ces deux propositions relatives entrent en relation coréférentielle lexicale avec l'actant essentiel du topique discursif, les « *harragas* ». Mais il convient de souligner que l'absence de la tête nominale dans la deuxième proposition n'est pas un obstacle parce que le référent a été interprété ensuite par le modifieur « *...ont échappé à une mort quasi certaine ou raté la désillusion de l'autre rive.* ». C'est pourquoi les modifieurs *-ci* et *-là* représentent une récupération du N manquant dans l'interprétation référentielle des anaphores démonstratives. Voyons par exemple :

T2

« Deux décès, à quelques jours d'intervalles dans des services d'urgence ou de réanimation d'Ile de France, soulèvent de graves questions au sujet de *l'hôpital public*. *Celui-ci* a-t-il cessé d'être aussi fiable qu'on le pense généralement ? »

2.1.3. Le cas du possessif comme anaphorique :

Sur le plan sémantique, le possessif se présente sous deux formes distinctes, celle du déterminant (*mon, ton, son...*) qui représente la synthèse de deux éléments généralement disjoints du GN : l'article défini et un complément du nom introduit par *de*. On peut signaler que la première fonction grammaticale du déterminant possessif est l'existence d'une relation d'appartenance, de possession, de parenté, d'origine entre un possesseur et un possédé et présente souvent des similitudes de formes et d'emplois avec l'article défini.

La forme appelée traditionnellement « pronom possessif » ressemble à un SN composé d'un article et d'un adjectif (*le mien, le sien, etc.*). En termes de référence le pronom possessif ne se comprend qu'à partir de son antécédent et fonctionne comme une anaphore conceptuelle.

Nous nous sommes intéressée ici à l'anaphore possessive de type « déterminant possessif + syntagme nominal » et sa fonction anaphorique dans la structuration du discours. Selon Apothéloz¹⁰, l'expression « déterminant possessif + SN » est doublement anaphorique « d'une part, en raison du déterminant possessif – ce type de déterminant étant assimilé à une anaphore pronominale ; d'autre part en tant que syntagme nominal défini. Ceci revient à établir une équivalence entre *son livre* et *le livre à moi* est donc à reconnaître que le déterminant possessif résulte de l'amalgame d'un pronom et d'un déterminant défini ». C'est pour cette raison qu'il convient de souligner que l'identification d'une anaphore possessive ne peut être complète que par l'identification des deux entités.

Nous proposons d'examiner l'article suivant :

T32

¹⁰ Apothéloz D., 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Genève : Droz. p. 164.

« *Nicolas Sarkozy*, depuis *son élection*, a fondé *son action* sur le couple volontarisme communication. Tenant comme acquises la docilité de *sa majorité* et une certaine torpeur des contre-pouvoirs syndicaux et politiques. Multipliant les annonces et jouant l'hyperactivité, il pensait que *ses réformes* passeraient à la hussarde.

Mais au seuil de l'hiver, *sa stratégie* est en train de patiner. Alors que les Français sont obsédés par la crise, lui continue à vouloir faire passer en force *ses propres obsessions* : audiovisuel public sans pub, travail du dimanche, bouleversement dans l'éducation. Et là soudain, la communication ne suffit plus. *Les députés UMP* grognent, lassés de *leur rôle de godillots*. D'autres mènent carrément une fronde contre le travail du dimanche. Les alliés centristes renâclent devant la loi sur l'audiovisuel... que le *Sénat* s'apprête à discuter en prenant tout *son temps*. Les élus socialistes retrouvent de l'énergie dans la bataille des amendements. Quant à *la jeunesse*, angoissée sur *son avenir*, elle ne comprend pas les projets de Darcos et a décidé de porter le problème dans la rue. A la grecque.

Du coup, pour la première fois, Nicolas Sarkozy a dû orchestrer une séquence de recul sur ces différents dossiers. Beaucoup plus grave : dans ce contexte le plan de relance, déjà limité, devient illisible.

2009 s'annonce sévère pour l'Elysée, sur fond de récession. Les effets d'estrade ne suffiront plus, ni les coups de menton (telle la loi anti- amendements).

A la veille de Noël, on sent Nicolas Sarkozy dans *ses petits souliers* »

Les observations réalisées :

En (T32) les adjectifs possessifs fonctionnent dans des syntagmes nominaux et maintiennent la chaîne des items « *Nicolas Sarkozy... son élection... son action... sa majorité... ses réformes... sa stratégie... ses propres obsessions... ses petits souliers* ».

On voit très clairement que ces adjectifs possessifs ne sont séparés du possesseur par aucune autre expression référentielle et désignent l'appartenance des entités plutôt abstraites telles l'élection, l'action, la stratégie, etc., à un individu « Nicolas Sarkozy »

Une autre caractéristique importante de la possession est qu'elle peut être marquée par le pronom possessif qui exprime une relation entre deux entités ; il marque également la propriété et représente un nom déjà cité en ajoutant à ce nom l'idée de possession. Notre corpus contient un nombre relativement faible de pronoms possessifs. Ainsi dans l'expression tirée du journal *Libération* :

« Barack Obama aime dire que «dans aucun autre pays sur Terre, **une histoire** comme *la [s]ienne* ne serait possible». Ce n'est pas seulement d'élire un jeune Noir dans un pays qui a mis fin il y a cinquante ans aux discriminations racistes ».

Le pronom possessif « *la sienne* » implique un double processus anaphorique ; la saturation de la tête nominale « **une histoire** » et la représentation de l'entité associée à la troisième personne dont on pourrait paraphraser la détermination personnelle qu'il implique par une construction prépositionnelle du pronom personnel *de lui*.

2.1.4. Le réfléchi comme anaphorique :

Le réfléchi étant par définition une forme pronominale particulière employée dans une phrase pour renvoyer anaphoriquement au sujet de celle-ci ; son fonctionnement référentiel est identique à celui des pronoms de la 3^e personne mais il se distingue de ces derniers par le fait qu'il ne peut anaphoriser qu'un terme de sa propre phrase. Ce terme occupe nécessairement la position du sujet. On peut distinguer deux types de pronoms réfléchis :

1- Réfléchi direct : si, à l'intérieur du même énoncé ou de la même proposition, le sujet doit être rappelé anaphoriquement par un constituant remplissant une des fonctions syntaxique du SN, ce rappel ce fait alors obligatoirement à l'aide du pronom réfléchi.

2- Réfléchi indirect : reprend anaphoriquement non le terme de la proposition subordonnée à laquelle il appartient, mais l'énonciateur de la phrase qui est le plus souvent le sujet ou le morphème personnel du verbe principal. Ce réfléchi indirect apparaît dans les infinitives, les complétives et les interrogatives indirectes.

Examinons les extraits suivants :

T48

« Il y a six mois, le 5 juillet 2008, Nicolas Sarkozy fanfaronnait devant le conseil national de l'UMP : “ Désormais, quand il y a une grève en France, plus personne ne s'en aperçoit. ” Il avait tort. Dans ce pays où la crise a ravivé la souffrance sociale, la conflictualité est beaucoup moins élevée que le dit la légende entretenue hors de ses frontières, mais **les grèves** se voient.

Jeudi 29 janvier, les huit syndicats – CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, UNSA, Solidaires – qui, pour la première fois depuis 2006, avaient appelé ensemble à manifester ont

réussi leur pari. Dans les deux cents défilés qui ont parcouru la France, la participation a oscillé entre 1 million de personnes, selon la police, et 2,5 millions, selon la CGT, autant qu'en 2006 contre le CPE et en 2003 contre la réforme des retraites.

Au-delà des rituelles querelles de chiffres, **deux constats** s'imposent. D'une part, l'ampleur inédite des cortèges de manifestants dans des villes moyennes (21 000 à Rouen et à Caen, 16 000 à Tarbes, 15 000 au Mans, 11 000 à Saint-Brieuc, 9 500 à Tours, 7 000 à Brive..., selon la police). D'autre part, la participation, plus forte que prévu, des salariés du privé, qui ont rejoint en nombre ceux du secteur public.

Certes, le 29 janvier n'a pas été le "jeudi noir" annoncé. Les conséquences de la grève ont été maîtrisées dans les transports publics et dans l'éducation, au point que M. Sarkozy s'est félicité de constater que "**la gêne des usagers et des familles** s'en est trouvée limitée". Mais **le chef de l'Etat** commettrait une erreur en se réjouissant de cette moindre gêne. Le succès des syndicats montre que la crise, loin d'encourager les salariés à la résignation, n'a pas empêché **les inquiétudes, les mécontentements et les colères** de s'exprimer. Aux yeux d'une opinion qui soutenait la grève, l'absence de paralysie a assuré la popularité de la mobilisation.

Et après ? Nicolas Sarkozy a évoqué "une inquiétude légitime", "un devoir d'écoute, de dialogue" et "une grande détermination à agir". Mais il a juste confirmé un rendez-vous déjà fixé avec les syndicats en février. Sans doute compte-t-il sur **la division de syndicats** aussi prompts à s'unir qu'à se désunir. **Le chef de l'Etat** devrait plutôt se conformer à ce qu'il écrivait dans Le Monde du 19 avril 2008 : "Qu'on en finisse une bonne fois pour toutes avec l'idée d'un Etat qui serait seul à même de savoir ce qui est bon pour notre pays". La sagesse serait de mettre en pratique ce "devoir d'écoute" avant que la souffrance sociale prenne d'autres voies. Hors des canaux syndicaux... »

Observations réalisées :

En (T37), on remarque que le pronom « *se* » apparaît **8** fois mais il exerce des emplois différents.

Prenons par exemple les expressions: « les grèves se voient » et « deux constats s'imposent ». Le pronom réfléchi *se* est coréférentiel avec le sujet et donc deuxième mention des GN « **les grèves** » et « **deux constats** » mais il ne peut être analysé comme COD des verbes *voir* ou *imposer* ; il ne correspond pas à un objet direct nominal (*#les grèves voient quelque chose* ou *#deux constats imposent quelque chose*).

Le pronom *se* peut apparaître dans un SV dépourvu de sujet où la personne concernée n'est pas explicité syntaxiquement mais exprimée par le contenu sémantique comme

dans le cas des gérondifs « *en se réjouissant* », et des infinitifs « *Sans doute compte-t-il sur la division de syndicats aussi prompts à s'unir qu'à se désunir. Le chef de l'Etat devrait plutôt se conformer à ce qu'il écrivait dans *Le Monde* du 19 avril 2008* ».

Finalement il y a quelques cas où le pronom réfléchi *se* figure dans des constructions passives : « Les conséquences de la grève ont été maîtrisées dans les transports publics et dans l'éducation, au point que *M. Sarkozy* s'est félicité de constater que "la gêne des usagers et des familles s'en est trouvée limitée". », en faisant référence implicitement à l'antécédent mentionné auparavant « *M. Sarkozy* ».

2.1.5. Le relatif comme anaphorique :

Les pronoms relatifs sont issus du vieux fond indoeuropéen et jouent un double rôle :

En tant que relatifs, ils marquent l'union d'une proposition à une autre (une phrase est enchâssée dans une autre dont elle n'est plus qu'un constituant), ils introduisent un énoncé qu'ils transposent en une subordonnée.

En tant que pronoms, ils désignent l'objet de discours, tantôt comme *représentants* du nom ou du pronom de la principale qu'on appelle leur antécédent, le morphème même **qu-**, dans les constructions relatives, réfère généralement à un antécédent qui le précède dans l'énoncé, et pour cela la proforme relative est un anaphorique. Nous nous limiterons ici aux pronoms relatifs représentants qui comportent une série simple et une série composée. Quant aux formes simples, une première chose à noter est que cette série ne contient que les trois formes pronominales, *qui* (sujet), *que* (attribut ou COD) et *quoi*, qu'on peut considérer comme des variantes d'une même unité (qui comporte également les deux pronoms adverbiaux *dont* et *où* issus des adverbes de lieu latins *de unde* et *ubi*). Notons que ces formes simples ne varient pas en genre et en nombre. D'autre part, les relatifs sont employés sans antécédent, et dans ce cas, ils perdent leur valeur de représentants et deviennent des pronoms *nominaux*, ces derniers évoquent un objet dont la définition est donnée par l'énoncé introduit.

Rappelons que notre recherche ne s'intéresse qu'à la fonction anaphorique, pour laquelle nous empruntons la définition de Muller¹¹ : « on entendra par relativation le processus complexe qui permet d'obtenir, à partir d'un constituant non verbal (l'antécédent), un constituant complexe comportant à sa tête ce constituant, et, en complément, une proposition dans laquelle un des actants (au sens large : incluant les circonstanciels) est interprété comme étant coréférent à l'antécédent ».

On comprend par là que la relativation comporte une relation anaphorique entre un antécédent (la tête du SN) et un constituant de la subordonnée.

Ces propositions relatives, dont le rôle essentiel est de compléter l'antécédent, peuvent ajouter une information plus ou moins importante quant au sens de la phrase : en adoptant ici la terminologie de Riegel *et al.*¹², nous distinguons :

La relative déterminative ou *restrictive* qui, comme son nom l'indique, restreint ou détermine l'ensemble des référents en y ajoutant un élément indispensable au sens ; son effacement pourrait modifier complètement le sens de la phrase, c'est pourquoi elle joue un rôle essentiel dans l'identification référentielle de l'antécédent.

Ceci est contraire à *la relative explicative (appositive)*, qui elle ne joue aucun rôle dans l'identification référentielle de l'antécédent mais ajoute à celui-ci quelques explications non indispensables qu'on pourrait supprimer sans modifier ou nuire au sens de la phrase.

A l'autre extrême, on peut trouver des relatives qui ne sont ni déterminatives ni explicatives mais attributives (attribut du COD des verbes comme *voir*, *regarder*, *entendre*, *écouter*, etc.).

Nous allons examiner quelques extraits de textes empruntés au *Quotidien d'Oran* :

¹¹ Muller C., 1996, *La subordination en français*, Paris : Armand Colin. Cité dans http://www.cavi.univ-paris3.fr/ilpga/pages_personnelles/samevelian/cours/syntaxe-9. p 7.

¹² Riegel M, Pellat J-C & Rioul R., 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, p. 484.

T8

« Un nombre record d'entreprises feront faillite en Europe et aux Etats-Unis en 2009. Aux Etats-Unis, on s'attend à la disparition de quelque 62.000 entreprises, contre 42.000 en 2008. En Europe, le chiffre passe de 149.000 à près de 200.000 faillites.

Les chiffres, livrés par *le Financial Times*, qui cite les principaux assureurs de crédit dans le monde, confirment l'ampleur *d'une crise économique qui n'a pas encore atteint son apogée. Ce nombre inédit de dépôts de bilans, qui exprime clairement la magnitude de la crise, s'explique largement par le rétrécissement marqué et durable de l'offre de crédit. Une tendance qui concerne aussi bien les entreprises que les consommateurs.* En dépit de leurs dénégations répétées, les banques, confrontées à la détérioration de leurs risques, redoublent de prudence. Elles ne veulent pas prêter à *des entreprises et à des consommateurs dont la solvabilité est souvent problématique.*

Ces données objectives constituent donc un indicateur concret et fiable de la situation réelle. Et dans le climat bien installé de perte de confiance, la reprise n'est pas pour bientôt. Si les Etats occidentaux ont sauvé ou renfloué *des grandes banques – qui ne sont pas des entreprises comme les autres –*, les entreprises, elles, subissent de plein fouet le principe de la destruction créatrice. Si leurs produits sont jugés mauvais, chers et inadaptés, si elles ont fait des choix malavisés, les entreprises meurent et d'autres naissent dans le cycle de vie du marché. Ce principe ne s'applique pas de la même manière brutale aux banques. On a pu le voir, pas ses implications, une faillite bancaire peut faire l'effet d'un séisme. Même si elles ont été sauvées par des capitaux publics, les banques n'ont pas vocation à perfuser de l'argent à fonds perdus à des emprunteurs défaillants. Elles n'ont pas non plus vocation à la commandite, ni à la gestion directe de leurs clientèles en déconfiture, et ceci même si les Etats l'ont fait pour elles-mêmes. Certes, quelques banques ont sauté (Lehman Bros, Northern Rock ou Bears Stearns), mais la place stratégique des banques est telle que le principe de la « destruction créatrice » ne peut jouer sans risque d'effondrement général. Face à la sanction du marché, la vérité des banques n'est pas celle des entreprises.

Les chiffres des faillites confirment amplement que l'économie réelle est profondément atteinte alors que, selon de nombreux économistes, la crise a mué en récession et pourrait prendre la forme d'une stag-déflation. *Un dangereux scénario où se croisent récession, stagnation et déflation.* Ces banqueroutes et le ralentissement général de l'activité ne sont que *les premiers effets concrets d'une crise qui pourraient, selon des projections largement partagées, durer toute l'année 2009.* La récession se nourrit d'une importante mortalité des entreprises en Europe, aux Etats-Unis et au Japon. Le processus de rétablissement n'est pas encore à l'ordre du jour.

Quand les principales économies du monde vont mal, *les pays qui exportent des matières premières, pas seulement le pétrole, le ressentent directement*. La chute des prix des hydrocarbures, résultat d'une baisse sensible de l'activité générale, montre à quel point l'Algérie reste dépendante de l'extérieur. Au regard de *la récession qui s'installe dans les économies qui sont les débouchés principaux des exportations d'hydrocarbures*, il ne faut donc pas s'attendre pour l'année à venir à des revenus importants. Les prix du pétrole - à moins d'une improbable réduction drastique de l'offre - risquent de se maintenir à des niveaux bas. Les faillites en cascade enregistrées ces dernières semaines en sont un clair augure. Face à cette réalité, une économie non diversifiée ne montre que son extrême vulnérabilité... »

T7

« ... Sans mettre en question le nationalisme bien connu des citoyens algériens, il est légitime de penser que la motivation principale des nouveaux associés sera de maximiser la profitabilité *des entreprises* dans *lesquelles* ils seront associés. On voit mal en effet les nouveaux actionnaires tenter de réduire les performances *des sociétés* dans *lesquelles* ils auront pris pied. La fin des illusions libérales, crise globale aidant, réhabilite le rôle de l'Etat et remet au goût du jour des notions, comme le protectionnisme, hier condamnées sans appel. Cette décision en est peut-être un signe. Mais, dans des perspectives mondiales très incertaines, la dépendance de l'Algérie aux importations, et tout ce que cette dépendance implique, exige des mesures cohérentes au-delà des mesures symboliques ».

Les observations réalisées :

Dans l'extrait que nous avons choisi, le pronom relatif se manifeste **12 fois** à travers les formes pronominales *qui/que* qui apparaissent **10 fois** en remplissant une fonction comparable à celle d'un syntagme adjectival épithète. Quant au sens référentiel de la relative, nous verrons qu'il en existe des relatives explicatives :

« *qui cite les principaux assureurs de crédit dans le monde...* »

« *qui ne sont pas des entreprises comme les autres...* »

Ces propositions relatives utilisées par le journaliste servent à ajouter quelque détail à l'explication de leurs antécédents, mais elles peuvent être substituées ou être supprimées sans changement notable du sens. Autrement dit la construction du référent du SN se fait indépendamment de la présence ou non de ces relatives. Cependant, la relative explicative apparaît essentielle dans la construction périphrastique : « *Ce nombre inédit de dépôts de bilans, qui exprime clairement la magnitude de la crise,*

s'explique largement par le rétrécissement marqué et durable de l'offre de crédit ». Dans la mesure où celle-ci joue un rôle essentiel dans l'identification du référent et sa suppression a pour effet de produire un énoncé non pertinent.

Au contraire, les relatives :

« ...**d'une crise économique** qui n'a pas encore atteint son apogée »

« **Une tendance** qui concerne aussi bien les entreprises que les consommateurs »

« ...**d'une crise** qui pourraient, selon des projections largement partagées, durer toute l'année 2009 »

« **Les pays** qui exportent des matières premières, pas seulement le pétrole, le ressentent directement. »

« Au regard de **la récession** qui s'installe dans les économies qui sont les débouchés principaux des exportations d'hydrocarbures... »

sont déterminatives parce qu'elles spécifient (restreignent) la référence du nom en apportant une telle caractérisation servant à définir leurs antécédents « **la crise économique** », « **la tendance** », « **les pays** », « **la récession** », « **les économies** ».

Notre deuxième remarque concerne les formes composées (article défini + l'adjectif interrogatif *quel*). Ces formes renvoient généralement à un référent du même énoncé, dont le repérage est facilité par les marques de genre et de nombre. En (T7), le pronom relatif *lesquelles* est relié anaphoriquement avec le SN mentionné juste avant : « **des entreprises** », « **des sociétés** ».

2.2. Autres formes d'anaphores :

La reprise anaphorique du GN peut être d'ordre lexical et prendre plusieurs formes qui entretiennent différents types de relations avec leur antécédent (*cf.* chapitre 1), par exemple :

L'anaphore fidèle

La notion de reprise fidèle est la même que la reprise directe. On distingue généralement trois types de reprises directes :

La reprise totalement fidèle, lorsque l'antécédent et la reprise contiennent le même nom et les mêmes modifieurs. Ce type de reprise répète non seulement la tête nominale mais aussi l'intégralité des modifieurs.

La reprise directe par défini nu ne comporte pas de modifieurs et se réalise à travers le nom tête de la première mention.

La reprise directe par un défini modifié se réalise quand la reprise et la première mention ont la même tête nominale, mais que les modifieurs varient d'une mention à l'autre.

En revanche *la reprise infidèle* donne lieu à :

une substitution lexicale qui sert à donner à l'énonciateur l'occasion de manifester sa subjectivité, ses prises de position et ses points de vue sur l'objet de discours.

Une pronominalisation, c'est-à-dire un usage où le nom employé dans la reprise est plus générique que son antécédent, ou un usage où la reprise donnera le type d'un objet mentionné en premier lieu par un nom propre.

Les reprises indirectes apparaissent dans les mêmes types de contexte que les reprises directes. Examinons l'article suivant :

T33

« Il est vrai que le mot fait peur, que notre ministre de l'Intérieur, dans un souci responsable de relativiser et de calmer les choses, préfère parler d'affrontements entre des jeunes de deux quartiers, mais force est d'admettre que le phénomène tient plus du communautarisme.

La ville de Berriane a connu hier une journée relativement **calme**. Un calme sur fond de tension à couper au couteau. Signe que le risque d'une nouvelle flambée est toujours présent. Cependant, **le maillage de la ville par les forces de sécurité dépêchées sur les lieux** est suffisamment dissuasif pour annihiler de nouvelles vellétés d'affrontements. Mais pour combien de temps *ce dispositif sécuritaire* exceptionnel sera-t-il maintenu sur place ? Et au-delà de ce qui se passe en ce moment, jusqu'à quand faut-il avoir systématiquement recours à la force publique pour stabiliser *cette région du M'zab*, en proie depuis plusieurs années à des irruptions cycliques de violence ?

Ces questionnements nous renvoient en fait à la quintessence même du problème de *cette région*. Et le fait que le brasier se rallume de manière épisodique est une preuve que les solutions mises en œuvre jusque-là par les autorités ont échoué.

Berriane, il ne s'agit pas d'un cas de violence classique entre des bandes rivales, comme on le constate dans certaines villes, et qui nécessite **un traitement policier**. *Traitement* qui, toujours, s'accompagne d'un appel aux sages des deux communautés antagoniques.

Il est vrai que le mot fait peur, que notre ministre de l'Intérieur, dans un souci responsable de relativiser et de calmer les choses, préfère parler d'affrontements entre **des jeunes de deux quartiers**, mais force est d'admettre que *le phénomène* tient plus du communautarisme. D'un côté, *des ibadites* qui tiennent à leur mode de vie et à leurs traditions séculaires qui fondent leur particularisme. De l'autre, *des citoyens originaires du nord du pays* pour la plupart, que les vicissitudes socioéconomiques ont amenés à s'installer dans *cette ville*, avec aussi leur façon de vivre. Dans *le cas de Berriane*, on est en présence d'un télescopage entre *ces deux "habitus"*. D'où la nécessité d'une approche sociologique du phénomène pour cerner les ressorts profonds de *cette violence récurrente*.

En d'autres termes, il faut un vrai diagnostic pour **une vraie solution**. *Une solution définitive* qui, outre qu'elle évitera toute effusion de sang à l'avenir, fera l'économie de l'envoi des troupes et rétablira la stabilité dans *cette région*. »

Les observations réalisées :

L'article étudié présente une majorité d'anaphores nominales avec quelques anaphores pronominales et, en particulier, les pronoms de la troisième personne du singulier (*il, se, le*), les possessifs et les pronoms relatifs.

L'emploi de ces reprises nominales varie, d'une part, entre les formes fidèles et infidèles ; d'autre part, entre les anaphores conceptuelles et associatives. Prenons par exemple l'expression « **la ville de Berriane** », reprise par le SN démonstratif « *cette région de M'zab* » qui constitue un hyperonyme permettant à décrire l'identité du référent. Ainsi, on accepterait cette relation d'un terme hyponyme (**la ville de Berriane**) à un terme hyperonyme introduit par le pronom démonstratif (*cette/*la région de M'zab*) qui sert à actualiser le référent et marque sa mise en rapport avec un segment mis en mémoire (mémoire discursive) des lecteurs. Ajoutons que, selon

Kleiber¹³ « le démonstratif fonctionne comme un désignateur direct, qui saisit le référent par le truchement du contexte d'énonciation ».

Notre deuxième remarque concerne les anaphores par nominalisation. Ce type d'anaphore est très fréquent dans les textes journalistiques, comme dans le début de cet article : « La ville de Berriane a connu hier une journée relativement *calme*. *Un calme* sur fond de tension à couper au couteau. ». Le SN « *un calme* » transformé à partir de l'adjectif qualificatif consiste à rappeler le contenu de l'énoncé précédent et maintenir des liens de coréférence, sémantiquement complémentaires avec son référent.

On parle aussi d'anaphore par nominalisation dans le cas où celle-ci est construite à partir de contenus implicites. Voyons par exemple : « *ce dispositif sécuritaire* », « *Ces questionnements* », « *le phénomène* », « *le cas de Berriane* ». Ces expressions peuvent donner à l'énonciateur l'occasion d'apporter une information lexicale éventuellement pertinente et de manifester ses prises de positions, qui visent essentiellement à renforcer son argumentation et assurer une cohérence importante dans la progression du texte.

Comme nous l'avons déjà dit, l'anaphore infidèle non coréférentielle peut se réaliser dans des enchaînements de type : [UN N1 (hyperonyme) → UN N2 (hyponyme)]. Cette relation hiérarchique qui unit un terme générique (super-ordonné) « *des jeunes de deux quartiers* » à des termes plus spécifiques (sous-ordonnés) « *des ibadites* » et « *des citoyens originaires du nord du pays* » sert à apporter des informations nouvelles permettant à diriger l'attention des interlocuteurs vers un autre point de vue.

Enfin une troisième remarque concerne les anaphores par répétition. Nous distinguons dans l'article étudié deux figures de répétition. La première ne présente pas de particularité remarquable. Elle se réalise souvent à travers le même morphème lexical qui reparaît plusieurs fois dans le texte (ex. *cette région*). La deuxième forme en revanche renvoie souvent à la continuité phrastique ou transphrastique, assurant prioritairement la cohésion textuelle. C'est la répétition d'insertion qui « consiste dans la duplication appositive d'un nom déjà pourvu d'une expansion, pour faciliter la

¹³ Kleiber G., 1988, « Sur l'anaphore démonstrative », G. Maurand, *Nouvelles recherches en grammaire*, Albi, Université Toulouse le Mirail, p. 73.

greffe d'une relative sur une structure en partie saturée»¹⁴. Ainsi, dans les énoncés : « Berriane, il ne s'agit pas d'un cas de violence classique entre des bandes rivales, comme on le constate dans certaines villes, et qui nécessite **un traitement policier**. *Traitement* qui, toujours, s'accompagne d'un appel aux sages des deux communautés antagoniques » ou « En d'autres termes, il faut un vrai diagnostic pour **une vraie solution**. *Une solution* définitive qui, outre qu'elle évitera toute effusion de sang à l'avenir, fera l'économie de l'envoi des troupes et rétablira la stabilité dans cette région. ». Il s'agit de la répétition des lexèmes *traitement* et *solution* qui entrent en composition avec des relatives déterminatives servant à l'identification lexicale du référent.

En bref, la répétition, quelle que soit sa forme (répétition par la simple commutation du déterminant ou répétition d'insertion) est censée assurer une cohérence importante dans la progression du texte et participe plus nettement au processus d'argumentation.

Passons maintenant à une autre forme d'anaphore nominale, celle de la reprise par association.

Au niveau sémantico référentiel, ***l'anaphore associative*** est un phénomène extrêmement important en raison de sa double fonction textuelle, d'une part, elle contribue – par l'aspect lié au connu – à la continuation thématique, et d'autre part – par l'aspect lié au nouveau – à la progression rhématique, leur fonctionnement montre que les restrictions de sélection qu'elles manifestent relèvent principalement du savoir lexical. Pour faire bref, c'est un SN2 qui entretient une relation sémantique et discursive avec un SN1 dont il tire sa saturation référentielle. Les anaphores associatives sont très souvent réduites à des relations méronymiques (relation partie-tout). L'étude de corpus montre que la relation de méronymie est très importante dans les diverses réalisations des anaphores associatives.

Analysons l'extrait ci-dessous :

¹⁴ Mouglin P., « la répétition lexicale dans *Sodome* et *Gomorrhe* : formes et signification », Université Paris-III Sorbonne nouvelle. URL : <http://www.unice.fr/AGREGATION/Mouglin.html>, consulté le 28/06/2009.

T13

« *C'est un journal* rénové que vous pourrez découvrir dès le lundi 26 janvier. Améliorer *notre offre éditoriale* est à nos yeux une "ardente obligation", afin de rendre chaque jour Le Monde plus pertinent, plus accueillant et, au final, plus indispensable.

En novembre 2005, nous avons opté pour un journal de l'essentiel, préférant *la hiérarchie de l'information* à la confusion de l'exhaustivité, cherchant aussi à nous singulariser par des modes de traitement originaux, sur la forme comme sur le fond. Nous avons anticipé la montée en puissance d'Internet, donnant dans nos colonnes la part belle à *l'analyse*, au *reportage*, au *portrait* et au *débat*, pour mieux laisser au *Monde.fr*, premier site d'information généraliste en France, l'avantage sans égal de l'instantané.

Le Monde que nous avons conçu est l'aboutissement de cette réflexion. Depuis l'été déjà, vous avez pu observer notre capacité d'innover avec le lancement des pages Planète et la refonte du supplément consacré à la télévision et à tous les écrans.

Dès lundi, nous irons plus loin pour nous tenir... au plus près de vous, de vos attentes, de vos préoccupations. Nous vous proposerons un journal en alerte sur l'information, mieux rythmé par une maquette et une typographie plus lisibles, mettant en valeur chaque article, multipliant sans en abuser les occasions d' " entrer " dans chaque page par un " visuel " (photographie, infographie) exigeant et sélectif.

Tout au long de la semaine, nous allons revaloriser l'économie par une pagination renforcée. Les liens avec notre site Internet seront intensifiés. *Une rubrique* dédiée aux nominations fera son apparition, de même qu'une page " Technologie et médias ".

Le week-end, temps de lecture privilégié, le journal s'ouvrira largement aux débats, aux découvertes scientifiques, aux grandes enquêtes, à la polémique, aux livres de poche et aux choix culturels conseillés pour la semaine suivante.

En attendant le lancement, au printemps, d'une nouvelle formule du magazine Le Monde 2, nous avons à cœur de vous être utiles par un mélange de rigueur, de valeur ajoutée et de surprise qui doit faire du Monde votre journal, à nul autre pareil. »

Les observations réalisées :

Une première remarque à noter est que les expressions en gras ne sont pas coréférentielles dans la mesure où le référent est mentionné comme déjà connu par le récepteur. Ainsi, sur la base de ses connaissances encyclopédiques, le lecteur peut associer, par inférences successives, les groupes nominaux « *notre offre éditoriale* », « *Le Monde* » et « *Monde.fr* » au référent journal. D'autre part, les GN2 « *l'analyse* »,

« le reportage », « le portrait », « le débat », « une rubrique » sont identifiées comme partie intégrante du journal auxquels ils sont associés par la relation partie-tout.

En un mot, le mécanisme de l'anaphore associative repose généralement sur les relations conventionnelles liées aux connaissances partagées entre les interlocuteurs.

En brève conclusion :

Il ressort de notre analyse que les textes journalistiques présentent une relative diversité des phénomènes de référence. L'importance de ces références provient certainement du fait qu'elles peuvent permettre d'éviter aussi la répétition pure et simple d'un terme ou d'un groupe de mots. Elles contribuent donc à la cohésion et la cohérence du discours. Quel que soit le type de sa réalisation, l'anaphore est un facteur fondamental qui vise à maintenir un continuum homogène de signification et assure en même temps une progression, qui est en principe un facteur de cohérence textuelle (« la trame textuelle »), en masquant l'adjonction d'information et de faire avancer le texte dans une nouvelle direction.

Troisième chapitre

Analyse des résultats

Introduction :

Ce chapitre est consacré à l'analyse des corpus présentés dans le chapitre précédent pour y faire une étude empirique des diverses expressions anaphoriques.

Dans un premier temps, nous tenterons d'établir s'il existe des différences quantitatives dans l'emploi des marqueurs anaphoriques de chaque quotidien. Dans un second temps, nous essaierons d'identifier les contraintes qui président au choix entre les expressions anaphoriques. L'objectif est de déterminer à quel(s) besoin(s) répond ce choix dans la production et la compréhension du discours journalistique. Nous proposerons enfin une analyse comparative des principaux types d'anaphores produites dans le discours de la presse écrite algérienne et française. Le but est de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse selon laquelle le rôle essentiel des marqueurs anaphoriques ne se réduit pas aux simples considérations stylistiques, comme le montrent le plus souvent les textes littéraires ; ce qui nous intéresse ici est essentiellement leur fonctionnement pragmatique, pour un énonciateur qui veut faire une représentation correcte et cohérente à son lectorat en centrant son objectif, comme nous l'avons souligné dans le chapitre précédent, sur deux visées : une visée d'information et une visée de captation ou de séduction.

1. Pourcentages et analyses des résultats obtenus dans la presse écrite algérienne et française :

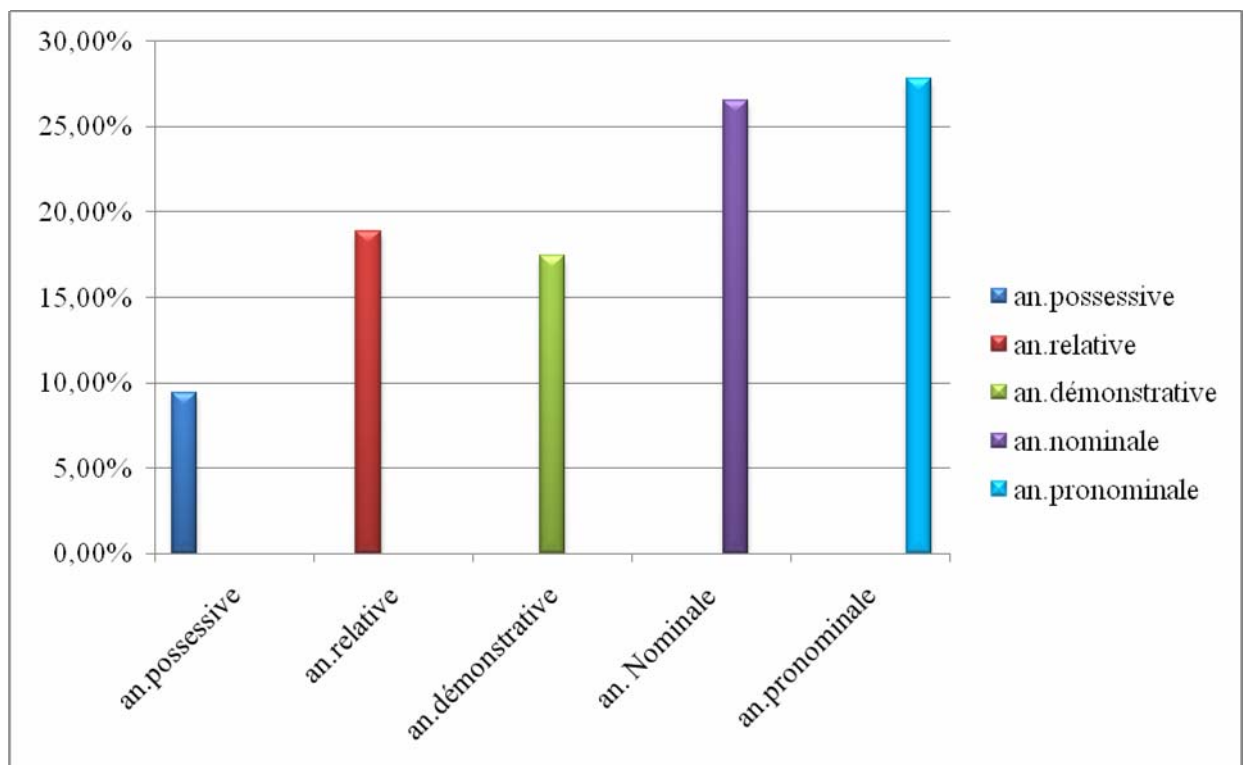
1.1. Le Quotidien d'Oran :

▪ *Caractéristiques générales :*

Le corpus du *Quotidien d'Oran* contient 15 articles et un total de 7992 mots. Ainsi, la longueur des textes recueillis varie entre 489 et 595 mots. On a tenté de mesurer le taux des différents types d'anaphores dans chaque quotidien. Les résultats sont les suivants :

Tab. 1--- *Nombre d'anaphores produites dans le Quotidien d'Oran*

<i>Types d'anaphores observés</i>	<i>Nombres d'anaphores observées dans le Quotidien d'Oran</i>	<i>Pourcentage par rapport au nombre total d'anaphores observées</i>
Anaphore possessive	59	9.42%
Anaphore relative	118	18.84%
Anaphore démonstrative	109	17.41%
Anaphore nominale	166	26.51%
Anaphore pronominale	174	27.79%



- **Constat**

Les premiers résultats du repérage quantitatif montrent que les textes du *Quotidien d'Oran* ont un faible pourcentage d'anaphores possessives (9.42%), un pourcentage relativement important des anaphores relatives et démonstratives (17.41%, 18.84%) et un fort pourcentage d'anaphores nominales et pronominales (26.51%, 27.79%).

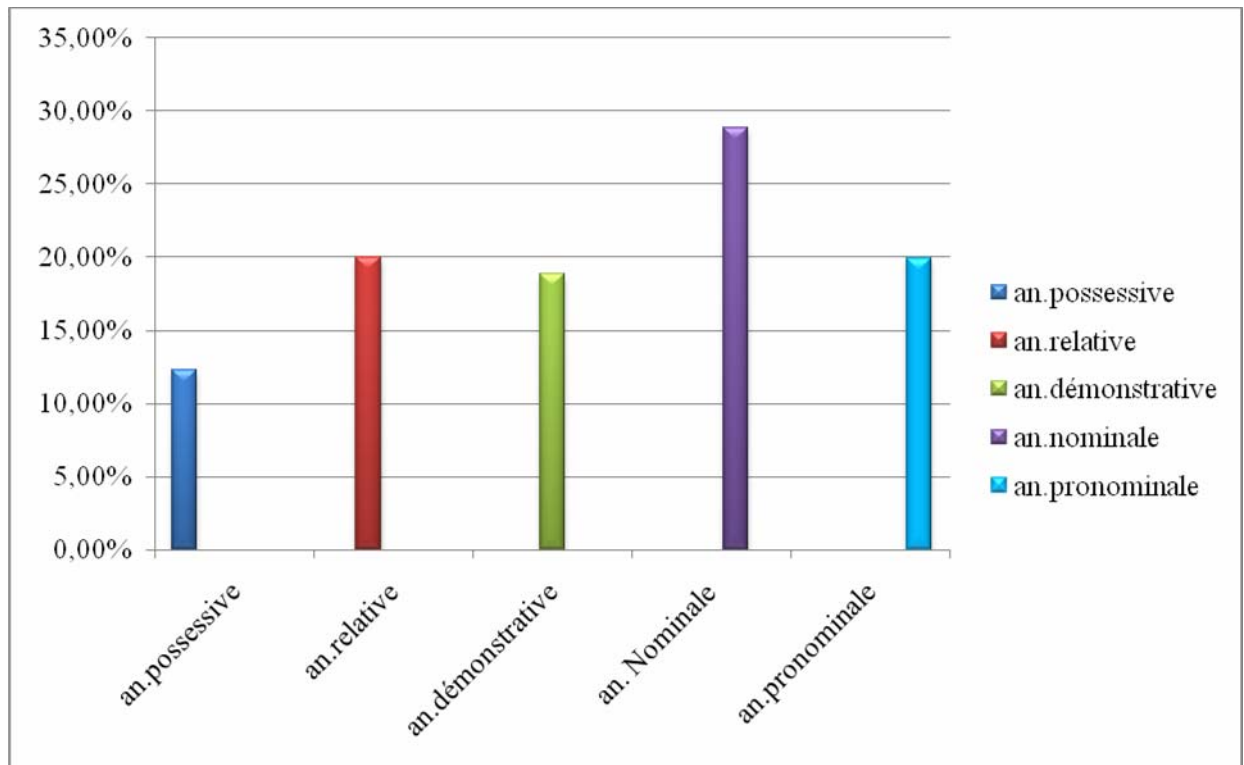
1.2. Liberté :

- **Caractéristiques générales :**

Le deuxième corpus constitué à partir du journal *Liberté* contient 15 articles comprenant 5568 mots, donc la longueur moyenne par texte est de 371 mots. Malgré la brièveté des textes de *Liberté* par opposition aux textes du *Quotidien d'Oran*, ces derniers comportent un nombre relativement important d'expressions anaphoriques. En voici le tableau ci-dessous :

Tab. 2--- *Nombre d'anaphores produites dans Liberté.*

<i>Types d'anaphores observés</i>	<i>Nombres d'anaphores observées dans Liberté</i>	<i>Pourcentage par rapport au nombre total d'anaphores observées</i>
Anaphore possessive	69	12.29%
Anaphore relative	112	19.96%
Anaphore démonstrative	106	18.89%
Anaphore nominale	162	28.87%
Anaphore pronominale	112	19.96%



▪ **Constat :**

L'anaphorisation dans *Liberté* montre une faible utilisation d'anaphores possessives (12.29%) par rapport aux autres types d'anaphores.

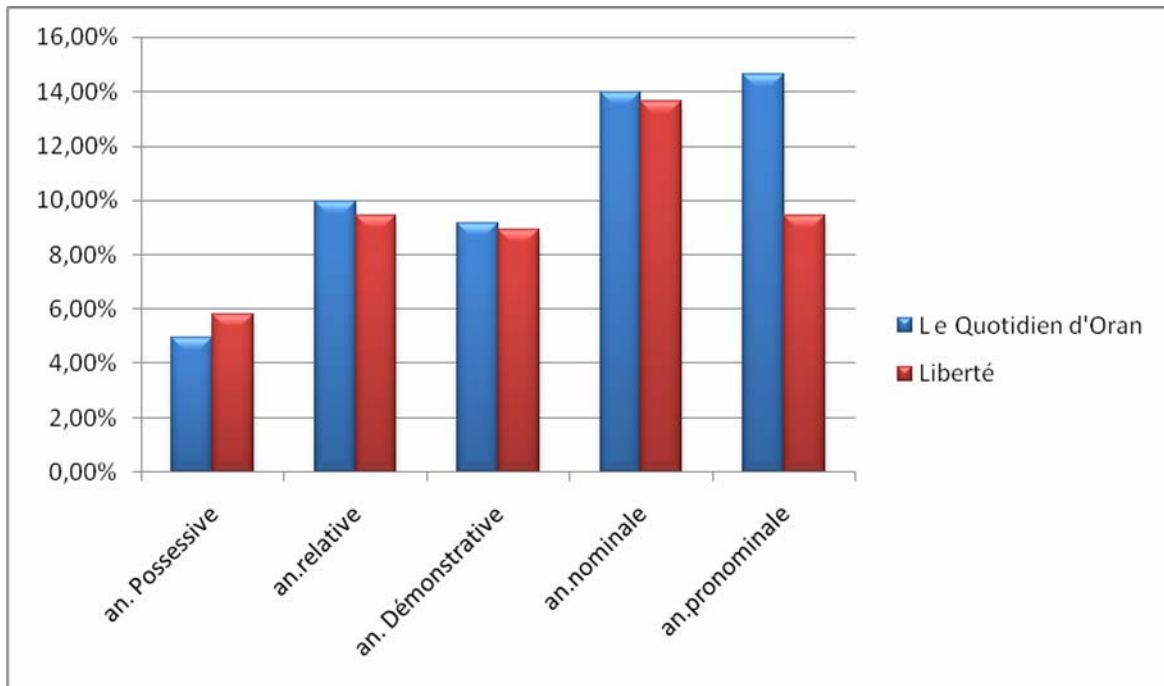
On remarque également le nombre de marques d'anaphores nominales (28.87%) qui est nettement plus élevé que le nombre de marques d'anaphores pronominales et relatives (19.96%) et celui des démonstratives (18.89%).

▪ **Comparaison des résultats obtenus sur les deux journaux algériens :**

Après avoir abordé les différents types d'anaphores présentes dans les deux journaux, il nous semble intéressant de réaliser une comparaison des types de références rencontrés dans les deux quotidiens. Le tableau suivant montre les principales différences des types d'anaphores présentes dans le *Quotidien d'Oran* et *Liberté* :

<i>Types d'anaphores observés</i>	<i>Pourcentage des anaphores observées dans le Quotidien d'Oran</i>	<i>Pourcentage des anaphores observées dans Liberté</i>
Anaphore possessive	4.97%	5.81%

Anaphore relative	9.94%	9.43%
Anaphore démonstrative	9.18%	8.93%
Anaphore nominale	13.98%	13.64%
Anaphore pronominale	14.65%	9.43%



▪ Constat

La comparaison entre les deux journaux algériens fait apparaître deux points importants :

Le premier est que les deux journaux se caractérisent précisément par une forte densité en liens de cohésion anaphoriques.

Le second est que les textes des deux corpus présentent des taux comparables, notamment en ce qui concerne les anaphores relatives (9.94% dans le *Quotidien d'Oran* et 9.43% dans *Liberté*), qui visent à ajouter des informations à propos de certaines entités. Les anaphores démonstratives représentent 9.18% dans le *Quotidien d'Oran* et 8.93% dans *Liberté*. De même, les anaphores nominales sont assez fréquentes dans les deux journaux, respectivement 13.98% dans le *Quotidien d'Oran* et 13.64% dans *Liberté*. Ainsi, il semble que le nombre extrêmement faible d'anaphores possessives dans les deux journaux (4.97% dans le *Quotidien d'Oran*

et 5.81% dans *Liberté*) provienne du fait qu'il n'est pas nécessaire de préciser l'appartenance d'une entité à une autre entité (comme on le ferait avec un adjectif possessif).

Par contre, les anaphores pronominales sont proportionnellement plus nombreuses dans le *Quotidien d'Oran* (14.95%) que dans *Liberté* qui n'en contient que 9.43%. Ce résultat s'explique par l'emploi particulier de ces expressions dans ces textes qui sont généralement plus longs que les textes des autres corpus. En ce sens, le critère qui détermine le choix de l'anaphore pronominale dans le *Quotidien d'Oran* est la référence à un objet dans une séquence plus ou moins longue d'expressions coréférentielles.

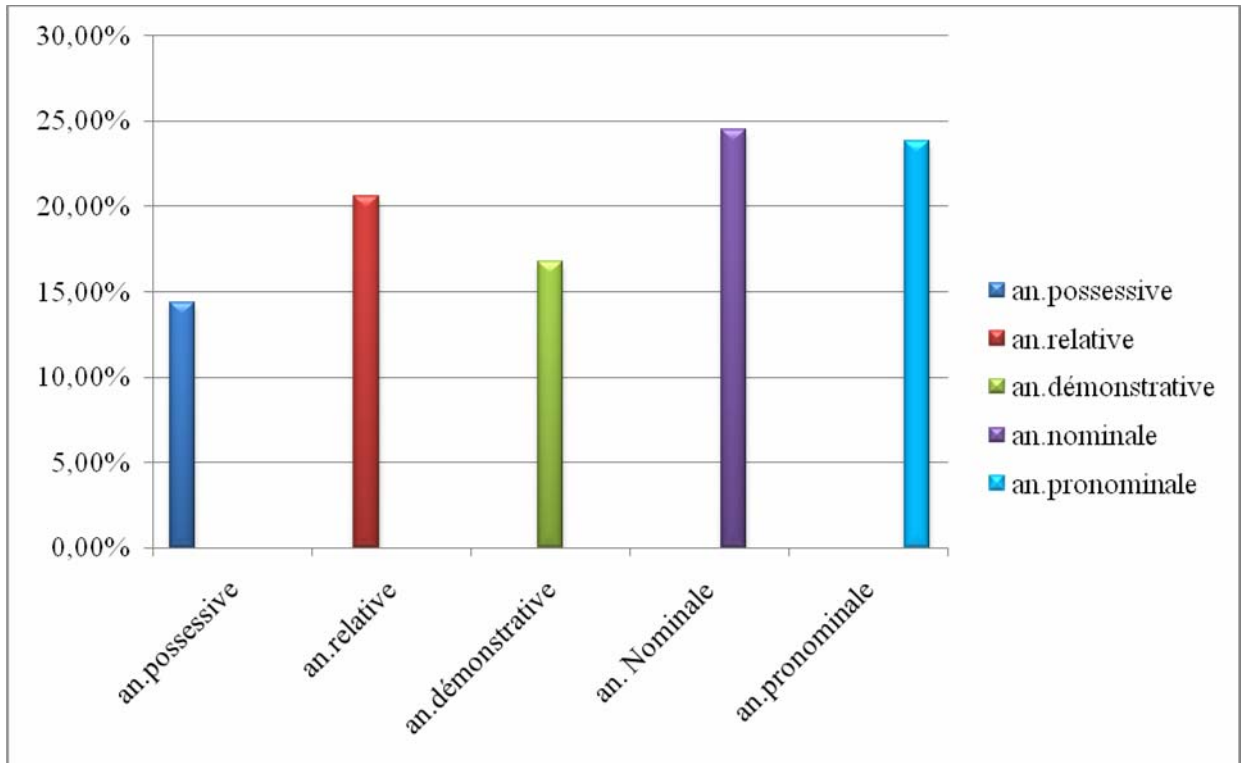
1.3. Libération :

- **Caractéristiques générales :**

Les résultats de l'analyse du corpus *Libération* qui contient 15 articles montrent que ce dernier se compose d'approximativement 4057 mots. Ainsi, la longueur moyenne des articles est 270 mots. Ce corpus est d'ailleurs constitué de textes extrêmement courts mais il comporte un nombre passablement élevé d'anaphores. Passons maintenant brièvement à l'analyse quantitative des données recueillies (Tab.3).

Tab. 3--- *Nombre d'anaphores produites dans Libération.*

<i>Types d'anaphores observés</i>	<i>Nombres d'anaphores observées dans Libération</i>	<i>Pourcentage par rapport au nombre total d'anaphores observées</i>
Anaphore possessive	67	14.37%
Anaphore relative	96	20.60%
Anaphore démonstrative	78	16.73%
Anaphore nominale	114	24.46%
Anaphore pronominale	111	23.81%



Constat :

Les textes du corpus *Libération* comportent un taux relativement important d'anaphores nominales (24.46%), et sont particulièrement riches en anaphore pronominale (23.81%).

Par ailleurs, les SN démonstratifs et les déterminants possessifs sont apparemment équilibrés (14.37%, 16.73%).

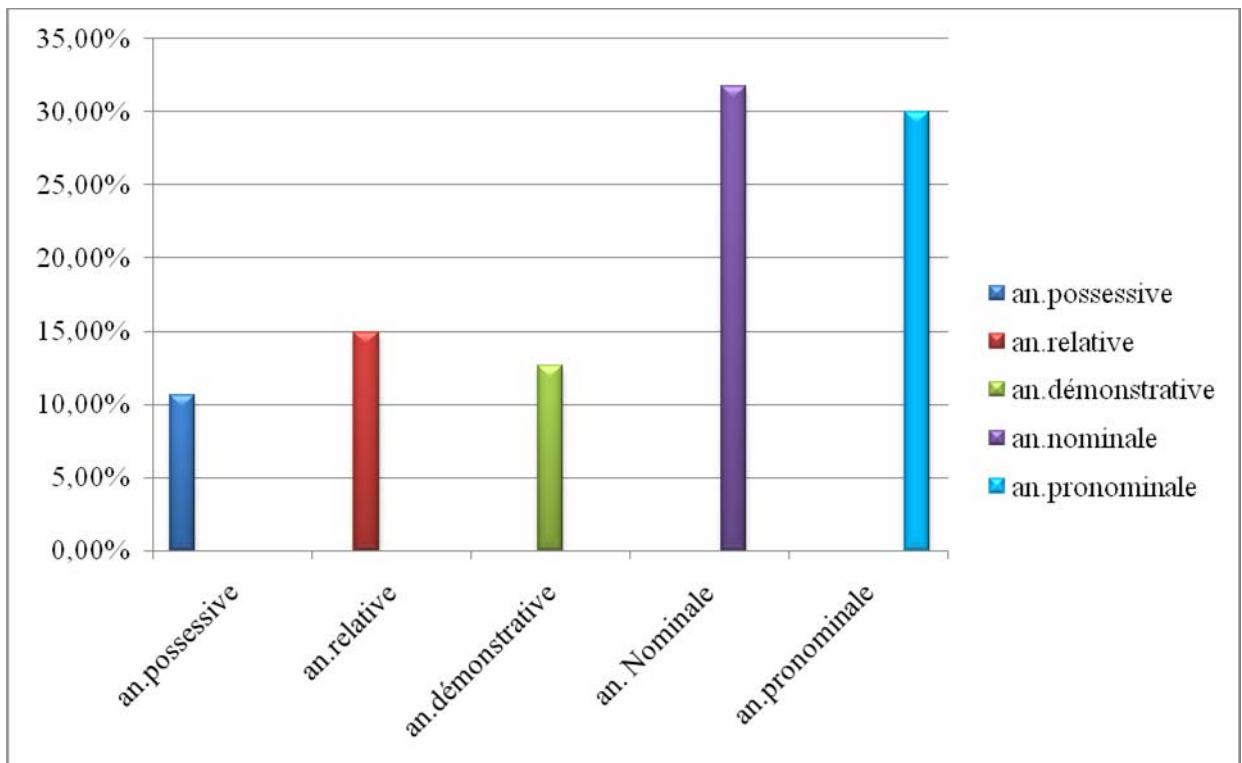
1.4. Le Monde :

▪ **Caractéristiques générales :**

Les articles du journal *Le Monde* sont au nombre de 15, comprenant 5962 mots. Ces textes sont assez fortement variables en ce qui concerne la longueur : le plus long texte contient 516 mots alors que le plus court comprend 341 mots. En raison justement de cette différence, on peut examiner attentivement la diversité des mécanismes anaphoriques. En voici l'échantillon des analyses obtenues lors de notre recherche :

Tab. 4 --- *Nombre d'anaphores produites dans le Monde*

<i>Types d'anaphores observés</i>	<i>Nombres d'anaphores observées dans le Monde</i>	<i>Pourcentage par rapport aux anaphores observées</i>
Anaphore possessive	56	10.58%
Anaphore relative	79	14.93%
Anaphore démonstrative	67	12.66%
Anaphore nominale	168	31.75%
Anaphore pronominale	159	30.05%



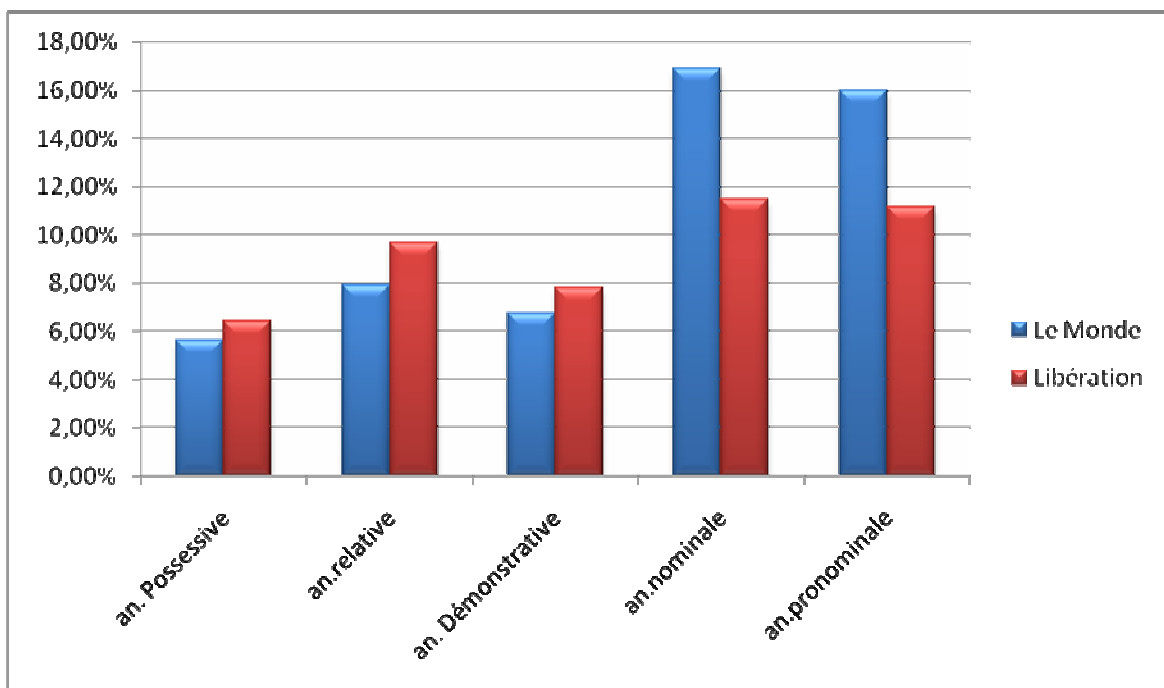
▪ *Constat*

Du point de vue de l'analyse quantitative, nous observons une abondance d'utilisation d'anaphores nominales (31.75%) et d'anaphores pronominales (30.05%), qui s'oppose à un pourcentage très faible d'anaphores possessives (10.58%) et un nombre extrêmement faible d'anaphores relatives et démonstratives (14.93%, 12.66%).

▪ **Comparaison des résultats obtenus sur les deux journaux français :**

Nous allons maintenant présenter la répartition des différents types d'anaphores que nous avons obtenues en analysant le corpus de la presse française.

<i>Types d'anaphores observés</i>	<i>Pourcentage des anaphores observées dans Libération</i>	<i>Pourcentage des anaphores observées dans le Monde</i>
Anaphore possessive	6.43 %	5.62 %
Anaphore relative	9.64 %	7.93 %
Anaphore démonstrative	7.83 %	6.73 %
Anaphore nominale	11.45 %	16.88 %
Anaphore pronominale	11.15 %	15.97 %



▪ **Constat**

Les résultats de ces comparaisons sont particulièrement intéressants. On peut remarquer un taux particulièrement important d'anaphores nominales et pronominales (16.88 %, 15.97 %) dans le corpus du *Monde* par rapport à celui de *Libération* qui n'en contient que 11.45 % et 11.15 %. Nous pouvons expliquer cette différence par le fait que les phénomènes de référentiation sont majoritairement liés

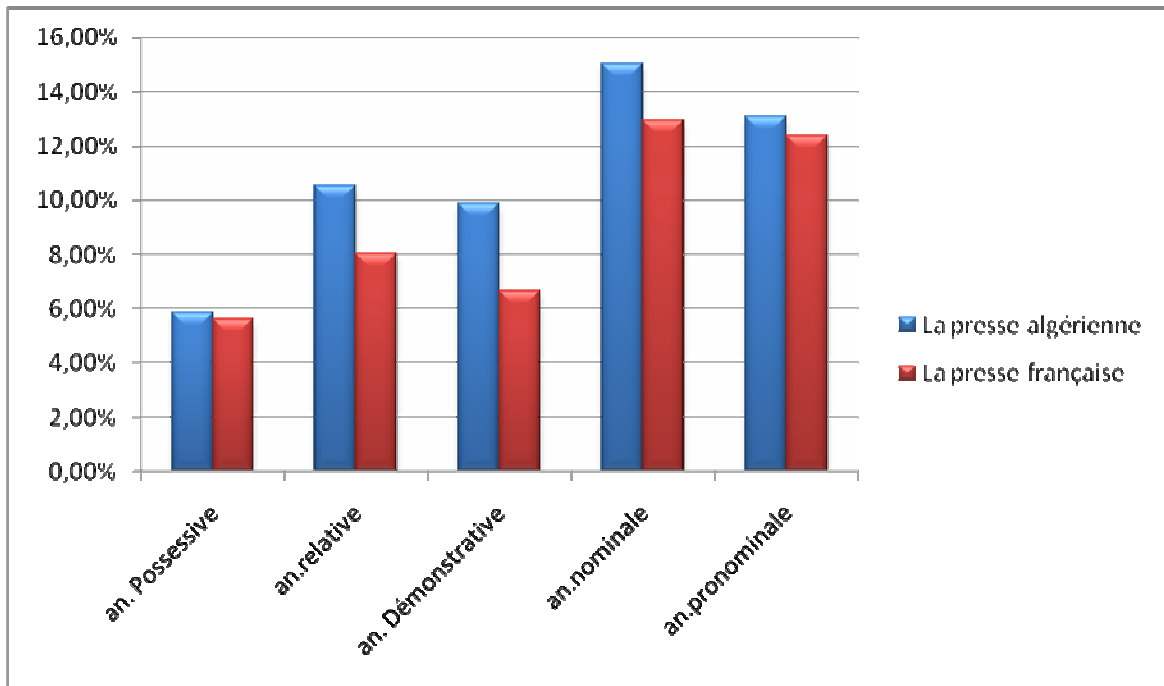
à la longueur des textes (l'emploi des marqueurs anaphoriques dans un texte long contribue à une tâche d'économie et de cohésion).

2. Résumé des différences constatées entre les types d'anaphores présentes dans la presse écrite algérienne et française :

Dans le tableau qui suit, nous avons cherché, à partir de l'ensemble d'éditoriaux parus dans les journaux algériens (*Le Quotidien d'Oran, Liberté*) et français (*Libération, Le Monde*), à répertorier les principaux types d'anaphores que privilégient les journalistes dans chacun des pays.

Tab.5---*Pourcentage moyen des anaphores dans la presse écrite algérienne et française.*

<i>Types d'anaphores</i>	<i>Pourcentage moyen des anaphores dans la presse écrite algérienne</i>	<i>Pourcentage moyen des anaphores dans la presse écrite française</i>
Anaphore possessive	5.86%	5.63%
Anaphore relative	10.54%	8.02%
Anaphore démonstrative	9.85%	6.64%
Anaphore nominale	15.03%	12.92%
Anaphore pronominale	13.10%	12.37%



▪ *Constat*

Les résultats concernant les différences entre les types d'anaphores présentes dans la presse écrite algérienne et française montrent que les textes du corpus algérien comportent un taux élevé de références par rapport au corpus français, en ceci qu'ils présentent un fort pourcentage de références nominales et pronominales (respectivement 15.03% et 13.10%). En revanche, les textes du corpus français présentent des taux comparables, mais un peu plus faibles puisqu'on peut remarquer 12.92% d'anaphores nominales et 12.37% d'anaphores pronominales. A ce constat s'ajoute le fait que, dans ces deux corpus, les plus faibles taux sont ceux qui concernent les anaphores possessives (5.86% pour le corpus algérien et 5.63% pour le corpus français). Enfin, la présence, dans les textes du corpus algérien, d'un nombre important de références démonstratives (9.85%) est certainement liée à la réactivation du référent, au changement de point de vue du locuteur et, en fait, à ses intentions argumentatives et planificatoires. À ce propos, on peut noter une forte tendance à l'emploi des anaphores conceptuelles et prédicatives qui exigent un certain savoir du monde chez le sujet interprétant.

Il convient encore de signaler que les pronoms relatifs sont très fréquents dans les éditoriaux algériens (10.54%), d'où le nombre important des relatives

périphrastiques, qui apportent des informations fonctionnant comme une explication ou une détermination du référent. Ce n'est pas ce qu'on observe dans le corpus français (8.02% anaphores relatives, 6.64% anaphores démonstratives), où les rappels d'information sont articulés au moyen de reprises nominales qui sont principalement de type dénominatif afin de fournir une compétence référentielle au locuteur en associant aux signes un pouvoir référentiel privilégié.

3. Synthèse des résultats de comparaison obtenus dans les deux corpus :

En analysant les diagrammes ci-dessus, nous avons remarqué que:

- Les expressions anaphoriques sont très riches et très variées dans les deux corpus du fait qu'elles jouent un rôle important dans la construction du sens et accélèrent le processus de lecture et d'interprétation d'un article journalistique. De même, elles visent à maintenir la saillance d'un centre d'attention des interlocuteurs (c'est-à-dire le fait d'assurer la référence à tel ou tel objet du discours dans un acte de communication donné). En un sens, elles réalisent un continuum de signification dans le cas d'une argumentation minutieusement structurée et des enchaînements événementiels d'un article d'éditorial.
- Nous avons remarqué aussi que les textes du corpus algérien comportent davantage d'expressions anaphoriques que celui de la presse écrite française. Ceci peut être lié au critère de la longueur des textes¹, qui paraît lui aussi important au niveau du fonctionnement assez particulier de ces expressions. Plus le texte est long, plus il peut y avoir d'éléments qui apparaissent et réapparaissent dans celui-ci. Dans ce cas, l'emploi des anaphoriques paraît être un élément fondamental dans la mesure où il oriente le lecteur pour pouvoir comprendre et interpréter le texte globalement et en profondeur en même temps. Cela concerne l'anaphore nominale : on se rappelle en effet que cette dernière représente 15.03% dans la presse écrite algérienne et 12.92% dans le corpus de la presse française. Nous pouvons également constater que ces reprises nominales peuvent emprunter différents types de relations sémantiques, par exemple la répétition du terme, avec généralement une

¹ Les éditoriaux de la presse écrite algérienne sont généralement longs par rapport aux éditoriaux de la presse écrite française.

marque qui indique cette réitération, ou l'équivalence sémantique dont le contenu informationnel est repris en totalité ou partiellement par une unité sémantique apparentée (synonyme, hyponyme, hyperonyme, méronyme, etc.). Ce choix nous paraît significatif du point de vue de locuteur/rédacteur parce qu'il donne lieu à un *continuum* référentiel qui facilite la progression discursive des informations dans l'article d'éditorial.

- La très grande majorité des anaphores nominales sont de type non fidèle, ou associatif, quel que soit le déterminant (article défini ou adjectif démonstratif). Ces anaphores interviennent pour réaliser la progression en assurant le lien thème/rhème (information donnée/information nouvelle) d'une phrase à une autre. Selon Apothéloz & Reichler-Béguelin² « les rappels à SN lexicaux variés dans un même discours se font dans le but de donner des informations variées sur cet objet de discours ». Un retour aux textes nous montre que le discours de la presse française tend à privilégier l'emploi des variations lexicales anaphoriques qui jouent un rôle dans l'introduction de nouvelles idées dans le texte et peuvent imposer au lecteur, de par leur contenu sémantique, un savoir plus détaillé sur la politique française, le cas échéant du passé, les projets et les décisions du président de la république...etc. C'est ce qui est illustré en (T54) :

« [...] Les chiffres du chômage étaient à peine tombés que **la nouvelle première secrétaire du Parti socialiste**-----*Martine Aubry*-----*ancienne ministre du travail.* / **Juan Somavia**-----*le directeur général du Bureau international du travail.* / **Nicolas Sarkozy**-----*président de la République.* »

Nous avons ainsi observé que les journalistes français utilisent de manière très fréquente la reprise par l'anaphore de « fonction » (par exemple l'expression « le Président de la République » ou plus loin « le chef de l'état » figure 12 fois dans les textes du corpus de la presse française), ce qui reflète son pouvoir de décider seul sur la scène politique. Ainsi dans (T38) :

« La France cale déjà dans de multiples secteurs. Pendant ce temps-là, **son président**-----*le président de la République* -----*le chef de l'Etat* -----*d'un président-pompier.*»

² Apothéloz D & Reichler-Béguelin M-J., 1995, « Construction de la référence et stratégies de désignation ». Dans : Berrendonner A & Reichler-Béguelin M J *Du syntagme nominal aux objets-de-discours. Tranel* 23, p. 227-271.

En revanche, nous n'avons pas trouvé un tel emploi de cette expression dans la presse algérienne, constatation qui ne nous permet pas de dire que l'emploi des reprises de « fonction » soit impossible, mais simplement qu'il s'agit d'un phénomène peu fréquent.

- Ainsi, notre corpus confirme l'hypothèse de l'importance du lien entre le contexte et les connaissances encyclopédiques dans diverses réalisations de l'anaphore associative. Ces expressions sont donc effectivement susceptibles de produire un *continuum* homogène de signification et combinent, en même temps, cohésion-répétition et progression, continuité et nouveauté. Rappelons que ces anaphores ne sont nombreuses que dans le corpus français. On a vu par exemple les chaînes anaphoriques formées de :

(T13) « Un journal → *notre offre éditoriale* → *Le Monde* → *le Monde.fr* »

(T34) « Le monde catholique → *la bévue* → *le judaïsme* → *l'Esprit saint* → *l'église* → *la décision vaticane* »

Par ailleurs, les journalistes algériens semblent moins sensibles aux anaphores nominales et à leur contenu sémantique, car ils privilégient les anaphores à base pronominale. Nous avons constaté une abondance d'utilisation des pronoms de la 3^e personne qui sont en majorité des pronoms personnels (*il, le, l', lui*), des pronoms réfléchis (*se, s', lui-même*), des pronoms démonstratifs et des pronoms relatifs. Cette constatation s'explique peut-être par le fait que le pronom est court et léger et ne peut porter que des prédications pas trop chargées en contenu. Dans ce cas, il est bien évident que l'emploi des pronoms présente l'avantage de permettre au locuteur d'éviter la répétition ennuyeuse et diminuer le taux des désignations d'un objet dans une séquence plus ou moins longue d'expressions coréférentielles. A ceci, s'ajoute que l'apparition des pronoms anaphoriques dans le discours journalistique peut produire un effet d'objectivité par la mise en scène d'un regard extérieur aux interlocuteurs.

On est conduit alors à cerner un autre point important dans notre travail, c'est que l'avantage à utiliser l'anaphore pronominale est le suivant : ce sont des moyens de rendre les textes plus économiques, plus naturels et enfin plus objectifs.

- Il est à noter aussi qu'il n'y pas vraiment de différences en ce qui concerne le choix lexical opéré au niveau des anaphores démonstratives. Les analyses relèvent que la très grande majorité des pronoms démonstratifs anaphoriques répertoriés sont des formes neutres, des démonstratifs comme *cela*, *ceci*, *celle*, *celui-ci*, *ceux-là*, etc. Leur emploi peut alors présenter l'avantage de désigner un objet qui n'est pas nommé. Nous avons ainsi repéré les formes suivantes :

Une lexie verbale et son dérivé substantival : le verbe apparaît en premier puis sous sa forme nominalisée, accompagnée d'un déterminant démonstratif. D'après les données recueillies, les deux corpus ne contiennent que les exemples suivants :

Le corpus algérien

(T26) « Les pays du sud, qui ont refusé l'installation de centres de transit tel que souhaité par l'UE, continuent de **revendiquer** une aide au développement qui passe par le transfert des technologies. *Cette revendication* est différemment appréciée »

(T23) « La nouvelle stratégie industrielle, qu'**initie** le ministère de l'Industrie et de la Promotion de l'investissement [...].

Cette initiative, qui vient sauver in extremis ces entreprises d'une cession qui avait tardé à aboutir pour certaines et d'une mort annoncée pour les autres, obéit à un nouveau mot d'ordre : patriotisme économique. »

Le corpus français

(T54) « les Français le **créditent** de ces efforts. Mais *ce crédit* est fragile »

(T35) « En donnant raison à «Libération», le président s'est aussi **contredit**. Sortira-t-il de *cette contradiction* au bénéfice des libertés publiques ? »

Dans ce contexte, le démonstratif joue une fonction de liaison entre les phrases d'un même paragraphe et entre les paragraphes d'un même article. De ce fait, le récepteur-lecteur mémorise le sens du contexte où le verbe apparaît, ce qui lui permet ensuite de décoder la signification de ce même verbe, par un rapprochement sémantico-formel des deux propositions.

Il arrive parfois que l'unité nominalisée reprenne « une idée » qui, lors de sa première apparition était signifiée par une proposition, une phrase, voir un paragraphe entier. Cette procédure de nominalisation est liée le plus souvent aux mécanismes de « conceptualisation ». Le retour aux corpus montre qu'il existe un

nombre assez important de ce type d'anaphore dans les journaux français qui figurent notamment au début ou à la fin d'une phrase, d'un paragraphe ou même d'une séquence. Voici quelques exemples de ceci :

(T43)

« Le «financier» sera sans doute puni et finira sa vie en prison. Mais *cette condamnation* ne met pas fin à l'affaire. »

(T40)

« Écoutons la Guadeloupe. Dans ce département si lointain se tiennent des discours qui nous sont proches. Même si les violences de ces derniers jours les rendent difficilement audibles.

Deux mots résument les revendications des révoltés : équité et dignité.

Du premier on peut dire qu'il résume les problèmes de fonds qui se sont accumulés - et complexifiés - durant des décennies, produisant aujourd'hui une société inégalitaire où le chômage explose, les logements manquent et les prix flambent. Il faut répondre d'urgence à ce mouvement social mais il convient aussi de repenser complètement les structures économiques archaïques ainsi que le système politique contesté.

Au-delà de *cette exaspération* dont l'actualité rencontre les angoisses de la métropole, il y a en Guadeloupe une véritable exigence de dignité que l'on doit aussi entendre »

Dans ce cas, il ne s'agit pas de *faits déjà représentés* au fil du texte, mais aussi de *dire*s, de *paroles* rapportées du locuteur/rédacteur et qui servent à justifier également sa prise de position par l'énumération de ses arguments.

Au contraire, les journaux algériens ne comportent que des démonstratifs résomptifs de type « ce phénomène », « ce travail », « cette situation », « cette réalité », etc. Ces expressions référentielles ont une fonction démarcative³ qui coïncide souvent avec le changement de paragraphe.

On peut distinguer en outre deux sous-classes particulières d'anaphores démonstratives qui peuvent entraîner des enchaînements au niveau de la microstructure⁴. Ce sont également les relatives périphrastiques apposées et les constructions présentatives identificationnelles qui apparaissent souvent dans les deux corpus algérien et français. Du point de vue informatif, ces expressions sont

³ Apothéloz D., 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Paris : Droz. p. 291.

⁴ La microstructure désigne les relations entre les phrases ; cette notion s'oppose à celle de macrostructure, qui désigne les relations entre les paragraphes et entre les parties les plus importantes du texte.

souvent les plus prédicatives dans la mesure où l'information « connue » se réduit au pronom *celui*, alors que la prédication se réalise par le verbe de la relative. Cela est bien illustré dans les exemples tirés des deux corpus:

Le corpus algérien

(T4) « Mountadhar est bien un héros. Non pas à la manière d'un Rambo de cinéma, cela est plutôt du genre de Bush et de ses cow-boys de *guerres asymétriques*, *celles que l'on mène contre bien plus faible que soi* »

(T19) « la plupart des banquiers éprouvent des difficultés à employer l'argent déposé, alors qu'il est reconnu qu'*une banque performante* est bien *celle qui fait travailler ses liquidités*, de préférence avec les porteurs de projets créateurs d'emplois et de richesses. »

Le corpus français

(T35) « Si une juge s'est crue autorisée à user d'un moyen de justice aussi expéditif pour une affaire qui peut déboucher au pire sur une simple amende, c'est aussi en raison d'*un climat*. *Celui qu'ont créé les innombrables renforcements de l'appareil de coercition judiciaire et policier décidés à l'initiative du ministre de l'Intérieur puis du président* »

(T47) « C'est vrai aux frontières de l'Union, depuis le camp de Lampedusa en Italie jusqu'aux abords des enclaves espagnoles, au Maroc, de Ceuta et Mellila, depuis *la frontière* gréco-turque jusqu'à *celle qui sépare Roumanie et Ukraine*. »

Ces différentes utilisations des SN démonstratifs nous montrent leur intérêt textuel dans la dynamique discursive des textes journalistiques.

- Il semble intéressant de signaler aussi que le corpus algérien est le seul à contenir une forte tendance à l'emploi des anaphores relatives. Cette tendance s'explique par le rôle particulier que jouent les pronoms relatifs dans la progression du sens et l'apport des informations qui servent à dégager une dynamique communicative des textes journalistiques. De même, elle confirme l'hypothèse que les pronoms relatifs anaphoriques ont pour fonction d'ajouter de nouvelles descriptions et de connaissances à propos du référent et des enchaînements d'actions pour rendre le texte plus compréhensible par le grand nombre de lecteurs.
- Les points qui méritent d'être soulignés au niveau des anaphores possessives sont les suivants :

De façon générale, les textes de notre corpus (algérien et français) présentent un très faible taux d'anaphores possessives. Ce résultat confirme que l'article de journal doit faire le moins possible appel à des références précises comme on le fait avec l'adjectif possessif parce qu'il décrit généralement plusieurs événements. En effet, nous n'avons pas trouvé de tels emplois de la 1^{re} personne et de la 2^e personne de l'adjectif possessif dans les deux corpus, sauf en (T13):

(T13)

« Le Monde que nous avons conçu est l'aboutissement de cette réflexion. Depuis l'été déjà, vous avez pu observer *notre capacité* d'innover avec le lancement des pages Planète et la refonte du supplément consacré à la télévision et à tous les écrans.

Dès lundi, nous irons plus loin pour nous tenir... au plus près de vous, de *vos attentes*, de *vos préoccupations*. Nous vous proposerons un journal en alerte sur l'information, mieux rythmé par une maquette et une typographie plus lisibles, mettant en valeur chaque article, multipliant sans en abuser les occasions d' " entrer " dans chaque page par un " visuel " (photographie, infographie) exigeant et sélectif.

Tout au long de la semaine, nous allons revaloriser l'économie par une pagination renforcée. Les liens avec *notre site Internet* seront intensifiés. Une rubrique dédiée aux nominations fera son apparition, de même qu'une page " Technologie et médias ".

Le week-end, temps de lecture privilégié, le journal s'ouvrira largement aux débats, aux découvertes scientifiques, aux grandes enquêtes, à la polémique, aux livres de poche et aux choix culturels conseillés pour la semaine suivante.

En attendant le lancement, au printemps, d'une nouvelle formule du magazine Le Monde 2, nous avons à cœur de vous être utiles par un mélange de rigueur, de valeur ajoutée et de surprise qui doit faire du Monde *votre journal*, à nul autre pareil. »

En (T13), les SN *notre capacité*, *vos attentes*, *vos préoccupations*, *notre site Internet*, *votre journal* ne reprennent aucun élément du contexte linguistique, mais ils désignent le participant de l'acte d'énonciation, respectivement l'éditorialiste et le lecteur.

En revanche, on trouve à plusieurs occasions l'emploi de la 3^e personne qui sont en majorité les adjectifs possessifs (*son*, *sa*, *leur(s)*, *ses*).

Il est intéressant de noter en outre que les possessifs entretiennent la continuité référentielle en permettant l'introduction d'un nouveau référent sans interrompre la chaîne de référence. Ces procédés sont donc importants pour la cohésion du texte dans les cas où il n'y a pas d'ambiguïté possible sur le syntagme représenté.

4. Identification des procédés référentiels dans quelques articles de la presse écrite algérienne et française

Voici maintenant une analyse textuelle comparative présentée en regard de quelques articles d'éditoriaux de notre corpus algérien et français, puis quelques remarques et commentaires.

T11

Madoff et les 50 arabes

[1] *La méga faillite du fonds Madoff* est au centre des conversations dans le monde abasourdi de la finance. [2] *Elle* n'est pourtant remarquable que par l'ampleur de *la fraude*. [3] *Le scandale* n'a rien révélé d'extraordinaire en terme de sophistication de la fraude, ni d'ingénierie de la malversation.

[4] *Bernard Madoff* remboursait avec intérêt *ses clients créanciers* avec l'argent qu'il empruntait par ailleurs dans un cycle ininterrompu depuis des années. [5] *Il* n'a rien inventé, *il* a juste profité de «l'effet de levier», possibilité offerte à des spéculateurs de prendre des positions *qui excèdent leurs capacités*. [6] La fuite en avant a duré tant que le crédit était facile. [7] La spirale de l'endettement s'est brutalement interrompue. [8] *Le sieur Madoff* a au passage dépouillé de riches membres de la communauté juive, *dont il était lui-même* une notabilité de premier plan.

[9] Les cousins sémites, *eux*, n'ont pas besoin d'un escroc sur mesure pour laisser des plumes dans le grand casino de la finance mondiale. [10] On ne parle plus beaucoup des riches Arabes *qui flambent leur argent* dans les vrais casinos de Monte-Carlo ou d'ailleurs. [11] Mais les richissimes Arabes «jouent» toujours. Au jeu de la spéculation et des placements avec des fortunes diverses.

[12] Le site Arabian Business a publié, hier, la liste des 50 Arabes les plus riches [13]. Le plus intéressant n'est pas le classement - discutable d'ailleurs puisqu'il omet d'inclure les familles régnantes autrement plus riches - mais les chiffres des pertes enregistrées cette année. [14] Ainsi, le milliardaire saoudien Walid Ben Talal, le plus riche avec une fortune de 17,08 milliards de dollars, a perdu la bagatelle de 4 milliards de dollars dans la crise financière. [15] *Il* est un des principaux actionnaires individuels de Citigroup, très

fragilisée. [16] En tout, *ces 50 plus riches Arabes ont perdu* la «modique» somme de 25 milliards de dollars. [17] C'est «leur» argent, bien sûr, mais *cela* n'empêche pas de penser aux bienfaits possibles de *cet argent* parti en fumée s'il avait **été investi** dans des secteurs productifs dans les pays arabes.

[18] On peut objecter que ce sont des riches peu enclins *aux investissements* productifs, mais à voir la sophistication grandissante *dont ils* font preuve en matière d'investissement, on peut estimer qu'il n'est pas fou d'espérer qu'*ils* tirent quelques leçons de la crise. [19] *Ces fortunes*, originaires de la rente, ont été placées dans l'immobilier et la banque, deux secteurs *qui* ont reçu de plein fouet le tsunami financier.

[20] *La crise va-t-elle* leur faire découvrir les vertus de l'économie réelle, de l'investissement productif et la culture du long terme ? [21] On peut en douter. [22] Mais ce que l'on peut constater est que *les chiffres des pertes des 50*, qui ne sont pas nécessairement les plus riches, sont un indicateur des pertes des fonds souverains du Golfe *qui*, en général, ont fait le même type de placements.

[23] **Arabes, juifs, aryens ou Indiens**, on ne plaindra certainement pas *ces dindons* d'une farce *dont* les vraies victimes sont les millions de gens menacés par la récession. [24] On est même prêt à parier que, passé les premiers effets de la crise financière, *ils* rejoueront la même partition sur le mode de la cupidité majeure

Le Quotidien d'Oran 17/12/ 2008

T23

Patriotisme économique

Il s'agit de forger une convergence entre les entreprises publiques et celles appartenant au capital national privé pour œuvrer, en harmonie, à l'émergence d'une économie nationale.

[1] ***La nouvelle stratégie industrielle***, qu'*initie* le ministère de l'Industrie et de la Promotion de l'investissement, et *qui* consiste à ressusciter les anciens fleurons de *ce secteur d'activité*, commence à pointer du nez même si ***les entreprises*** retenues pour servir de locomotive ne sont pas encore connues. [2] Ont été retenues les entreprises stratégiques *qui* seraient au nombre de treize, représentant des secteurs d'activités diverses : transport, énergie, agro-alimentaire...

[3] *Cette initiative*, qui vient sauver in extremis *ces entreprises* d'une cession *qui* avait tardé à aboutir pour *certaines* et d'une mort annoncée pour *les autres*, obéit à un nouveau mot d'ordre : patriotisme économique. [4] Il reste que, pour le moment, *ces entités économiques* souffrent d'une certaine lourdeur dans la gestion, et *leur management*, quand *il* existe, est encore au stade de l'accessoire, servant tout juste de paraître à "faire bien". [5] La liberté d'entreprendre et *la prise d'initiative* sont toujours freinées par une

réglementation obsolète dans un marché où la concurrence faite rage, notamment dans certains secteurs comme ceux de la téléphonie ou de l'automobile. [6] Si aujourd'hui certains sont encore à l'abri du fait de leur position monopolistique, il n'en sera pas de même demain.

[7] C'est pourquoi, il convient, dès maintenant, de mettre en place une politique d'éthique industrielle et d'instruire les initiateurs de cette nouvelle approche et les convaincre qu'il s'agit de forger une convergence entre les entreprises publiques et celles appartenant au capital national privé pour œuvrer, en harmonie, à l'émergence d'une économie nationale.

[8] Cette dernière constitue la seule alternative si on veut réellement sortir du cycle infernal d'un pays qui importe tout et qui n'exporte qu'une seule richesse, de surcroît non renouvelable : le pétrole.

[9] L'état, en tant que puissance publique et unique régulateur d'un marché aujourd'hui en folie, a une mission primordiale à jouer, notamment en apportant un soutien multiforme aux différents acteurs sincères de la sphère économique qui s'affichent pour une véritable promotion de la production nationale, synonyme de la création de richesses et d'emploi.

[10] Les réactions interventionnistes des états développés, visant à protéger leurs économies face aux effets de la crise, ont mis un terme au temps de la démagogie

Liberté 24/12/2008

T43

Punir

[1] En direct et sur toutes les télévisions, *l'affaire Madoff* passe au stade judiciaire. [2] Celui qui est sans doute le plus grand escroc de l'histoire de la finance a finalement plaidé coupable. [3] Prétendant habilement qu'il est le seul responsable d'une gigantesque fraude, expliquant qu'il aurait trompé ses employés, sa famille et apparemment les régulateurs, qui n'ont rien vu. [4] L'explication de cette star déchue de Wall Street paraît un peu courte.

[5] Surtout en ces temps de moralisation et de contrôle du capitalisme. [6] *L'affaire Madoff* est loin d'avoir révélé tous ses secrets. [7] La justice américaine ferait bien de remonter le fil de cette fraude et montrer comment pareille filouterie a pu échapper à tous les systèmes de contrôle et s'assurer que *Madoff* n'a bénéficié d'aucune complicité. [8] *L'affaire Madoff*, quelle que soit la spécificité de ce grand criminel en col blanc, est aussi une inculcation du système capitaliste américain. [9] *Madoff* est exemplaire d'un monde financier dévoyé, arrogant et imperméable aux règles de base de la société. [10] Le «financier» sera sans doute puni et finira sa vie en prison. [11] Mais cette condamnation ne

met pas fin à l'affaire. [12] Il est difficile de croire qu'un homme seul a pu alimenter pendant des années *une fraude* aussi gigantesque et finalement assez grossière.

[13] Pourquoi tous les organismes de régulation et de contrôle ont-ils ignoré les avertissements répétés de certains de *leurs enquêteurs* et de nombre des concurrents de Madoff ? [14] Comment les banques les plus réputées des Etats-Unis ou d'Europe ont-elles pu avaler pareilles supercheres.

Libération, 13/03/2009

T46

Alerte à l'hôpital public

[1] **Deux décès**, à quelques jours d'intervalle, dans des services d'urgences ou de réanimation d'Ile-de-France, soulèvent de graves questions au sujet de *l'hôpital public*. [2] *Celui-ci a-t-il cessé d'être aussi fiable qu'on le pense généralement ?* [3] Si c'est le cas, la cause doit-elle en être cherchée dans les politiques d'économie menées depuis plusieurs années sous l'impulsion des gouvernements successifs ?

[4] *Un enfant est mort à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, à Paris, le 24 décembre, des suites d'une erreur de perfusion.* [5] Selon le Syndicat national des pédiatres des établissements hospitaliers, *cet accident* est à mettre en relation avec la situation d'un hôpital en voie de fermeture, mais *il* impose aussi de reconsidérer les "réductions de personnel infirmier ou médical inscrites dans les "plans d'équilibre" de nombreux hôpitaux".

[6] Après *la mort, à l'hôpital parisien Lariboisière, le 28 décembre, d'un homme de 57 ans* victime d'un malaise cardiaque, l'Association des médecins urgentistes de France, présidée par le docteur Patrick Pelloux, a déclaré que "la sécurité des patients n'est plus assurée dans les hôpitaux, en Ile-de-France, pendant cette période de fêtes", faute d'effectifs suffisants.

[7] Alors que des enquêtes judiciaires sont en cours sur *ces deux décès*, Roselyne Bachelot, ministre de la santé, a ordonné en outre une enquête administrative sur la seconde affaire.

[8] Selon *elle*, il est "incompréhensible" que le service d'urgences de Longjumeau, dans l'Essonne, où avait été transporté le patient, et le SAMU de ce département n'aient pas réussi à trouver plus vite une place *en* réanimation dans les hôpitaux de la région, où il y en avait onze de libres.

[9] Que *ces accidents* doivent être mis au compte de défauts d'organisation ou du manque de personnel, un débat doit être ouvert sur la situation des hôpitaux publics, au moins à Paris et en Ile-de-France. [10] Nul ne peut imputer à la fatalité que des patients meurent

faute de soins adéquats dans les services hospitaliers de la région la plus riche d'un des pays les plus riches du monde.

[11] Le gouvernement ne peut exiger de l'hôpital une gestion rigoureuse de l'argent public que s'il garantit d'abord la fiabilité des soins qu'on vient y chercher.

Le Monde, 30/12/08

Remarques et commentaires :

Une première remarque concerne le taux global des anaphores produites dans chaque texte.

A 47 reprises dans (T11), nous comptons 36 substituts grammaticaux qui sont en majorité, des pronoms personnels de la troisième personne (*il, elle, l', eux, ils, lui-même leur*) avec une nette prédominance de la forme sujet *il* qui apparaît 8 fois. On remarque aussi les relatifs (*qui, dont, où*), qui se manifestent dans les propositions suivantes :

« [4] Bernard Madoff remboursait avec intérêt ses clients créanciers avec l'argent *qu'*il empruntait par ailleurs dans un cycle ininterrompu depuis des années. »

« [5] Il n'a rien inventé, il a juste profité de «l'effet de levier», possibilité offerte à des spéculateurs de prendre des positions *qui* excèdent leurs capacités. »

« [8] Le sieur Madoff a au passage dépouillé de riches membres de la communauté juive, *dont* il était lui-même une notabilité de premier plan. »

« [10] On ne parle plus beaucoup des riches Arabes *qui* flambent leur argent dans les vrais casinos de Monte-Carlo ou d'ailleurs »

« [18] On peut objecter que ce sont des riches peu enclins aux investissements productifs, mais à voir la sophistication grandissante *dont* ils font preuve en matière d'investissement [...]»

« [19] Ces fortunes, originaires de la rente, ont été placées dans l'immobilier et la banque, deux secteurs *qui* ont reçu de plein fouet le tsunami financier. »

« [22] Mais ce que l'on peut constater est que les chiffres des pertes des 50, *qui* ne sont pas nécessairement les plus riches, sont un indicateur des pertes des fonds souverains du Golfe *qui*, en général, ont fait le même type de placements. »

« [23] Arabes, juifs, aryens ou Indiens, on ne plaindra certainement pas ces dindons d'une farce *dont* les vraies victimes sont les millions de gens menacés par la récession. »

- Les adjectifs possessifs (*ses, leur*) signalent une relation entre *Bernard Madoff* et *les clients créanciers* [4], d'une part, et *les riches Arabes* et *l'argent* [10] d'autre part.

Quand à l'article de *Liberté*, il comporte aussi un nombre important d'anaphores pronominales. Nous comptons 23 substituts grammaticaux. Ces substituts sont essentiellement les pronoms démonstratifs (*ce, cette, ces, ceux, celle*), les pronoms réfléchis (*se, s'*) et les déterminants possessifs. On remarque aussi, une forte tendance à l'emploi des anaphores relatives qui permettent d'ajouter des informations ou d'expliquer leur antécédent. Voici quelques exemples répertoriés dans (T23) :

« [1] *La nouvelle stratégie industrielle, qu'*initie le ministère de l'Industrie et de la Promotion de l'investissement, et *qui* consiste à ressusciter les anciens fleurons de ce secteur d'activité, commence à pointer du nez même si les entreprises retenues pour servir de locomotive ne sont pas encore connues. »

« [2] Ont été retenues *les entreprises stratégiques qui* seraient au nombre de treize, représentant des secteurs d'activités diverses : transport, énergie, agro-alimentaire... »

« [3] *Cette initiative, qui* vient sauver in extremis ces entreprises d'une cession *qui* avait tardé à aboutir pour certaines et d'une mort annoncée pour les autres, obéit à un nouveau mot d'ordre : patriotisme économique »

« [5] La liberté d'entreprendre et la prise d'initiative sont toujours freinées par une réglementation obsolète dans *un marché* où la concurrence faite rage, notamment dans certains secteurs comme ceux de la téléphonie ou de l'automobile »

« [8] Cette dernière constitue la seule alternative si on veut réellement sortir du cycle infernal d'*un pays qui* importe tout et *qui* n'exporte qu'une seule richesse, de surcroît non renouvelable : le pétrole. »

« [9] L'état, en tant que puissance publique et unique régulateur d'un marché aujourd'hui en folie, a une mission primordiale à jouer, notamment en apportant un soutien multiforme aux différents acteurs sincères de *la sphère économique qui* s'affichent pour une véritable promotion de la production nationale, synonyme de la création de richesses et d'emploi. »

Ce résultat s'explique par le fait que le choix d'un pronom par le journaliste algérien lui permet de faire une étape particulière dans la structuration et la progression du texte, ainsi il présente l'avantage d'éviter les répétitions peu économiques.

Par ailleurs, les SN anaphoriques ne sont pas très fréquents. Dans les deux textes analysés, on peut répertorier la reprise par répétition qui s'établit à partir d'une relation particulière de cohésion entre l'anaphorique et le N-source. Par exemple la répétition des syntagmes :

(T11) *ces 50 plus riches Arabes* [16], *cet argent* [17], *la crise* [20]

(T23) *ces entreprises* [17]

On notera encore des expressions coréférentielles :

(T11) *Le scandale* [3], *Bernard Madoff* [4], *Le sieur Madoff* [8]

Elles peuvent jouer un rôle de marquage des différentes phrases du texte dont elles signalent la clôture et/ou l'ouverture. De plus les informations apportées par ces anaphores nominales peuvent avoir une finalité purement argumentative dans le discours journalistique.

Un autre cas de reprise à signaler est que les groupes verbaux sont repris sous une forme nominalisée « *les chiffres des pertes des 50* » :

« [14] le milliardaire saoudien Walid Ben Talal, le plus riche avec une fortune de 17,08 milliards de dollars, a perdu la bagatelle de 4 milliards de dollars dans la crise financière. ».

« [16] ces 50 plus riches Arabes ont perdu la «modique» somme de 25 milliards de dollars. »

Ainsi dans :

« [17] C'est «leur» argent, bien sûr, mais cela n'empêche pas de penser aux bienfaits possibles de cet argent parti en fumée s'il avait été *investi* dans des secteurs productifs dans les pays arabes »,

Le verbe *investir* est nominalisé dans la phrase suivante :

« [18] On peut objecter que ce sont des riches peu enclins *aux investissements* productifs, mais à voir la sophistication grandissante dont ils font preuve en matière d'investissement, on peut estimer qu'il n'est pas fou d'espérer qu'ils tirent quelques leçons de la crise. ».

En (T23), on voit apparaître la transformation du groupe verbal

« [1] La nouvelle stratégie industrielle, qu'*initie* le ministère de l'Industrie et de la Promotion de l'investissement [...] »

En un groupe nominal :

« [3] *Cette initiative*, qui vient sauver in extremis ces entreprises d'une cession qui avait tardé à aboutir pour certaines et d'une mort annoncée pour les autres, obéit à un nouveau mot d'ordre : patriotisme économique »

Rappelons que la nominalisation constitue notamment un des procédés textuels majeurs qui contribuent à la cohésion des articles journalistiques.

A l'opposé, les éditoriaux français comportent un taux relativement faible de références pronominales par rapport aux éditoriaux algériens, compensé par un taux élevé d'anaphores nominales. Ce résultat nous permet de constater que le discours journalistique français tend à privilégier l'emploi d'expressions anaphoriques informationnellement riches consistant pour la plus part en la simple répétition d'un SN antécédent. Par exemple la répétition des SN : *l'affaire Madoff* en (T43) et *ces deux décès, ces accidents* en (T23). De même, ces deux articles manifestent un réseau coréférentiel formé des segments :

(T43) *l'affaire Madoff* [1], *le plus grand escroc de l'histoire de la finance* [2], *ce grand criminel en col blanc* [8], *Madoff* [9], *Le «financier»* [10].

(T23) *Deux décès* [1], *Un enfant est mort à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, cet accident* [4], *la mort, à l'hôpital parisien Lariboisière, le 28 décembre, d'un homme de 57 ans* [6], *ces deux décès* [7], *ces accidents* [9]

Ces expressions contribuent à la continuation thématique et peuvent donner à l'énonciateur l'occasion de manifester ses prises de positions, qui visent essentiellement à renforcer son argumentation. Ainsi, les segments *ce grand criminel en col blanc, cet accident, ces deux décès*, etc., comportent eux-mêmes une double composante anaphorique : *ce, cet, ces*, éléments de la grammaire d'ordre anaphorique et *grand criminel en col blanc, accident, deux décès*, éléments du lexique qui correspondent également à une opération de description et de

caractérisation. Il en est de même pour les expressions *cette condamnation* [11] qui synthétise le contenu propositionnel du syntagme verbal :

(T43) « [10] Le «financier» sera sans doute puni et finira sa vie en prison »

Ainsi les expressions *cet accident*, *ces accidents* ou plus loin *ces deux décès* (T23) constituent des anaphores résomptives conceptualisant les contenus suivants :

(T23) « [4] Un enfant est mort à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, à Paris, le 24 décembre, des suites d'une erreur de perfusion. Selon le Syndicat national des pédiatres des établissements hospitaliers »

« [6] Après la mort, à l'hôpital parisien Lariboisière, le 28 décembre, d'un homme de 57 ans victime d'un malaise cardiaque, l'Association des médecins urgentistes de France, présidée par le docteur Patrick Pelloux, a déclaré que "la sécurité des patients n'est plus assurée dans les hôpitaux, en Ile-de-France, pendant cette période de fêtes", faute d'effectifs suffisants »

Ceci nous donnera l'occasion de rappeler la terminologie de Schnedecker⁵ qui parle de « SN démonstratifs prédicatifs ». En ce sens, il convient de relever tous les SN démonstratifs présents dans les deux textes :

Nous commencerons par le SN démonstratif *cette fraude* [7] qui n'a pas un rapport sémantique avec sa source, mais qui est susceptible d'apporter un éclairage nouveau au référent *L'affaire Madoff* [6].

Le second type de SN démonstratifs prédicatifs est constitué par les relatives périphrastiques. En effet, la prédication se réalise de manière plus explicite par le verbe de la relative. Nous nous sommes intéressée ici aux constructions de type *celui* + pronom relatif

(T43) « [2] *Celui qui* est sans doute le plus grand escroc de l'histoire de la finance a finalement plaidé coupable. »

Enfin, il convient de signaler que la particularité essentielle de ces SN démonstratifs prédicatifs est l'existence d'un schéma de coréférence : SN indéfini → SN démonstratif. Des exemples feront voir ceci :

⁵ Schnedecker C., 2006, « SN démonstratifs prédicatifs : qu'est-ce qui limite leur apport informatif ? », *Langue française*, n°152. p. 39.

(T23) Deux décès → ces deux décès

Un enfant est mort à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul → cet accident.

Il est remarquable que dans ce type d'emploi, les expressions référentielles peuvent servir à marquer la transition d'une description à une argumentation dans la mesure où elles constituent le lieu où s'expriment les jugements de valeur du locuteur/rédacteur sur le référent.

Un autre point important soulevé dans ces résultats de comparaisons est que le faible nombre des pronoms dans les éditoriaux français peut être lié à la brièveté de leurs phrases. En fait, dans les textes nous comptons 13 pronoms personnels de la troisième personne et 5 déterminants possessifs qui continuent à renvoyer aux SN *Madoff, l'affaire Madoff, organismes de régulation et de contrôle*. De même, le faible nombre d'anaphores relatives semble être lié à la lourdeur de style que ces dernières peuvent entraîner.

De ce qui précède, nous constatons une très grande disparité dans le traitement de l'anaphore au sein des deux corpus. Ce constat nous semble très précieux pour tenter de dégager le fonctionnement référentiel des marqueurs anaphoriques afin de cerner les principaux facteurs qui déterminent le choix de telle anaphore dans les deux discours de la presse.

En premier lieu, nous avons observé que les éditoriaux algériens se caractérisent par une prédominance des pronoms anaphoriques qui apparaissent dans le contexte d'une forte continuité discursive et d'attention partagée par le journaliste et son lecteur. Plus particulièrement, ils se rattachent à l'actant saillant du discours, c'est-à-dire à ce dont parlent les co-énonciateurs engagés dans leur interaction, à ce qui est saillant dans leur mémoire discursive. En un sens, ils indiquent davantage que la continuité référentielle et attentionnelle doit être maintenue sur l'entité la plus focalisée dans le discours.

En second lieu, le traitement des démonstratifs est certainement lié à de simples répétitions de la dénomination antécédente (*cet argent, ces 50 plus riches Arabes, i, ...etc.*) ou des anaphores conceptuelles (*ces dindons, ces fortunes, cette nouvelle approche*). Ce qui permet au locuteur de signaler une nouvelle orientation

référentielle en dirigeant l'attention du lecteur sur un référent moins saillant ou moins focalisé. Un second facteur affectant l'usage anaphorique des démonstratifs est celui consistant à investir les fonctions suivantes : argumentatives, informatives et macrotextuelles (marquage des séquences du texte) en particulier.

De plus, le taux élevé des anaphores relatives identificationnelles est un aspect central pour la description de certains protagonistes (*On ne parle plus beaucoup des riches Arabes **qui** flambent leur argent dans les vrais casinos de Monte-Carlo ou d'ailleurs*) ou de quelques enchaînements d'actions (*Cette dernière constitue la seule alternative si on veut réellement sortir du cycle infernal d'un **pays** qui importe tout et qui n'exporte qu'une seule richesse, de surcroît non renouvelable : le pétrole*).

En revanche, le taux élevé de substitutions lexicales (anaphores infidèles) dans les textes de la presse française reflètent un mouvement de va-et-vient de la référence : référence à un nouvel objet, puis à un objet déjà évoqué, etc. A cet égard, la substitution constitue l'un des mécanismes d'une redéfinition ou d'une redétermination du référent. Elle apparaît ainsi comme un dispositif permettant de faire figurer une information déjà donnée dans un environnement où est apportée de l'information nouvelle⁶ comme c'est le cas dans (*ce grand criminel en col blanc*). Comme nous avons déjà signalé, plus une anaphore est infidèle, plus elle contient un niveau élevé en contenu informationnel.

Par ailleurs, les reprises par des SN démonstratifs sont aussi nombreuses dans les éditoriaux français et fonctionnent le plus souvent dans la dynamique de l'attention par le maintien d'un acte d'argumentation comme dans le cas de la reprise conceptuelle (*cette condamnation, cet accident, ces deux décès*). Cette procédure de nominalisation qui implique l'utilisation du démonstratif (*cette, cet, ces*) prédéterminants nécessaires au rappel d'un objet de pensée présent dans l'esprit du locuteur/rédacteur et du lecteur par mémorisation du contexte antérieur.

⁶ Apothéloz D., 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Paris : Droz. p. 121.

Il convient de préciser en outre que les anaphores possessives ne sont pas très fréquentes dans les textes étudiés ci-dessus du fait qu'il n'est pas nécessaire de désigner des éléments appartenant aux différentes parties mises en cause.

Conclusion

Pour conclure ce chapitre, nous reprenons l'essentiel de ces résultats dans l'intention de dégager les principaux facteurs qui déterminent le choix de telle anaphore dans le discours journalistique. Commençons par le fait que la cohérence sémantique d'un texte repose sur les rôles textuels que peuvent jouer les liens anaphoriques soit dans la progression des informations, soit dans la progression du raisonnement. Notre étude comparative, menée à partir de données de la presse écrite algérienne et française, confirme que cette cohérence peut être assurée de trois manières :

- La pronominalisation qui se réalise à travers différents types de pronoms tels que pronoms personnels, pronoms démonstratifs, pronoms possessifs, pronoms relatifs ou pronoms réfléchis, devient un des mécanismes fondamentaux de la dynamique du discours. En ce sens, nous constatons que le facteur qui détermine le choix des pronoms dans les articles de la presse algérienne coïncide également à une étape particulière dans l'économie de l'acte d'énonciation et de mise en évidence d'un effet d'objectivité.
- La répétition d'un nom (anaphore fidèle) permet d'« accrocher » les unités à intégrer au moyen d'une relation de cohérence. Dans les deux corpus que nous avons analysés, les anaphores par répétition sont souvent liées à un simple changement du déterminant (article indéfini vs article défini ou article défini vs déterminant démonstratif).
- La variation du nom (anaphore infidèle) est un dispositif intimement lié aux changements de prises de positions dans les éditoriaux français. Elle facilite l'enchaînement des idées dans le texte et fait progresser logiquement la démarche argumentative.

En résumé, ce qui précède pourrait laisser entendre que l'anaphore est une stratégie spécifiquement sémantico-pragmatique, destinée à assurer un enchaînement cohérent dans le discours de la presse.

CONCLUSION GENERALE

Nous voici arrivée au terme de notre étude qui évoque l'importance du rôle des phénomènes de coréférenciation dans le discours journalistique. Cette étude qui nous a déjà permis de tirer des conclusions intéressantes quant aux fonctionnements proprement textuels des anaphores dans l'organisation textuelle des articles journalistiques.

Pour atteindre cet objectif, notre travail théorique s'opère sur des points suivants : premièrement, l'étude des principales questions et notions relatives au domaine textuel (la notion d'anaphore, la structure du texte et du discours, les deux notions cohérence/cohésion textuelle). Puis nous avons proposé, à travers l'analyse d'un corpus journalistique de traiter la question du choix des expressions anaphoriques par les journalistes algériens et français.

En nous basant sur ce que nous avons vu dans l'analyse menée sur les deux corpus, nous avons pu constater que les résultats de comparaison montraient des différences assez importantes entre les anaphores présentes dans les deux discours de la presse.

En effet, le corpus algérien se caractérise par la longueur de ces textes. On note tout d'abord une différence de longueur entre les textes du *Quotidien d'Oran* et *Liberté*. De plus, la comparaison entre les deux journaux algériens fait apparaître que les anaphores pronominales sont plus nombreuses dans le *Quotidien d'Oran* que dans *Liberté*. En ce sens, il convient de souligner que le critère qui détermine le choix de l'anaphore pronominale dans le *Quotidien d'Oran* est la référence à un objet dans une séquence plus ou moins longue d'expressions coréférentielles. Ainsi, l'emploi des pronoms anaphoriques dans un texte long est d'un grand avantage dans l'évitement des répétitions ennuyeuses et contribue à une tâche d'économie et de cohésion pour rendre le discours clair et élégant.

Par ailleurs, le discours journalistique français tend à privilégier l'emploi des anaphores nominales fidèles qui peuvent figurer soit en position d'anaphore définie ou démonstrative, soit par la reprise d'un nom propre par un nom de profession ou de fonction. Les anaphores infidèles reposent principalement sur les relations de

synonymie (anaphore infidèle synonymiques), la relation hyperonyme/hyponyme (les anaphores infidèles hyperonymiques), les relations méronymiques (anaphores associatives méronymiques). Les anaphores par nominalisation sont le plus souvent liées aux mécanismes de « conceptualisation ».

Ces expressions sont des dispositifs intimement liés à la dynamique textuelle des articles journalistiques dont ils contribuent à assurer la cohésion. De même, ils relient, joignent et unissent les différentes entités d'un texte et jouent un rôle dans la continuité argumentative des éditoriaux.

De façon générale, on peut noter que les mécanismes de l'anaphore ne doivent pas être conçus comme un phénomène purement syntaxique de substitution, liant des constituants du discours, mais comme un processus sémantico-pragmatique beaucoup plus complexe qui contribue aux aspects les plus spécifiquement constructifs du discours.

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Nous espérons continuer ce travail dans une recherche linguistique très approfondie sur d'autres types de corpus, comme les discours de vulgarisation scientifiques. Pour voir dans quelle mesure les anaphoriques influencent la lecture-compréhension en LE.

Sur le plan pédagogique, nous souhaitons effectuer des recherches en matière de la lecture et l'écriture de la presse pour parvenir à des généralisations sur la sémantique et la pragmatique de la cohérence discursive des articles journalistiques. Le but est d'améliorer nos compétences linguistiques et à traiter des problèmes du quotidien et enfin à rédiger un article scientifique.

OUVRAGES

- Adam J-M., 1992, *Les textes. Types et prototypes*, Paris : Nathan.
- Adam J-M., 1999, *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Paris : Armand Colin.
- Apothéloz D., 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphorique dans la dynamique textuelle. Langue et culture*, Genève : Droz.
- Bacry P., *Les figures de style*. Belin.
- Benveniste E., 1966/1974, *Problème de linguistique générale* [1/2], Paris : Gallimard.
- Bertrand O., Prévost S., Charolles M., François J., Schnedecker C., 2000, *Discours, diachronie, stylistique du français. Etudes en hommage à Bernard Combettes*, Berlin : Peter Lang.
- Broucker (de) J., 1995, *Pratique de l'information et écriture journalistique*, Paris, CFPG.
- Charaudeau P., 1997, *Le discours d'information médiatique*, Paris : Nathan.
- Ducrot O., 1984, *Le Dire et le Dit*, Paris : Minuit
- Ducrot O., 1998, *Dire et ne pas dire*, Paris : Hermann.
- Ducrot O. & Schaeffer J.-M., 1995, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris : Seuil.
- Fontanier P., 1977, *Les figures du discours*, Paris : Flammarion.
- Halliday M.A. & Hasan R., 1976, *Cohésion in English*, London : Longman.
- Jakobson R., 1973, *Essai de linguistique générale*, Paris : Minuit.
- Jaubert A., 2005, *Cohésion et cohérence. Etudes de linguistique textuelle*. ENS.
- Jeandillou J.-F., 1997, *L'analyse textuelle*, Paris : A. Colin.
- Kleiber G., 1994, *Anaphores et pronoms. Champs linguistiques*, Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Lane P., 2005, *Des discours aux textes. Modèles et analyses*. Publications des Universités de Rouen et du Havre.
- Martin R., 2002, *Comprendre la linguistique*, Quadrige : PUF.
- Maingueneau D. & Charaudeau P., 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris : Seuil.

- Maingueneau D., 1999, *Syntaxe du français*. Hachette.
- Maingueneau D., 1996, *Les termes clés de l'analyse du discours*. Seuil.
- Maingueneau D., 1994,1999, *L'énonciation en linguistique française*. Hachette.
- Mathieu M., 1992, *Les journalistes et le système médiatique*. Hachette.
- Moeschler J. & Béguelin M.-J., 2000, *Référence temporelle et nominale*, Berlin : Peter Lang.
- Moirand S., 1990, *Une grammaire des textes et des dialogues*. Hachette.
- Moirand S., 2007, *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris : PUF.
- Mouriquand J., 1997, *L'écriture journalistique*, Paris : PUF.
- Muller C., 1996, *La subordination en français*, Paris : Armand Colin.
- Paveau M.-A. & Sarfati G.-E., 2003, *Les grandes théories de la linguistique. De la grammaire comparée à la pragmatique*, Paris : Armand Colin.
- Reboul A. & Moeschler J., 1998, *Pragmatique du discours. De l'interprétation de L'énoncé à l'interprétation du discours*, Paris : Armand Colin.
- Riegel M. & Pellat J.-C., Rioul R., 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF.
- Reinhart T., 1976, *The Syntactic Domain of Anaphora*. Thèse : MIT.
- Robinet P. & Guérin S., 1999, *La presse quotidienne*. Flammarion.
- Schott-Bourget V., 1994, *Approches de la linguistique*, Paris : Nathan.

ARTICLES

- Adam J.-M., 1997, « Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite », *Pratiques n° 94*, Metz
- Adam J.-M., 2001, « Genres de la presse écrite et analyse de discours », *Semen n°13*, Genres de la presse écrite et analyse de discours. [En ligne, URL : <http://semen.revues.document2597.html> org/]
- Apothéloz D. & Reichler-Béguelin M.-J., 1995, « Construction de la référence et stratégies de désignation », *Tranel n° 23*, pp. 227-271.

- Berrendonner A., 1983, «Connecteurs pragmatiques et anaphore», *Cahiers de Linguistique Française n°5*, pp 215-246.
- Breton P., 1995, «La presse régionale entre le fait universel et le commentaire local», *Etudes de communication n°17*.
- Carmen P-T., 2003, « Patrick Charaudeau, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social* », *Mots. Les langages du politique n° 72*. [En ligne, URL : <http://mots.revues.org/index6763.html>]
- Charolles M., 1988, « Les plans d'organisation textuelle. Périodes, chaînes, portées et séquences », *Pratiques n° 57*, pp. 3-13.
- Charolles M. & Schnedecker C., 1993, « Coréférence et identité : le problème des référents évolutifs », *Langages n° 112*, pp. 106-126.
- Charolles M., 1976, « Grammaire de texte - théorie du discours – narrativité », *Pratiques n°11/12*, pp. 133-154.
- Combettes B., 1995, « Le statut de la séquence *celui + expansion* : aspects syntaxiques et textuels », *Pratiques n°87*.
- Cornish F., 2006, «Relations de cohérence en discours : critères de reconnaissance, caractérisation et articulation cohésion-cohérence », *Corela*, Numéro spécial *Organisation des textes et cohérence des discours*. [En ligne, URL : <http://edel.univ-poitiers.fr/corela/document.php?id=1280>]
- Cornish F., 1995, « Référence anaphorique, référence déictique, et contexte prédicatif et énonciatif », *Sémiotique n°8*, p. 50.
- Dubied A. & Lits M., 1997, « L'éditorial : genre journalistique ou position discursive », *Pratiques n° 94*, pp 49-61.
- Duteil-Mougel C., Adam J.-M., Grize J.-B., Bouacha M.-A., 2004, « Texte et discours : catégories pour l'analyse», *Nouveaux Actes Sémiotiques*. [En ligne, URL : <http://revues.unilim.fr/nas/document.php>]
- Guillot C., 2006, « Le démonstratif en français », *Langue française n°152*, p. 40.
- Kerstens J.-G., 1994, *Generatieve syntaxis: een inleiding*, Groningen: Nijhof. [En ligne, URL : http://www.esoare.ro/fichiers/Syntaxe4_7.pdf]
- Kleiber G., 1988, « Sur l'anaphore démonstrative », in G. Maurand (éd.), *Nouvelles recherches en grammaire*, Albi, Université Toulouse le Mirail, p. 73.

- Legallois D., 2006, « Unité (s) du texte », *Langages n°163*, p. 27.
- Moirand S., 1975, « Le rôle anaphorique de la nominalisation dans la presse écrite », *Langue française n°28*, pp. 60-78.
- Mougin P., « la répétition lexicale dans *Sodome et Gomorrhe* : formes et signification ». [En ligne, URL : <http://www.unice.fr/AGREGATION/Mougin.html>]
- Mullen J., 1996, « L'histoire du journal *Libération* : Libération ou intégration ? », *Socialisme International*. [En ligne, URL: <http://pagesperso-orange.fr/revuesocialisme/Liberation.html>]
- Reboul A., 1989, « Résolution de l'anaphore pronominale : sémantique et/ou pragmatique », *Cahiers de Linguistique Française n° 10*, pp. 77-100.
- Reichler-Béguelin M.-J., 1988, « Anaphore, cataphore et mémoire discursive », *Pratiques n° 57*, pp 15-43.
- Salles M., 2006, « Cohésion-cohérence : accords et désaccords ». *Corela*, Numéro spécial *Organisation des textes et cohérence des discours*. [En ligne, URL : <http://edel.univ-poitiers.fr/corela/document.php?id=1299>]
- Schnedecker C., 2006, « Anaphores prédicatives démonstratives : de la cohésion syntagmatique à la cohérence textuelle », *Corela*, Numéro spécial *Organisation des textes et cohérence des discours*. [En ligne, URL : <http://edel.univ-poitiers.fr/corela/document.php?id=1301>]
- Schnedecker C., 2006, « SN démonstratifs prédicatifs : qu'est-ce qui limite leur apport informatif ? », *Langue française n°152*, p. 39.
- Thierry H. & Nicole J., 2007, « L'éditorial : vitrine idéologique du journal », *Semen n° 13*. [En ligne, URL : <http://semen.revues.org/document2610.html>]
- Van Peetegem M., 1995, « Sur les emplois anaphoriques de *tel* », *Sémiotiques n° 8*.

ANNEXES

ANNEXE 1

LE QUOTIDIEN D'ORAN

Économie
Un nouvel investissement
d'État d'une hauteur
de 1,4 milliard ...

Économie
Des villes
haut standing
à trois milliards ...



Économie
Le gala
du CAS,
le tour
de France ...



Économie
La France
dirige l'Europe ...

**LA MISE AU POINT
DE SOUTÈLENA ...**

LE BILAN DU PRÉSIDENT ...

**120 MILLIARDS DE DOLLARS
ET 3 MILLIONS D'EMPLOIS ...**

**Économie: 100 PERSONNES TUÉES
DANS L'EXPLOSION DE PORT SAÏD ...**

Le Quotidien
www.quotidien.dz

Élection présidentielle

**AUTOUR
DE L'ANNONCE
D'UNE
CANDIDATURE ...**



www.quotidien.dz

T1 ***Projection***

Le Forum des pays exportateurs de gaz est donc passé au stade de l'organisation structurée, avec un siège, le Qatar. C'est une évolution importante dans un contexte où l'effondrement des prix du pétrole, sur lesquels ceux du gaz sont indexés, commande aux pays producteurs ou exportateurs d'asseoir une coopération minimale dans un secteur très spécifique.

Le chef du gouvernement russe, Vladimir Poutine, l'a souligné: le secteur gazier, plus rigide, sera davantage touché par la crise que le pétrole et « mettra plus de temps pour se rétablir ».

Outre la question de l'organisation, les pays membres réunis à Moscou devaient discuter des prix du gaz sur la base des résultats d'une étude sur la formation des prix du gaz réalisée par la société internationale Energy Market's. Faut-il continuer à indexer le prix du gaz sur le pétrole ? C'est une des questions sur laquelle la nouvelle organisation devra plancher dans l'avenir.

Mais le plus remarquable est l'insistance générale à affirmer qu'il ne s'agit pas d'une « Opep du gaz ». On ne va pas s'entendre sur le niveau d'extraction du gaz, a averti le ministre russe de l'Energie, dans une évidente référence au rituel des réunions de l'Opep sur les quotas de production. Mais à force d'insister, on va finir par semer le doute. Autant être clairs.

Les pays exportateurs de gaz ont un intérêt commun à s'organiser, à échanger des informations afin, à défaut de peser sur les prix, de connaître leurs variations... Les contrats de livraison à long terme étant encore la règle, la nouvelle organisation ne sera pas en mesure de jouer à l'Opep. En réalité, les pays consommateurs, principalement l'Europe, connaissent parfaitement la structure actuelle du marché gazier. Ce n'est pas sur le présent qu'ils réagissent mais sur l'avenir. On se souvient des réactions européennes officielles très vives à l'annonce de la conclusion d'un mémorandum d'entente entre Gazprom et Sonatrach. Le commissaire européen à l'Energie, Andris Piebalgs, exigeait, en 2007, qu'Alger et Moscou dévoilent leurs «intentions». Plus récemment, en octobre dernier, après la constitution de la «troïka» entre la Russie, le Qatar et l'Iran, l'Europe a indiqué qu'elle changerait sa politique énergétique en cas de constitution d'un cartel...

Les conditions d'un tel cartel n'étant pas réunies, l'Europe fait surtout dans la dissuasion et essaie de rendre impossible une organisation qui pourrait influencer sur la formation des prix. On peut donc s'attendre, dès maintenant, à une dramatisation de l'annonce de la structuration de l'organisation des pays exportateurs de gaz. Les assurances des pays exportateurs de gaz sur le fait que ce n'est pas un cartel ne sont pas fausses. Elles sont tout simplement marquées par le contexte présent.

Chakib Khelil peut avoir aujourd'hui des raisons objectives de ne pas vouloir d'une Opep du gaz. Dans quinze ou vingt ans, les responsables du secteur de l'énergie en Algérie auront, pour des raisons objectives également, des raisons de penser le contraire. En la matière, tout est donc une projection sur l'avenir. On ne cessera donc pas de parler de l'Opep du gaz, et certains affirmeront qu'elle est née hier à Moscou...

T2

En attendant le prochain choc

Goldman Sachs, la grande banque d'investissement, a avisé ses clients qu'elle jugeait «peu probable» que les pays de l'Opep mettent en oeuvre les réductions de production décidées mercredi dernier à Oran. Dans un contexte économique mondial où, avec la faramineuse fraude Madoff, les facteurs psychologiques dominent les marchés, il ne faut pas s'étonner que l'annonce faite par l'Opep n'empêche pas les prix de tomber...

En réalité, la donne continuera largement à échapper à l'organisation tant que la réduction de la production n'est pas constatée de manière physique par le marché. Tant que cela n'est pas encore fait, seul le ralentissement de l'économie - et donc de la consommation du pétrole - est pris en compte en matière d'anticipation. Quand le ministre saoudien du Pétrole, Ali al-Nouaimi, promet qu'il y aura moins de pétrole extrait en janvier prochain, les marchés attendront... janvier pour voir. Oran n'a pas été un coup pour rien. L'Opep a pris une décision importante qu'il lui reste à traduire en action. En attendant cette entrée effective de la réduction, les prix pourraient continuer à baisser. Certains experts prédisent déjà que 2009 sera une mauvaise année en matière de recettes pétrolières. Les cours ne remonteront qu'à la fin 2009. Il faudra donc que les pays producteurs, y compris ceux qui ont besoin de recettes pour financer leurs budgets, puissent garder la tête froide et faire le dos rond jusque-là. C'est cela le plus difficile. Certains pourraient être tentés de pomper davantage que leur quota.

Il reste que la chute des cours a déjà un impact sur les investissements et la production. Ils pourraient baisser de l'ordre de 12% en 2009. Hier à Londres, des pays producteurs et consommateurs n'ont pu que constater leur impuissance face à un marché rendu encore plus irrationnel par un contexte de crise. A l'inverse de la rencontre du même type à Djeddah, en juin dernier, où l'on discutait d'un baril «trop cher», la réunion de Londres avait devant elle un baril qui plonge à moins de 40 dollars.

Comme d'habitude, les perceptions sont différentes. Les pays consommateurs considèrent qu'un prix bas permet à leur économie de «souffler» en ces temps de récession, alors que pour les producteurs, ces prix sont dissuasifs à l'investissement et un choc pétrolier est à attendre au moment de la reprise de la croissance. «Les prix actuels infligent des dégâts à l'industrie et menacent les investissements présents et à venir», a averti le ministre saoudien du Pétrole, Ali al-Nouaimi.

En attendant d'en convaincre les autres, l'Opep a pu constater que sa mise à l'index des spéculateurs dans la flambée des prix est désormais admise. Le ministère britannique de l'Energie a concédé, dans un rapport publié hier, que les produits dérivés et les investissements spéculatifs ont eu un rôle important dans la hausse des cours au début de l'année. Les pays producteurs avaient été accusés,

voire menacés par le Premier ministre britannique. Ils le seront sans doute au prochain choc, même s'ils lancent aujourd'hui les avertissements nécessaires.

T3

Le grand écart

Chacun présentait qu'avec ses idées qui datent en matière de démocratie et de respect des mécanismes constitutionnels, la présidence de l'Union africaine par le colonel Mouammar Kadhafi ne serait pas de tout repos. Et c'est bien le cas.

Dans le cas de la Mauritanie, l'Union africaine se retrouve à faire le grand écart entre un Kadhafi qui considère que le coup d'Etat est un « fait accompli » qu'il faut accepter et le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA qui le rejette et qui a décidé des sanctions contre les dirigeants civils et militaires de la junte mauritanienne.

Le Conseil de paix et de sécurité exprime parfaitement la doctrine de l'UA de rejeter les gouvernements issus de coups d'Etat. Le CPS aurait d'ailleurs été bien en peine de suivre Kadhafi dans son soutien aux généraux mauritaniens, alors qu'il a condamné la prise de pouvoir de «TGV» à Madagascar. En Mauritanie, le coup d'Etat a été clair, il a été réalisé dans les « règles » africaines, alors qu'à Madagascar, la prise du pouvoir par l'opposant, sans être constitutionnelle, ne correspond pas au coup d'Etat classique. Dans le cas de la Mauritanie, le colonel Kadhafi ne conteste pas qu'il y a eu un coup d'Etat, mais il propose de s'en accommoder et de regarder l'avenir. C'est du faux réalisme.

Si l'Union africaine doit accepter les « réalités », elle devra en définitive renoncer au principe de non-reconnaissance des gouvernements issus de coups d'Etat. Il semble que le colonel Kadhafi n'ait guère apprécié que le Conseil de paix et de sécurité ne le suive pas dans son attitude compréhensive et complaisante à l'égard des putschistes de Nouakchott.

Le « réalisme » est pourtant bien plus sérieux chez le CPS que chez le colonel Kadhafi. Ce réalisme se fonde sur un principe qui, sans être une solution idoine, a été affirmé pour mettre fin à la banalisation africaine du coup d'Etat. L'Union africaine aurait d'ailleurs gagné à pousser davantage en mettant sur le même plan les manoeuvres dilatoires des pouvoirs en place visant à contester les résultats des élections et à empêcher les alternances. On a eu dans les cas du Kenya et du Zimbabwe une illustration de ces nouvelles techniques d'évitement de l'alternance.

Le principe de non-reconnaissance des gouvernements issus des coups d'Etat aurait dû être conforté par des actions sérieuses pour rejeter avec la même vigueur les manoeuvres déloyales contre l'alternance exprimée par les urnes. Si l'Union africaine a manqué d'aller dans ces cas, ce que lui propose Kadhafi, à travers le cas mauritanien, c'est tout simplement de revenir en arrière. De ne «pas se mêler» des affaires intérieures des Etats africains et de rouvrir la vanne jamais réellement fermée des coups d'Etat.

Une telle perspective n'est pas en contradiction avec la vision profondément antidémocratique du colonel Kadhafi. Elle est par contre totalement antinomique avec les avancées réalisées par l'Union africaine. Dans cette controverse sur la Mauritanie, il est clair que c'est le CPS, en restant intransigeant à l'égard des putschistes, qui fait preuve d'éthique. Et de réalisme.

T4

Les souliers de l'homme révolté

La visite d'adieu de George W. Bush a donc culminé dans le geste inattendu d'un journaliste irakien, Mountadhar Al-Zaïdi, qui a lancé ses deux chaussures au visage du président américain en le traitant de « chien, responsable de la mort de milliers d'Irakiens ».

Entre ironie et condescendance, certains médias occidentaux relèvent que Mountadhar Al-Zaïdi est devenu un héros dans son pays et dans le monde arabe. Il est vrai que le respect devant ce geste de mépris rageur ne peut provenir de ceux qui ont été dressés à courber l'échine devant les puissants. De ceux-là mêmes qui exprimaient leur admiration devant le « shock and awe » des stratèges américains...

Condescendance ou pas, venant de plumes de révérence et d'élégante désinformation, ceci est en effet plutôt secondaire, Mountadhar est bien un héros. Non pas à la manière d'un Rambo de cinéma, cela est plutôt du genre de Bush et de ses cow-boys de guerres asymétriques, celles que l'on mène contre bien plus faible que soi. Non, Mountadhar est un héros parce qu'il a réagi tout simplement en tant que citoyen lucide, qui n'ignore rien de la tragédie irakienne et qui l'a exprimé dans un geste où le mépris se mêle à l'indignation. On peut comprendre sans peine que le journaliste ait été saisi par une impulsion irrésistible en entendant un personnage, dont les décisions ont causé tant de morts et de destructions, justifier contre la morale et contre l'honneur la guerre du mensonge absolu.

Comme cela aurait été insupportable pour des millions de personnes à travers le monde, y compris nombre de citoyens américains.

Prétendre que l'extinction de centaines de milliers de vies d'Irakiens était nécessaire « pour la sécurité américaine, l'espoir des Irakiens et la paix dans le monde » est bel bien le summum de l'indécence, en l'occurrence une forme d'outrecuidance arrogante qui est bien l'une des indéniables caractéristiques du bushisme.

L'héroïsme de Mountadhar Al-Zaïdi est celui d'un homme normal qui n'admet pas la justification de crimes de masse commis contre son peuple. Qui se refuse à observer les règles d'une soi-disant bienséance à l'écoute de l'inadmissible. Comment conserver la maîtrise de soi et une réserve bâillonnée quand on entend dire que les Etats-Unis ont apporté la démocratie sur les rives de l'Euphrate, alors qu'ils sont les fourriers sanguinaires du malheur et du carnage ? Comment n'être pas saisi d'un sentiment de révolte ? Cette ultime visite de George W. Bush est une insulte supplémentaire à tous les Irakiens tués, à toutes les existences détruites, aux veuves et aux

orphelins, à tous ceux contraints à l'exil.

Cette visite aurait pu se dérouler sans anicroche. Le journaliste indigné en a décidé autrement. Mountadhar n'a pas tué Bush, il a fait bien mieux : par ce jet de chaussures, il a renvoyé le président des Etats-Unis à un statut d'animalité qui correspond finalement à ceux qui ne connaissent ni remords ni compassion devant l'ordalie du peuple d'Irak. Au fond, il est heureux que ces chaussures n'aient point atteint leur cible, car il n'est pas sûr que ce soit le visage présidentiel qui aurait été souillé.

Le geste de Mountadhar Al-Zaïdi, qui scelle définitivement la piteuse sortie de ce sinistre président des Etats-Unis, vaut bien toutes les condamnations du monde. Que restera-t-il des oeuvres de George W. Bush et des hommes qui l'ont porté au pouvoir ? Une tache indélébile dans l'histoire des Etats-Unis. Ces chaussures vengeresses resteront accrochées au cou d'un homme qui a su incarner, au-delà de toute caricature, les perversions de la puissance au service de l'injustice.

T5

Ghaza, honneur des Arabes

Après onze jours de bombardements indiscriminés d'une très grande violence, la « glorieuse » armée occidentale d'Israël n'a pas atteint le moindre de ses objectifs. Les fusées palestiniennes continuent de tomber à un rythme régulier sur les territoires colonisés et les incursions des troupes « d'élite » de la deuxième armée du monde (ou la première, si l'on considère que ces troupes d'assassins ne sont qu'un démembrement de l'armée américaine) se heurtent à l'opposition efficace et déterminée d'une résistance qui n'a d'autres moyens que des mitraillettes et des lance-grenades. Bombardés par air, par l'artillerie et par la marine, la ville nargue la technologie de la mort made in USA. Dépités, et dans leur plus pure tradition de traîtrise et de lâcheté, les criminels israéliens utilisent des munitions interdites par les conventions internationales. Et les cibles sont des écoles où s'entassaient des réfugiés, des habitations et des mosquées. Les victimes, plus de six cents morts et près de trois mille blessés à ce jour, dans leur écrasante majorité, sont des civils désarmés. Mais comme au premier jour, la détermination ne faiblit pas et les brigades Azzedine El Kassem empêchent les panzers sionistes d'avancer. La résistance du peuple palestinien est effectivement héroïque : quelle armée arabe a pu résister plus de six jours à la machine de guerre sioniste ? Ainsi, de pauvres gens, très pauvres et très démunis, soumis à un blocus inhumain depuis dix-huit mois, donnent à chaque instant une leçon de dignité et de courage au monde entier. La résistance solitaire du peuple de Ghaza et ce massacre des innocents, avec la complicité active des Américains, resteront également dans la mémoire des Arabes et des musulmans. Le martyre de tous ces enfants assassinés, de toutes ces femmes, de ces civils qui n'avaient, comme disait l'autre, pour seul luxe ici-bas que leurs pauvres vies, restera pour hanter la conscience de tous ceux qui ont accepté de se soumettre à l'ordre des criminels. L'histoire retiendra aussi le cri de cette manifestante

soudanaise, invitant les dirigeants arabes à revêtir des robes, ce qui, d'après cette arabo-musulmane indignée, semble mieux correspondre à leurs inclinations.

Dans cette épouvantable boucherie, on peut sourire malgré tout devant ce cri du coeur. Mais il traduit un fait indubitable. Ce que Ghaza révèle en effet, chaque jour de manière plus évidente, est la disparition des Etats arabes de la scène politique. Même le ridicule Tchèque, une arrière-cour allemande, peut se permettre de les traiter par-dessus la jambe... On peut se demander jusqu'où pourrait aller cette perte de sens moral des dirigeants de la capitulation. C'est là l'un des résultats concrets de la « modération » (qu'il faudrait plutôt traduire par soumission) et de l'alignement des dirigeants de ces Etats sur la ligne américaine. Comme on peut le voir, les gesticulations incohérentes de tous les officiels arabes réunis pèsent infiniment moins que la seule voix de la Turquie !

Mais la résistance de Ghaza el-moudjahida en est un signe évident, cette phase de l'interminable et désespérante déconfiture des régimes arabes tire à sa fin. Comme le Hezbollah hier, le Hamas aujourd'hui

annonce de nouvelles formes d'organisation politique capables de faire face victorieusement à la machine de guerre impérialo-sioniste. Dans la tempête, Ghaza est l'avant-garde du monde arabe.

T6

Le nécessaire prix d'équilibre

A en croire le ministre algérien de l'Energie, Chakib Khelil, il existerait un consensus au sein de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) pour une réduction de la production. Il est important, au vu de la détérioration des prix, que le principe en soit acquis. Même l'Arabie Saoudite, sur laquelle table l'Agence internationale de l'énergie (AIE) qui défend les intérêts des pays occidentaux, a fait savoir qu'un prix correct ne devrait pas être inférieur à 75 dollars.

En fait, l'état du marché ne laisse pas trop de place à la spéculation : il existe une offre excédentaire et pour obtenir un juste prix, il faut la brider. Mais un consensus sur le principe n'est pas une entente sur sa mise en oeuvre, à commencer par le niveau de la baisse de la production nécessaire pour un rétablissement de l'équilibre entre l'offre et la demande.

Il faut espérer que l'organisation établisse sa propre évaluation et ne succombe pas aux sirènes de l'AIE qui, à la veille de la réunion et comme pour inciter à la « modération », annonce la reprise de la demande pour 2009. En totale contradiction d'ailleurs avec les estimations nettement moins optimistes de l'Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA), qui évoque une contraction de 450.000 barils par jour de la demande mondiale d'or noir l'année prochaine, après un recul de 50.000 barils par jour attendu en 2008.

Il n'appartient évidemment pas à l'Opep de dire quelle est la « bonne » évaluation, même s'il est évident que le rapport de l'Agence internationale de l'énergie est destiné à servir ceux qui, au sein

de l'organisation, seraient hostiles à une baisse substantielle de la production. L'Opep dispose des moyens d'apprécier par elle-même la réalité du marché. Pour son propre intérêt et aussi pour celui des consommateurs.

L'effondrement des prix inquiète nos pays, cela est évident, mais il inquiète également les grandes entreprises pétrolières internationales. Avec des prix aussi bas, l'effort d'investissement pour le maintien et l'augmentation de la production deviennent impossibles. L'organisation devrait se fonder sur le réel et non sur des projections rendues aléatoires par la difficulté à mesurer l'ampleur de la crise économique actuelle. Le réel est bien celui d'une contraction de la demande et de l'existence d'une offre excédentaire. Il importe de corriger ces excès. Et sérieusement. Il vaut mieux réduire la production pour aboutir à un prix d'équilibre, acceptable par tous, plutôt que de pomper à tout va, brader et se retrouver au bout du processus avec une hausse vertigineuse des prix.

De toute façon, quoi que fassent les pays de l'Opep, ils ne seront pas à l'abri des accusations les plus outrancières de la part de certains Occidentaux en mal de diversion et d'ennemis commodes à offrir à leurs opinions.

Il faut se rappeler la charge violente lancée par le Premier ministre danois, Anders Fogh Rasmussen, fin novembre, accusant les pays pétroliers d'amasser de « l'argent dans d'immenses fonds et qu'ils utilisent cet argent pour acheter nos entreprises qui, dans le même temps, ont peut-être été fragilisées par la hausse des cours de l'énergie ». Le pétrole est toujours, selon ces milieux, utilisé comme une « arme » à des fins de « politique étrangère et de sécurité ». A les entendre, seul un prix cassé serait le critère d'une non utilisation politique. Chakib Khelil devrait faire distribuer la déclaration du Premier ministre danois aux pays producteurs supposés des « amis » des Occidentaux. Histoire de les édifier...

T7

Symbole et réalité

L'organisation de l'économie est un problème récurrent, certains pourraient dire insurmontable. Le constat d'inefficacité, établi de longue date, s'applique à toutes les époques qu'a traversées le pays quelle que soit l'idéologie affichée. On se souvient des folkloriques « Magasins pilotes socialistes » de la phase postindépendance, des sinistres monopoles d'Etat de l'économie bureaucratique de la phase qui précéda l'ouverture économique sous la conduite du FMI. Les importateurs du marché libéré ont depuis remplacé les structures publiques et les effets ont été de plusieurs natures. Si le marché est mieux approvisionné, les prix n'ont pas baissé. Les ruptures d'approvisionnement continuent d'affecter certains produits.

Le désarmement tarifaire et la libre concurrence n'ont pas assuré le cycle vertueux promis par les chantres de l'économie autorégulée. Les importateurs sont restés des importateurs et la production nationale ne se porte pas mieux, au contraire. La hausse des prix pétroliers a stimulé au-delà de

toute mesure la propension à l'importation au point que le gonflement de la facture externe représente un danger pour des équilibres macro-financiers aléatoires, entièrement dépendants du pétrole, seule ressource d'exportation du pays. Il est vrai que la revente en l'état génère des marges de profit très substantielles « améliorées » par la surfacturation. Il est remarquable de constater que les prix des produits étrangers sur le marché algérien sont ceux pratiqués en Europe alors qu'ils sont censés être moins lourdement taxés.

L'ouverture du marché et la solvabilité due à la manne pétrolière ont naturellement attiré tous les vendeurs de la planète. Ils ont été accueillis à bras ouverts par ceux qui voyaient dans les enseignes clinquantes et les marques à forte « notoriété » le symbole de la modernité et l'effacement définitif du lugubre marché administré. La réalité a ramené les rêveurs du marché à des considérations moins nébuleuses. Le discours officiel l'exprime entre dépit et regret. Les espoirs nourris dans le libre commerce, la privatisation et les investissements étrangers ont fait long feu. De fait, la libéralisation sans encadrement public a littéralement transformé l'économie algérienne en économie de comptoir. C'est bien à cette aune que l'on peut évaluer la récente décision d'imposer un partenariat local aux 1.600 revendeurs étrangers ayant pignon sur rue. La première question de bon sens, au-delà de la fierté patriotique qui consiste à se réjouir que des Algériens vont partager les bénéfices des entreprises étrangères, est de savoir quels effets cette décision aura sur le marché national et sur les équilibres financiers externes du pays. Sans mettre en question le nationalisme bien connu des citoyens algériens, il est légitime de penser que la motivation principale des nouveaux associés sera de maximiser la profitabilité des entreprises dans lesquelles ils seront associés. On voit mal en effet les nouveaux actionnaires tenter de réduire les performances des sociétés dans lesquelles ils auront pris pied. La fin des illusions libérales, crise globale aidant, réhabilite le rôle de l'Etat et remet au goût du jour des notions, comme le protectionnisme, hier condamnées sans appel. Cette décision en est peut-être un signe. Mais, dans des perspectives mondiales très incertaines, la dépendance de l'Algérie aux importations, et tout ce que cette dépendance implique, exige des mesures cohérentes au-delà des mesures symboliques.

T8 *Vulnérabilités*

Un nombre record d'entreprises feront faillite en Europe et aux Etats-Unis en 2009. Aux Etats-Unis, on s'attend à la disparition de quelque 62.000 entreprises, contre 42.000 en 2008. En Europe, le chiffre passe de 149.000 à près de 200.000 faillites.

Les chiffres, livrés par le Financial Times, qui cite les principaux assureurs de crédit dans le monde, confirment l'ampleur d'une crise économique qui n'a pas encore atteint son apogée. Ce nombre inédit de dépôts de bilans, qui exprime clairement la magnitude de la crise, s'explique largement par le rétrécissement marqué et durable de l'offre de crédit. Une tendance qui concerne

aussi bien les entreprises que les consommateurs. En dépit de leurs dénégations répétées, les banques, confrontées à la détérioration de leurs risques, redoublent de prudence. Elles ne veulent pas prêter à des entreprises et à des consommateurs dont la solvabilité est souvent problématique. Ces données objectives constituent donc un indicateur concret et fiable de la situation réelle. Et dans le climat bien installé de perte de confiance, la reprise n'est pas pour bientôt. Si les Etats occidentaux ont sauvé ou renfloué des grandes banques - qui ne sont pas des entreprises comme les autres -, les entreprises, elles, subissent de plein fouet le principe de la destruction créatrice. Si leurs produits sont jugés mauvais, chers et inadaptés, si elles ont fait des choix malavisés, les entreprises meurent et d'autres naissent dans le cycle de vie du marché.

Ce principe ne s'applique pas de la même manière brutale aux banques. On a pu le voir, pas ses implications, une faillite bancaire peut faire l'effet d'un séisme. Même si elles ont été sauvées par des capitaux publics, les banques n'ont pas vocation à perfuser de l'argent à fonds perdus à des emprunteurs défaillants. Elles n'ont pas non plus vocation à la commandite, ni à la gestion directe de leurs clientèles en déconfiture, et ceci même si les Etats l'ont fait pour elles-mêmes. Certes, quelques banques ont sauté (Lehman Bros, Northern Rock ou Bears Stearns), mais la place stratégique des banques est telle que le principe de la « destruction créatrice » ne peut jouer sans risque d'effondrement général. Face à la sanction du marché, la vérité des banques n'est pas celle des entreprises.

Les chiffres des faillites confirment amplement que l'économie réelle est profondément atteinte alors que, selon de nombreux économistes, la crise a mué en récession et pourrait prendre la forme d'une stag-déflation. Un dangereux scénario où se croisent récession, stagnation et déflation. Ces banqueroutes et le ralentissement général de l'activité ne sont que les premiers effets concrets d'une crise qui pourraient, selon des projections largement partagées, durer toute l'année 2009. La récession se nourrit d'une importante mortalité des entreprises en Europe, aux Etats-Unis et au Japon. Le processus de rétablissement n'est pas encore à l'ordre du jour.

Quand les principales économies du monde vont mal, les pays qui exportent des matières premières, pas seulement le pétrole, le ressentent directement. La chute des prix des hydrocarbures, résultat d'une baisse sensible de l'activité générale, montre à quel point l'Algérie reste dépendante de l'extérieur. Au regard de la récession qui s'installe dans les économies qui sont les débouchés principaux des exportations d'hydrocarbures, il ne faut donc pas s'attendre pour l'année à venir à des revenus importants. Les prix du pétrole - à moins d'une improbable réduction drastique de l'offre - risquent de se maintenir à des niveaux bas. Les faillites en cascade enregistrées ces dernières semaines en sont un clair augure. Face à cette réalité, une économie non diversifiée ne montre que son extrême vulnérabilité...

T9

Le «rien à faire» des régimes

Les opinions publiques dans le monde arabe bougent et dénoncent. En Occident, malgré un matraquage propagandiste digne des régimes totalitaires, des esprits libres manifestent pour dénoncer le massacre en cours à Ghaza. A Washington, George W. Bush, criminel de guerre en passe de prendre une retraite dorée, appuie l'agression israélienne et soutient la poursuite du carnage jusqu'à la capitulation du Hamas.

Partout, selon leurs propres moyens et selon leurs buts, des gens agissent et essaient d'agir. Les seuls à distiller l'idée qu'il « n'y a rien à faire », ce sont les gouvernements arabes. Outre que cette posture est moralement indéfendable et s'apparente à de la non-assistance à un peuple massacré en direct, l'affirmation pernicieuse qu'il n'y a rien à faire est fausse. Il faut d'abord constater que les gouvernements font déjà quelque chose : ils empêchent les populations de s'exprimer. Ils les empêchent de dire tout haut le dégoût que leur inspire la haine anti-palestinienne du gouvernement américain en particulier et des gouvernements occidentaux en général. Ces gouvernements arabes qui prétendent ne pouvoir rien faire agissent en fait : ils font la police.

Pourquoi ne laissent-ils pas les populations dire clairement ce qu'elles pensent de la « civilisation » de Bush ? Ont-ils atteint un niveau de servilité tel qu'ils ne peuvent permettre à leurs citoyens d'exprimer pacifiquement leur soutien à la population de Ghaza ? La réponse est, hélas, affirmative. L'Egypte, le plus « grand » des Etats arabes, en donne une image caricaturale. Son ministre des Affaires étrangères n'a pas hésité à exiger, comme le font les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne, que les Arabes soient « souples » dans la rédaction d'un projet de résolution à Ghaza et donc d'accepter d'incriminer le Hamas...

Ces mêmes responsables égyptiens, en totale opposition avec la majorité des Egyptiens, ont continué à montrer du doigt la menace « perse » ou « chiite » au moment où les bombes américaines lancées par des avions américains déchiquettent les corps des enfants palestiniens. Quand le président de la « grande » Egypte laisse entendre qu'il n'est pas en mesure d'ouvrir sa propre frontière sans l'aval des Américains et des Israéliens, il suggère clairement que la souveraineté de l'Egypte est limitée, pour ne pas dire plus.

On comprend dès lors que le mot « résistance » insupporte les gouvernements arabes autant qu'il insupporte les Américains et les Israéliens. Empêcher les populations de s'exprimer, c'est refuser de s'entendre dire que la thèse du « rien à faire » ne tient pas la route. Personne ne s'attend à ce que les régimes mettent en action leurs armées contre les massacreurs des enfants palestiniens, mais les populations exigent au moins un minimum : cesser de faire croire qu'il existe un « processus de paix » alors qu'Israël est dans une guerre permanente. A défaut de soutenir la résistance légitime des Palestiniens, ces régimes doivent, au moins, cesser d'être l'alibi d'une démarche destinée à

liquider la cause palestinienne et les Palestiniens. Affirmer qu'il n'y a rien à faire, c'est en fait « faire » et participer au carnage...

T10 *L'année des vampires*

Un Français, au patronyme aristocratique, s'est suicidé. C'est le premier mort de la crise financière qui clôture l'année en beauté dans une escroquerie majeure. S'il subsistait encore quelques incertitudes sur le choix de la personnalité élue, il n'y a plus aucun doute possible : Bernard Madoff, Bernie pour les intimes, est incontestablement l'escroc du siècle et donc naturellement « l'homme de l'année ».

La crise, révélée au mois de septembre, s'incarne de manière emblématique dans un homme à qui tous les membres du meilleur monde, les riches, ont donné le bon Dieu sans confession mais avec intérêt. L'escroquerie, qui atteint le record historique de cinquante milliards de dollars, a ruiné beaucoup de ces spéculateurs « avisés ».

Le cas Bernard Madoff est beaucoup plus intéressant que les célébrités et les institutions qui ont été grugées. En effet, s'il est bien l'incarnation de la crise, Madoff en est aussi une des victimes. Sans la crise du crédit, Bernard Madoff aurait continué à utiliser l'argent des nouveaux investisseurs pour distribuer des bénéfices à ceux qui les ont précédés, jusqu'à ce que la biologie décide de mettre un terme à la fuite en avant perpétuelle.

Le système fait par et pour les Madoff est de nature pathogène et son fonctionnement ne débouche que sur le désastre. La récession en cours est l'aboutissement de la logique perverse politiquement entérinée par les partisans du marché souverain et dérégulé.

Déjà préoccupante, la situation actuelle pourrait encore s'aggraver. Ainsi, selon le gouverneur de la Banque d'Espagne, Miguel Angel Fernandez Ordoñez, « le manque de confiance est total. Le marché interbancaire ne fonctionne pas et génère des cercles vicieux: les consommateurs ne consomment pas, les entrepreneurs n'embauchent pas, les investisseurs n'investissent pas et les banques ne prêtent pas ». Il s'agit là d'une confirmation de plus du risque d'effondrement général. On s'abstiendra de crier « vive la crise » pour cette année de vampires car les retombées les plus brutales seront pour le compte des plus faibles. La crise a cependant révélé une conception du monde et un air du temps, celui de l'appât du gain aveugle, de l'égoïsme criminel, de la voyoucratie en smoking, des gentlemen-banquiers d'affaires qui ne sont que des escrocs plus ou moins distingués.

Du fait de la folie collective des spéculateurs, l'année à venir est celle de tous les périls. On feint de ne pas le remarquer, mais le monde est déjà dans une économie financière de temps de guerre (sans la guerre) : 2009 connaîtra la dégradation des conditions déjà misérables pour des centaines de millions d'êtres humains. C'est bien l'année Madoff et des modèles sociopolitiques dominants

depuis plus de vingt ans. Un monde malade où des hommes propres et surpayés pilotent un système où l'argent va à l'argent. Un monde dans lequel des individus qui mettent en péril la vie de milliers de gens risquent beaucoup moins qu'un petit voleur à la tire. Le suicide d'un spéculateur est certes regrettable, mais quand des gens meurent par dizaines de milliers chaque jour de faim, de soif et d'absence de soins, quelle compassion peut-on éprouver pour les vampires du libéralisme déchaîné ?

T11 *Madoff et les «50» arabes*

La méga faillite du fonds Madoff est au centre des conversations dans le monde abasourdi de la finance. Elle n'est pourtant remarquable que par l'ampleur de la fraude. Le scandale n'a rien révélé d'extraordinaire en terme de sophistication de la fraude, ni d'ingénierie de la malversation.

Bernard Madoff remboursait avec intérêt ses clients créanciers avec l'argent qu'il empruntait par ailleurs dans un cycle ininterrompu depuis des années. Il n'a rien inventé, il a juste profité de «l'effet de levier», possibilité offerte à des spéculateurs de prendre des positions qui excèdent leurs capacités. La fuite en avant a duré tant que le crédit était facile. La spirale de l'endettement s'est brutalement interrompue. Le sieur Madoff a au passage dépouillé de riches membres de la communauté juive, dont il était lui-même une notabilité de premier plan.

Les cousins sémites, eux, n'ont pas besoin d'un escroc sur mesure pour laisser des plumes dans le grand casino de la finance mondiale. On ne parle plus beaucoup des riches Arabes qui flambent leur argent dans les vrais casinos de Monte-Carlo ou d'ailleurs. Mais les richissimes Arabes «jouent» toujours. Au jeu de la spéculation et des placements avec des fortunes diverses.

Le site Arabian Business a publié, hier, la liste des 50 Arabes les plus riches. Le plus intéressant n'est pas le classement - discutable d'ailleurs puisqu'il omet d'inclure les familles régnantes autrement plus riches - mais les chiffres des pertes enregistrées cette année. Ainsi, le milliardaire saoudien Walid Ben Talal, le plus riche avec une fortune de 17,08 milliards de dollars, a perdu la bagatelle de 4 milliards de dollars dans la crise financière. Il est un des principaux actionnaires individuels de Citigroup, très fragilisée. En tout, ces 50 plus riches Arabes ont perdu la «modique» somme de 25 milliards de dollars. C'est «leur» argent, bien sûr, mais cela n'empêche pas de penser aux bienfaits possibles de cet argent parti en fumée s'il avait été investi dans des secteurs productifs dans les pays arabes.

On peut objecter que ce sont des riches peu enclins aux investissements productifs, mais à voir la sophistication grandissante dont ils font preuve en matière d'investissement, on peut estimer qu'il n'est pas fou d'espérer qu'ils tirent quelques leçons de la crise. Ces fortunes, originaires de la rente, ont été placées dans l'immobilier et la banque, deux secteurs qui ont reçu de plein fouet le tsunami

financier.

La crise va-t-elle leur faire découvrir les vertus de l'économie réelle, de l'investissement productif et la culture du long terme ? On peut en douter. Mais ce que l'on peut constater est que les chiffres des pertes des 50, qui ne sont pas nécessairement les plus riches, sont un indicateur des pertes des fonds souverains du Golfe qui, en général, ont fait le même type de placements.

Arabes, juifs, aryens ou Indiens, on ne plaindra certainement pas ces dindons d'une farce dont les vraies victimes sont les millions de gens menacés par la récession. On est même prêt à parier que, passé les premiers effets de la crise financière, ils rejoueront la même partition sur le mode de la cupidité majeure.

T12

L'Afrique et l'autocrate

Robert Mugabe a été un authentique militant de la libération de son pays, son bilan n'en est pas moins un authentique désastre. Outre une situation économique calamiteuse marquée par un taux d'inflation record qui dépasse les 250 millions pour cent, un taux de chômage de 80%, le pays fait face à une grave épidémie de choléra. Faut-il pour autant suivre les Etats occidentaux, Grande-Bretagne en tête, dont on peut douter de la pureté des intentions humanitaires, quand ils appellent à déboulonner Mugabe, y compris par une intervention militaire ?

A juste titre, l'Afrique du Sud, tout comme l'Union africaine, ont refusé de suivre ces appels car ce qui est préconisé est non seulement irréaliste, mais de nature à aggraver les choses au Zimbabwe. L'Union africaine et l'Afrique du Sud ont parfaitement raison, à condition cependant de ne plus être complaisant avec le vieil autocrate et de ne plus lui permettre de « gagner » du temps alors que la vie des Zimbabwéens est en danger.

Les doutes, justifiés à l'égard des bonnes intentions des Occidentaux, ne doivent pas servir d'argument pour ne rien faire. Le régime de Mugabe est devenu impotent, incapable d'assurer le fonctionnement normal d'un Etat. L'épidémie de choléra n'est pas un « complot » occidental, elle est le signe que le pays connaît un grave problème de gouvernance alors que Robert Mugabe et son parti, la Zanu-PF (Union nationale africaine du Zimbabwe-Front patriotique), font durer les négociations sur la mise en application de l'accord de partage du pouvoir, conclu le 15 septembre dernier sous les auspices de l'ancien président sud-africain, Thabo Mbeki.

Il est autant urgent d'apporter l'aide nécessaire pour endiguer l'épidémie de choléra que de faire pression sur Mugabe pour qu'il cesse ses tergiversations. Il y a un accord de partage du pouvoir, il faut le mettre en application pour que l'Etat et les services publics se remettent en marche. C'est dans ce sens que l'Afrique du Sud a signifié qu'elle n'a pas pour but de pousser Robert Mugabe à la démission, comme l'exigent les Occidentaux et quelques pays africains, mais d'exercer des pressions sur le président Mugabe et la Zanu-PF pour les « pousser à mettre rapidement en place un

gouvernement d'union nationale».

C'est effectivement la bonne démarche si l'on cherche réellement à trouver une solution et non à compliquer les choses. Une intervention militaire n'est pas sérieuse. Les appels d'un Gordon Brown ou de George Bush à pousser Mugabe à la démission traduisent la haine que leur inspirent le personnage et non un souci de résoudre le problème du peuple zimbabwéen.

Il reste que l'Union africaine et l'Afrique du Sud - dont le poids est considérable dans la région - ont le devoir d'agir vite. Elles doivent dire ses vérités à l'autocrate et exiger qu'il cesse de manoeuvrer alors que les Zimbabwéens sont en grave danger. Si elles ont raison de ne pas suivre les Occidentaux, elles perdront définitivement la face si elles n'agissent pas vite en disant à Mugabe qu'il faut cesser immédiatement de jouer...

T13

Un sommet après le cessez-le-feu

Après plus de 1.300 morts et des milliers de blessés à Ghaza, il serait vain de se désoler des divisions et des fractures entre les gouvernements arabes. Le massacre commis par les Israéliens avec l'assentiment coupable de certains dirigeants ne permet pas d'accorder le moindre sens aux mondanités koweïtiennes, ni le moindre intérêt à des contorsions byzantines. Il faut seulement espérer, pour sauver ce qu'ils peuvent de la dignité perdue, qu'à Koweït, les dirigeants arabes, définitivement jugés par les opinions, ne vont pas rejouer la partition du consensus cosmétique. Il n'existe pas de consensus et la Ligue arabe n'existe plus.

Hosni Moubarak a beau réitérer sa stricte obédience aux Etats-Unis, l'administration Bush ne lui a pas épargné un ultime affront en signant avec Israël un mémorandum destiné à sécuriser la seule frontière - fermée constamment - de Ghaza avec l'extérieur. Bien sûr, Le Caire a repris de la voix en indiquant que ce mémorandum ne l'engageait pas et qu'il n'accepterait pas de présence étrangère sur son territoire, mais cela ne change rien à la donne.

Le martyre de Ghaza est un révélateur. L'effroyable carnage des pauvres et des désarmés a profondément bouleversé les opinions publiques, pas seulement dans le monde arabe. C'est un tournant. Certains Etats arabes dits «modérés», dans un alignement servile aux Etats-Unis, ont inventé depuis quelques années une menace «perse» et «chiite». C'est cet alignement qui leur a fait souhaiter que l'agression israélienne se termine par une défaite politique du Hamas.

Au nom de quelle logique Israël deviendrait un «ami» et l'Iran un ennemi ? Comment se fait-il que la Turquie ait été plus ferme dans la dénonciation de l'agression israélienne que beaucoup d'Etats arabes ? Quels intérêts justifiaient que l'Arabie Saoudite et l'Egypte déploient tant d'efforts pour empêcher la tenue d'un sommet de la Ligue arabe consacré à Ghaza ? La seule explication est que Washington n'en voulait pas. Que des Etats arabes ne puissent pas avoir la moindre marge à l'égard d'une administration Bush finissante et déconsidérée est un message affligeant adressé à la

nouvelle administration Obama. Les agences de presse occidentales l'ont relevé avec une ironie évidente : les dirigeants arabes tiennent un sommet «après le cessez-le-feu».

Dans cet aréopage de «modérés», le plus pathétique est malheureusement Mahmoud Abbas qui a refusé d'assister au sommet de Doha car, a-t-il avoué au Premier ministre qatari, «il craignait d'être égorgé». Par qui donc ? Qu'aurait-il eu à perdre à rester dans la posture politique de Yasser Arafat qui assistait à toutes les réunions consacrées à la Palestine, sans tenir compte des divisions et des oppositions entre les acteurs ? Au pire, il aurait cessé d'être invité dans les chancelleries occidentales, mais il aurait gagné un peu d'estime auprès de son peuple.

Le sommet du Koweït est désormais inutile à Ghaza, même si certains Etats décideront - si Washington le permet - quelques gestes financiers pour la reconstruction d'infrastructures détruites par la «civilisation». Sa seule utilité possible serait de reconstruire un faux-semblant. Mais il n'y a pas d'unité possible entre ceux qui ont conservé un minimum d'indépendance et ceux qui ne sont que des protectorats. Et c'est tant mieux car, dans les faits, la question palestinienne n'est plus une affaire strictement arabe, elle est celle des justes dans le monde.

T14

Conservatismes européens

«Pour entendre aux USA des diatribes aussi ignorantes que celles du ministre allemand des Finances, il faut prêter l'oreille... aux républicains». La formule est rude et elle n'émane pas d'un alter mondialiste yankee énervé, mais de Paul Krugman, prix Nobel d'économie 2008, qui tient une chronique depuis plusieurs années sur le New York Times. L'exaspération manifestée par cet économiste néo-keynésien, spécialiste en échanges internationaux, est partagée par de nombreux experts américains, dans et autour de l'administration Obama, ainsi que de pays émergents.

Le refus des Européens d'envisager un plan de relance coordonné de l'ampleur de celui initié par les Etats-Unis leur paraît dangereusement préjudiciable à la sortie de la récession dans des délais rapprochés. L'effort des Européens, de l'ordre de 200 milliards d'euros, essentiellement sous forme d'allègements fiscaux, ne soutient pas la comparaison avec les 900 milliards de dollars, un mixe d'aides directes et de stimuli fiscaux, décidés par la nouvelle équipe démocrate au pouvoir à Washington.

Plus gravement, les efforts financiers européens sont effectués sans coordination entre les pays de l'Union. Les dirigeants européens, dont les populations bénéficient de filets sociaux qui n'existent pas aux Etats-Unis, estiment que leurs équilibres macro-financiers, notamment le niveau d'endettement public, ne leur permettent pas d'envisager une relance par la consommation.

En réalité, ils considèrent que la relance par la consommation profiterait surtout aux importations et ne ferait que renforcer la propension à l'épargne de ménages inquiets. Un argumentaire qui conduit tout droit au protectionnisme. Option réfutée par les économistes, qui, à l'instar de Paul Krugman,

notent que l'interdépendance des économies de la planète a atteint un tel degré que l'approche «nationale» des Européens est tout bonnement décalée.

On reproche aux Européens de sous-estimer l'intensité de la crise et ses dimensions mais aussi un conservatisme de mauvais aloi. En dépit d'une monnaie unique qui devrait les inciter à envisager des approches synthétiques, les responsables politiques européens semblent figés dans une mentalité d'un autre âge.

Cette incapacité à envisager le traitement de la récession globale à une autre échelle que celle de chacun son pays s'est vérifiée vendredi dernier à Bruxelles, lors de la réunion des chefs de gouvernement et des ministres des Finances européens. Certes, on a doublé l'enveloppe destinée à secourir les pays de l'Est en difficulté en la portant à 50 milliards d'euros et on a promis 75 milliards de dollars pour le renforcement des moyens du FMI. Mais l'action reste centrée sur la réforme de la réglementation bancaire européenne. Les Européens ont l'air de penser que les stabilisateurs sociaux, allocations chômage et assurances maladie, suffiront à amortir le choc pour les catégories les plus fragiles.

Un pari risqué dénoncé par les économistes démocrates américains et nombre de leurs collègues à travers le monde. L'effet d'entraînement global des plans de relance est ignoré, et on mesurera dans quelques mois l'efficacité de cette stratégie. A moins que d'ici le 2 avril, date du sommet du G 20, les messages envoyés par l'agitation sociale finissent par ébranler les conservatismes européens

T15

Géopolitique des fractures

A la veille du G20, Barack Obama a publié une lettre dans le journal Die Welt affirmant que les Etats-Unis «assumeront leur leadership». La sortie médiatique intervient alors que les Etats-Unis, qui privilégient la relance, et l'Europe, qui met l'accent sur une nouvelle régulation du système financier international, semblent s'acheminer vers un compromis sur les priorités de politique économique. Il est clair, pour reprendre le président Mao, qu'il est nécessaire de «marcher sur ses deux pieds», face à une crise qui exige aussi bien des remèdes structurels qu'une thérapie d'urgence. La lettre d'Obama semble aller dans ce sens et les dernières mesures annoncées par son secrétaire au Trésor remettent le sauvetage des banques au premier plan des préoccupations américaines. De nombreux économistes notent cependant que l'effort reste très loin de ce qu'exige une situation marquée par un arrêt virtuel du crédit. Il reste à voir comment les Européens vont répondre aux pressantes sollicitations américaines pour la mise en place rapide d'un plan de relance à la hauteur de l'intensité de la crise.

Si ce débat entre Américains et Européens occupe le devant de la scène, il n'occulte pas pour autant les voix, de plus en plus audibles, des pays émergents. Ces pays considèrent qu'une relance, pour être efficace, doit prendre en compte les régions les plus pauvres. Ils observent que l'architecture

financière internationale, tant du point de vue institutionnel que du point de vue de la monnaie de réserve dominante, doit être profondément remaniée.

Ainsi en est-il de la mission et des moyens du FMI qui doivent être recadrés et renforcés. La politique du FMI, déterminée quasi exclusivement par les pays du G7, ne tient pas compte des nouvelles réalités mondiales, où des pays comme la Chine, l'Inde et le Brésil jouent un rôle crucial. La réaffirmation par le président Obama du leadership américain laisse craindre que l'évolution vers un multilatéralisme d'équilibre ne soit qu'un vœu pieu. Les Chinois, dont une grande partie des immenses réserves de change - près de 2.000 milliards de dollars - sont placées en bons du Trésor américain, vont plus loin : ils défendent la création d'une monnaie de réserve internationale à l'abri des turbulences politico-économiques inhérentes au dollar.

On le voit, les controverses d'avant le sommet du G20 sont marquées par une diversité d'opinions et de perspectives sur les moyens de traitement global d'une crise qui n'épargne aucune région et aucun habitant de la planète. L'enjeu est important. La crise est en train de creuser le fossé entre pays riches et pays pauvres et la fracture atteint un niveau difficile à soutenir. Les réponses parcellaires et les replis nationaux, dont font notamment preuve les Européens, ne favorisent pas, à l'évidence, une sortie accélérée de la récession. Les dirigeants des pays riches sont conscients de l'interdépendance indispensable de la relance. Beaucoup doutent qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires pour dépasser les égoïsmes nationaux.

C'est donc à un exercice de géopolitique des fractures que vont se livrer les acteurs du sommet de Londres. Il n'est pas certain que l'intérêt général l'emporte. Dans cette hypothèse, la crise a de «beaux» jours devant elle.

LIBERTE



T16

Patriotisme économique

Il s'agit de forger une convergence entre les entreprises publiques et celles appartenant au capital national privé pour œuvrer, en harmonie, à l'émergence d'une économie nationale.

La nouvelle stratégie industrielle, qu'initie le ministère de l'Industrie et de la Promotion de l'investissement, et qui consiste à ressusciter les anciens fleurons de ce secteur d'activité, commence à pointer du nez même si les entreprises retenues pour servir de locomotive ne sont pas encore connues. Ont été retenues les entreprises stratégiques qui seraient au nombre de treize, représentant des secteurs d'activités diverses : transport, énergie, agro-alimentaire...

Cette initiative, qui vient sauver in extremis ces entreprises d'une cession qui avait tardé à aboutir pour certaines et d'une mort annoncée pour les autres, obéit à un nouveau mot d'ordre : patriotisme économique. Il reste que, pour le moment, ces entités économiques souffrent d'une certaine lourdeur dans la gestion, et leur management, quand il existe, est encore au stade de l'accessoire, servant tout juste de paraître à "faire bien". La liberté d'entreprendre et la prise d'initiative sont toujours freinées par une réglementation obsolète dans un marché où la concurrence faite rage, notamment dans certains secteurs comme ceux de la téléphonie ou de l'automobile. Si aujourd'hui certains sont encore à l'abri du fait de leur position monopolistique, il n'en sera pas de même demain.

C'est pourquoi, il convient, dès maintenant, de mettre en place une politique d'éthique industrielle et d'instruire les initiateurs de cette nouvelle approche et les convaincre qu'il s'agit de forger une convergence entre les entreprises publiques et celles appartenant au capital national privé pour œuvrer, en harmonie, à l'émergence d'une économie nationale. Cette dernière constitue la seule alternative si on veut réellement sortir du cycle infernal d'un pays qui importe tout et qui n'exporte qu'une seule richesse, de surcroît non renouvelable : le pétrole.

L'état, en tant que puissance publique et unique régulateur d'un marché aujourd'hui en folie, a une mission primordiale à jouer, notamment en apportant un soutien multiforme aux différents acteurs sincères de la sphère économique qui s'affichent pour une véritable promotion de la production nationale, synonyme de la création de richesses et d'emploi.

Les réactions interventionnistes des états développés, visant à protéger leurs économies face aux effets de la crise, ont mis un terme au temps de la démagogie

T17

Revers

Il n'y a pas que le terrorisme qui pose problème en matière de sécurisation des réseaux de la téléphonie et du Net. Il y a aussi la contrebande et la criminalité dont les conséquences sur l'économie nationale sont aussi désastreuses.

Il n'y a pas de développement sans la sécurité. Ce n'est pas une notion creuse, mais bel et bien une réalité. L'évolution de la situation sécuritaire depuis l'assainissement du fichier des abonnés de la téléphonie mobile le démontre. La désactivation des puces anonymes, dont les délais ont été à plusieurs reprises reportés, a permis une amélioration de la sécurité dès lors que les groupes terroristes qui ont usé du procédé des puces anonymes, dans l'exécution des attentats kamikazes, n'arrivent plus à en commettre d'autres. Si 95 attentats terroristes ont été planifiés à l'aide de puces anonymes, c'est que le GSPC a trouvé, via ce procédé technologique, un moyen de faire beaucoup de dégâts tout en préservant le maximum de ses troupes.

Il faut dire aussi que l'organisation de Droukdel n'a pas usé que des puces de la téléphonie mobile pour commettre des attentats. L'internet a également servi pour la propagande, et les images des attentats du 11 avril et du 11 décembre 2007, diffusées à travers le Net, ont montré à quel point cet outil de la technologie moderne pouvait être destructeur lorsqu'il tombe entre les mains de criminels.

Mais il n'y a pas que le terrorisme qui pose problème en matière de sécurisation des réseaux de la téléphonie et du Net. Il y a aussi la contrebande et la criminalité dont les conséquences sur l'économie nationale sont aussi désastreuses.

L'Algérie qui a libéralisé le marché de la téléphonie mobile, afin d'attirer le maximum d'investisseurs hors hydrocarbures, n'avait pas jugé au départ de procéder en même temps à la régulation et au contrôle, en guise de gages et de garanties aux investisseurs étrangers. Mais le besoin s'est fait sentir dès lors que cette situation de non contrôle a considérablement renforcé les réseaux de la criminalité et du terrorisme. Des cas similaires ont été, il faut le dire, signalés dans d'autres pays dans le monde. Ainsi, au-delà des nouvelles procédures mises en place pour l'acquisition d'une ligne portable, un mécanisme qui n'exige pas réellement de grands efforts de coordination, le monde entier est aujourd'hui confronté à un problème plus sérieux qu'est celui de la cybercriminalité.

T18

De la hogra à la hargha

Ce travail décèlera sans doute des limites, mais il a l'avantage d'apporter un éclairage comme il interpelle les pouvoirs publics sur l'insuffisance de la prise en charge de ce dossier.

Les harragas ; tout le monde en parle, mais rares sont ceux qui ont osé faire le pas.

Non pas celui de traverser la mer meurtrière comme ces aventuriers de l'autre rive, mais simplement celui d'aller à leur rencontre.

Le problème des harragas n'est pas propre à notre pays qui est lui-même un eldorado, un réceptacle pour nos voisins subsahariens. Il est donc global à cette génération de jeunes qui n'ont pas vécu les lendemains de la liesse populaire des indépendances, les bienfaits de se sentir libre dans son pays.

Pour nos enfants, il y a ce sentiment d'être prisonnier dans la maison natale que ce soit l'Algérie, le Maroc, le Sénégal ou un autre pays.

Marginalisés, laissés pour compte d'une société en mal de repères et de cap, alors qu'ils représentent la majorité de la population, peu armés contre les tentations de l'image virtuelle véhiculée par les innombrables médias et les nouveaux supports de la communication, ils rêvent, et c'est leur droit, de ces pays, édens du monde moderne.

Du fait de la prépondérance que prend ce phénomène, il nous a paru utile et urgent de réaliser ce sondage, premier du genre dans la presse algérienne.

Ce travail décèlera sans doute des limites, mais il a l'avantage d'apporter un éclairage comme il interpelle les pouvoirs publics sur l'insuffisance de la prise en charge de ce dossier.

Les mesures répressives et les décisions intempestives ne pourront pas juguler ce phénomène — elles ne feront que l'exacerber — si à la base il n'y a pas une volonté, sinon une tentative, sincère de le comprendre et de le circonscrire par des mesures allant dans le sens d'un bien-être social pour ces jeunes qui n'ont rien ici mais seulement le mirage d'ailleurs.

Un travail décent, une justice sociale équitable, moins de hogra à leur endroit et plus de considération si on estime qu'ils sont la relève.

Au "plutôt mourir ailleurs puisqu'ici, nous le sommes déjà", scandé par ces jeunes, il y a lieu de proposer une autre alternative qui ne sera surtout pas la prison qui est promise à tout ceux qui ont échappé à une mort quasi certaine ou raté la désillusion de l'autre rive.

T19

Traçabilité

Il est reconnu qu'une banque performante est bien celle qui fait travailler ses liquidités.

Les clignotants sont au vert et les réserves de l'état sont en bonne santé, si l'on en juge par l'optimisme affiché par le ministre des finances. Dans un entretien exclusif accordé à Liberté, Karim Djoudi dissèque la crise financière internationale et rassure que cette catastrophe n'aura aucune influence négative sur notre économie du fait de l'inexistence de la convertibilité des opérations du capital. En un mot, l'Algérie sortira indemne de ce tsunami financier grâce à sa politique de prudence.

Sur un autre registre, le ministre des finances reconnaît que l'état des finances d'un pays et son

développement est à l'image de l'économie qui est, malheureusement, toujours à la recherche de sa mise à niveau. Au final, nous avons des établissements financiers qui croulent sous des liquidités, jalousement gardées dans des bas de laine, à tel point que tout demandeur de crédit, même pour un projet d'investissement viable, se retrouve astreint à un véritable parcours du combattant quand il ne lui est pas signifié tout bonnement un refus. La force de chercher le risque zéro, la plupart des banquiers éprouvent des difficultés à employer l'argent déposé, alors qu'il est reconnu qu'une banque performante est bien celle qui fait travailler ses liquidités, de préférence avec les porteurs de projets créateurs d'emplois et de richesses. Ce n'est pas encore le cas, malheureusement, et ceux qui bénéficient de facilitations restent souvent les importateurs de containers. Une telle situation a même poussé le premier ministre à intervenir par des instructions fermes pour mettre fin à la gabegie des ressources financières, donc à la prédation, et à ne prêter qu'à ceux qui apportent une plus-value à l'économie nationale, dans l'intérêt général. Le grand argentier du pays, quant à lui, reste serein puisque des esquisses de traçabilité et de rationalisation des dépenses se font jour et des règles normalisées n'attendent plus qu'à être appliquées.

T20 *Diktat*

Tout en se disant victime, et à juste raison d'ailleurs, l'éleveur rejette la responsabilité sur les maquignons et les chevillards, cette faune d'intervenants sans scrupules qui se greffent sur la chaîne pour emballer les prix à la consommation.

C'est l'évangile du jour, le sujet de prédilection des Algériens : le prix du mouton. Même constat que les années précédentes : l'ovin est cher sur le marché. Un paradoxe, de l'avis du commun des citoyens pour qui la générosité du ciel, cette année, avec ses pluies abondantes sur les Hauts Plateaux, aurait dû se traduire par une offre conséquente et donc des prix raisonnables. Mais c'est méconnaître totalement ce monde agropastoral et ses propres règles, pour croire qu'il est régi selon la loi de l'offre et la demande.

Chacun y va de son propre argument. L'éleveur, pour justifier un prix excessif à la base, fait valoir le coût de l'aliment du bétail et les frais d'entretien vétérinaire du cheptel. Tout en se disant victime, et à juste raison d'ailleurs, il rejette la responsabilité sur les maquignons et les chevillards, cette faune d'intervenants sans scrupules qui se greffent sur la chaîne pour emballer les prix à la consommation.

Ces derniers jurent leurs grands dieux qu'ils y sont pour rien et font même croire qu'ils courent des risques en misant de grosses sommes. Version à laquelle personne ne croit un seul instant, car tout le monde est convaincu qu'ils sont bel et bien à l'origine de la flambée des prix de l'ovin.

D'où cette question qui revient, elle aussi, chaque année : que fait l'état pour neutraliser ces intermédiaires ? Visiblement rien. La preuve, ils continuent à sévir. Et, plus grave encore, ils sont

de plus en plus nombreux ! Cela va du chômeur à l'enseignant, en passant par le fonctionnaire et l'entrepreneur. C'est la preuve que l'affaire rapporte gros.

Au grand dam du pauvre consommateur condamné aujourd'hui à se soumettre au diktat du marché. Pour être en accord avec ses convictions religieuses, ou à s'abstenir, faute de moyens. Mais souvent la mort dans l'âme. Et si les Algériens, dans un sursaut de "redjla" (dignité d'homme), décidaient de ne pas égorger cette année, rien que pour faire des maquignons... des moutons d'Abraham ?

T21

Signal

A travers cette élection présidentielle qui se veut un test de crédibilité grandeur nature des institutions et des acteurs concernés, il s'agit surtout d'envoyer un signal fort au monde qui nous observe.

Dans l'intervalle des trois mois qui nous séparent de l'élection présidentielle, la mise en place des conditions logistiques et politiques, pour le succès de ce rendez-vous, sera au cœur de l'action de l'Exécutif.

En tout cas, Ahmed Ouyahia, qui répondait jeudi aux députés, à l'issue du débat sur le plan d'action du gouvernement, s'y est engagé solennellement. En sa qualité de président de la commission de préparation de cette consultation majeure, il a promis en effet "devant les citoyens, l'opinion publique nationale et internationale" l'organisation "d'un scrutin démocratique, pluraliste et transparent".

C'est, à l'évidence, dans le même souci de créer un climat propice à cette compétition que son ministre de l'Intérieur s'est montré, lui aussi, ouvert à la présence d'observateurs internationaux. Pour peu que la demande en émane de plusieurs partis, a-t-il néanmoins précisé, en référence au RCD qui est pour le moment le seul parti à mettre en avant cette exigence.

À travers cette élection présidentielle qui se veut un test de crédibilité grandeur nature des institutions et des acteurs concernés, il s'agit surtout d'envoyer un signal fort au monde qui nous observe.

Mais Ahmed Ouyahia est tenu également d'avoir présentes à l'esprit, pendant cette période préélectorale, les doléances citoyennes dont les députés s'étaient fait l'écho cette semaine pendant le débat.

Car, il s'agit aussi d'envoyer un autre signal au citoyen électeur, à travers des mesures concrètes à prendre dans l'urgence, pour le convaincre de se rendre à l'urne le jour du vote. Si la transparence d'un scrutin est nécessaire, elle ne peut être, néanmoins, suffisante, dans le cas d'un taux d'abstention fort.

T22

Leitmotiv

Il est vrai que cette union reste un objectif pour les peuples de l'Afrique du Nord et que sa concrétisation, au-delà des contingences politiques conjoncturelles, est inscrite dans l'ordre de l'évolution politique de la région.

Le roi du Maroc Mohammed VI est encore revenu à la charge sur la question de la réouverture des frontières. C'est un leitmotiv dans ses discours. Et cette fois-ci, il a profité du contexte d'émotion créé par la situation dramatique en Palestine, qui a mis en évidence la division du monde arabe, pour tenter de remettre dans l'équation l'opportunité de la construction maghrébine.

L'argumentaire convoqué pour plaider la cause, au demeurant juste et légitime, ne manque pas de pertinence. Unité de destin des peuples algériens et marocains, qui ont en partage l'histoire, la géographie, la religion, les langues. Mais surtout mondialisation qui rend de nos jours impérative l'intégration économique régionale. Il est vrai que cette union reste un objectif pour les peuples de l'Afrique du Nord et que sa concrétisation, au-delà des contingences politiques conjoncturelles, est inscrite dans l'ordre de l'évolution politique de la région. Cette évolution doit impérativement passer par un règlement juste et équitable de la question sahraouie, à travers un processus d'autodétermination. Une solution que la partie marocaine, qui se fait pourtant le champion de la construction maghrébine — histoire de mettre en accusation notre pays —, récuse, lui préférant son plan de large autonomie. Quand on est à ce point "militant" de la réouverture des frontières et de la construction maghrébine, la cohérence politique exige de la souplesse, de l'ouverture. Ce qui n'est malheureusement pas le cas du pouvoir et de la classe politique marocain qui reste incroyablement figés sur le dossier sahraoui qu'ils continuent à voir par le petit bout de leur lorgnette. Et dans ces conditions de blocage, il est pour le moins illusoire de parler d'intégration maghrébine. Il va de soi que cette situation n'est pas à l'honneur des dirigeants maghrébins dans leur ensemble, parce qu'ils n'ont pas su faire preuve de génie politique pour résoudre l'équation sahraouie. Pendant ce temps, les pays du Golfe, qui ne manquent pourtant pas de raisons de se regarder en chiens de faïence, sont en train de nous donner un exemple à travers la mise en œuvre de leur processus d'intégration économique. D'où, pour nos dirigeants, la nécessité de regarder à l'Est d'où le soleil maghrébin doit se lever.

T23

Les mots pour le dire

Il est vrai que le mot fait peur, que notre ministre de l'Intérieur, dans un souci responsable de relativiser et de calmer les choses, préfère parler d'affrontements entre des jeunes de deux quartiers, mais force est d'admettre que le phénomène tient plus du communautarisme.

La ville de Berriane a connu hier une journée relativement calme. Un calme sur fond de tension à couper au couteau. Signe que le risque d'une nouvelle flambée est toujours présent. Cependant, le maillage de la ville par les forces de sécurité dépêchées sur les lieux est suffisamment dissuasif pour annihiler de nouvelles velléités d'affrontements.

Mais pour combien de temps ce dispositif sécuritaire exceptionnel sera-t-il maintenu sur place ? Et au-delà de ce qui se passe en ce moment, jusqu'à quand faut-il avoir systématiquement recours à la force publique pour stabiliser cette région du M'zab, en proie depuis plusieurs années à des irrptions cycliques de violence ?

Ces questionnements nous renvoient en fait à la quintessence même du problème de cette région. Et le fait que le brasier se rallume de manière épisodique est une preuve que les solutions mises en œuvre jusque-là par les autorités ont échoué.

Berriane, il ne s'agit pas d'un cas de violence classique entre des bandes rivales, comme on le constate dans certaines villes, et qui nécessite un traitement policier. Traitement qui, toujours, s'accompagne d'un appel aux sages des deux communautés antagoniques.

Il est vrai que le mot fait peur, que notre ministre de l'Intérieur, dans un souci responsable de relativiser et de calmer les choses, préfère parler d'affrontements entre des jeunes de deux quartiers, mais force est d'admettre que le phénomène tient plus du communautarisme. D'un côté, des ibadites qui tiennent à leur mode de vie et à leurs traditions séculaires qui fondent leur particularisme. De l'autre, des citoyens originaires du nord du pays pour la plupart, que les vicissitudes socioéconomiques ont amenés à s'installer dans cette ville, avec aussi leur façon de vivre. Dans le cas de Berriane, on est en présence d'un télescopage entre ces deux "habitus". D'où la nécessité d'une approche sociologique du phénomène pour cerner les ressorts profonds de cette violence récurrente.

En d'autres termes, il faut un vrai diagnostic pour une vraie solution. Une solution définitive qui, outre qu'elle évitera toute effusion de sang à l'avenir, fera l'économie de l'envoi des troupes et rétablira la stabilité dans cette région.

T24

La route qui prend l'homme

S'il est vrai que l'état des routes ne peut être changé du jour au lendemain, tout en sachant que des efforts gigantesques sont entrepris pour l'amélioration du réseau routier et des conditions de circulation, en revanche, il est possible d'agir sur les véhicules à travers un contrôle technique rigoureux et tatillon.

Le chiffre révélé jeudi devant les députés par le ministre des Transports a de quoi donner des frissons à ceux qui montent dans les véhicules. Pas moins de 4 151 Algériens sont tués dans des accidents de la route en 2008. Autant, sinon plus, que le nombre de victimes annuel du terrorisme

dans les années quatre-vingt dix ! “Le terrorisme de la route” : l’expression, passée dans l’usage courant des Algériens, trouve aujourd’hui toute sa signification dans ces chiffres terrifiants. Et encore ils ne disent pas tout, car pour chaque personne décédée sur la route, c’est au moins deux autres victimes sinon plus qui sont frappées d’un handicap à vie et qui deviennent des charges pour l’état. Et ce n’est pas faire preuve de cynisme en soulignant aussi cet aspect du phénomène qui se chiffre lui aussi en milliards de dinars qui viennent grever le budget de la Sécurité sociale. Mais le plus dramatique, c’est que rien ne semble stopper la spirale des accidents qui monte d’année en année. En 2008, il y a eu 367 victimes de plus par rapport à 2007. Où va-t-on avec une telle cadence de morts et de victimes ? Une question qui, en pointant l’ampleur du phénomène, sonne aussi comme un échec patent de toutes les mesures prises ces dernières années par les autorités pour, à tout le moins, ralentir le nombre d’accidents, sachant que la tolérance zéro relève tout simplement de l’impossible chez nous. Et pourtant, le diagnostic a été posé et reposé à maintes reprises. Le facteur humain, les défaillances techniques des véhicules et l’état des routes sont, dans l’ordre, les causes de ces accidents. S’il est vrai que l’état des routes ne peut être changé du jour au lendemain, tout en sachant que des efforts gigantesques sont entrepris pour l’amélioration du réseau routier et des conditions de circulation, en revanche, il est possible d’agir sur les véhicules à travers un contrôle technique rigoureux et tatillon. Ce qui est malheureusement loin d’être le cas. Dans certaines stations de contrôle, les certificats de contrôle sont délivrés sans que le véhicule soit soumis au check-up nécessaire. Il suffit juste de glisser un billet de 1 000 dinars dans la carte grise. Mais le plus grand danger reste l’homme lui-même. Une politique de répression impitoyable, adossée à une vraie campagne de sensibilisation efficace doit être désormais le mot d’ordre des autorités si l’on veut vraiment en finir avec le terrorisme de la route. Et faire en sorte que c’est l’homme qui prend la route et non pas la route qui prend l’homme.

T25 **“Rurbanité”**

C’est que les Algériens, dans une très large proportion, bien que vivant depuis des années dans des grandes cités urbaines, demeurent, dans leur culture, leur structure mentale, attachés à la tribu.

C’est un rituel immuable : à la veille de chaque célébration de l’Aïd, la capitale se vide d’une bonne partie de sa population, la circulation automobile redevient plus fluide et une impression de sérénité s’installe. Au grand bonheur de ces “Algérois de souche”, nostalgiques de cette époque où il faisait bon vivre à Alger qu’Abdelmadjid Meskoud a immortalisée dans sa chanson Ya Dzair ya laâssima. Ce retour massif aux sources, deux fois dans l’année, témoigne au demeurant de la sociologie de notre pays dont la population reste fondamentalement rurale. C’est que les Algériens, dans une très large proportion, bien que vivant depuis des années dans des grandes cités urbaines,

demeurent, dans leur culture, leur structure mentale, attachés à la tribu. Le défunt Mustapha Lacheraf, en observateur avisé de notre société, avait inventé le concept de “rurbain” pour qualifier ce segment de la population à cheval entre le monde rural et le monde urbain. C’est dire qu’un demi-siècle après notre indépendance, la société algérienne est encore en phase de transition sociologique qui aboutirait, in fine, à la dichotomie classique, symptomatique aux vieilles nations, entre ville et campagne. Mais, en attendant, le constat est là et on n’y peut rien. Et cela ne va pas sans certains inconvénients. En particulier la fermeture de certains services pourtant indispensables comme les boulangeries, les pharmacies de garde, les urgences dans les établissements hospitaliers. A ce niveau, l’état est en devoir de faire valoir sa puissance. Et cela en instaurant un service minimum obligatoire pour ces services.

T26

Le retour des vieux débats

Sans consolidation des programmes de développement socioéconomique qui permettront de maintenir les populations sur place dans le Sahel, il est quasiment impossible d’éviter les émigrations qui ont existé depuis la nuit des temps.

L’Europe revient à la charge sur le dossier de l’immigration clandestine, oubliant ses engagements et ses promesses faites le temps d’une cérémonie ou d’un sommet en accusant les pays du Maghreb de complicité dans le développement de ce phénomène. Le vieux Continent rejette à nouveau ses responsabilités et estime que la rive sud du méditerrané doit s’en tenir à une approche strictement sécuritaire.

C’est un vieux débat qui revient sur la scène politico diplomatique. Les pays d’Afrique du nord ont déjà fait leurs propositions quant au règlement de ce fléau qui tend à prendre de l’ampleur. Sans consolidation des programmes de développement socioéconomique qui permettront de maintenir les populations sur place dans le Sahel, il est quasiment impossible d’éviter les émigrations qui ont existé depuis la nuit des temps.

Le verrouillage de la politique des visas, qui symbolisait la fermeture de l’espace européen aux peuples du sud, et ce, en usant et abusant de plusieurs prétextes aussi fallacieux les uns que les autres, a considérablement aggravé le flux de l’immigration clandestine au point de créer, en Algérie par exemple, le phénomène des harragas.

La recherche d’une vie meilleure pousse des centaines de jeunes à tenter l’aventure même au péril de leur vie. Ceux-là, l’Europe les refoule. Mais elle ne se gêne pas de mettre en place même une stratégie en faveur des cadres du sud en organisant une “immigration sélective” qui sert, bien entendu, ses intérêts.

Les pays du sud, qui ont refusé l’installation de centres de transit tel que souhaité par l’UE, continuent de revendiquer une aide au développement qui passe par le transfert des technologies.

Cette revendication est différemment appréciée ; la majorité des pays de l'UE voient dans les pays du Maghreb seulement une zone d'écoulement de leurs marchandises, alors que d'autres considèrent que l'avenir de l'UE est dans l'investissement dans les pays de l'est. Ainsi, dans cette guerre d'intérêts stratégiques pour la survie du vieux Continent face au retour de la grande Russie et l'émergence de l'Asie, le sud se retrouve cloisonné et contraint de payer les frais d'une facture qu'il n'a pas commandée.

T27 *Hypocrisie*

Évidemment que verser une rançon, céder au chantage ou aux pressions ne fait qu'encourager le GSPC au Sahel et d'autres organisations terroristes à pratiquer le kidnapping à large échelle.

Les Occidentaux le savent.

Il fallait que quelqu'un le dise. Et c'est Abdelkader Messahel qui brise devant des experts occidentaux et africains le tabou sur le financement du terrorisme, notamment en Algérie. Quatre ans après l'affaire des otages allemands et quelques mois après celle des autrichiens, le financement des organisations terroristes a été abordé frontalement par les autorités algériennes. Abdelkader Messahel a exploité la présence d'un parterre prestigieux au CAERT pour mettre les Occidentaux devant leurs responsabilités.

Évidemment que verser une rançon, céder au chantage ou aux pressions ne fait qu'encourager le GSPC au Sahel et d'autres organisations terroristes à pratiquer le kidnapping à large échelle. Les Occidentaux le savent, eux qui, officiellement, ne négocient jamais avec les terroristes. Mais les affaires qui ont secoué le Sahel prouvent qu'entre les bonnes intentions et la réalité des faits, les Occidentaux préfèrent donner de l'argent tout en feignant d'ignorer qu'il va aboutir dans les caisses du terrorisme international.

Déjà que le Sahel est devenu une "zone grise", que le Mali laisse sa région nord devenir un sanctuaire pour terroristes et que la Libye se place en intermédiaire dès qu'il s'agit d'une prise d'otages impliquant des Occidentaux, il faut, maintenant, composer avec des états européens qui frémissent à la moindre menace.

Car à ce jeu-là, c'est toujours le terrorisme qui en sort gagnant. Face à la frénésie touristique des Européens, subjugués à raison par le Grand Sud, le GSPC et les branches d'Al-Qaïda n'ont qu'à poser tranquillement leurs filets pour organiser des rapt et faire chanter le pays des ressortissants kidnappés au détour d'une piste de sable. La pratique est usitée et le terrorisme a compris que face à ce phénomène, les Occidentaux préfèrent toujours négocier quitte à lâcher des millions d'euros qui vont servir à renforcer ces groupes extrémistes.

On l'a vu en Afghanistan, en Irak, en Algérie et ailleurs. Faisant preuve d'une faiblesse malade, ces états ne s'encombrent pas de préjugés pour alimenter la machine terroriste avant d'étaler des

bons sentiments quant à la lutte antiterroriste. Cette hypocrisie a assez duré, et il était temps que l'on dénonce cette situation comme l'a fait Abdelkader Messahel devant les principaux concernés.

T28

Fonds de commerce ?

Le phénomène a pris des proportions importantes ces dernières années, notamment depuis l'émergence politique du Hamas, entraînant une énorme fissure dans les rangs palestiniens, comme l'indique le coup de force des hommes de Ismaïl Haniyeh à Gaza, scellant définitivement la rupture avec l'OLP.

Premiers concernés par la paix avec Israël, les Palestiniens se retrouvent réduits à un rôle d'observateurs de la scène politique par la faute de certains pays arabes, qui s'érigent en tuteurs de la cause palestinienne.

Doha, Mahmoud Abbas avait opté pour la politique de la chaise vide, tandis que les dirigeants du Hamas s'étaient retrouvés sur le strapontin d'observateurs. Ainsi, à l'image de l'Iran et de la Syrie, qui ont pris sous leur aile le mouvement Hamas, ou de l'Égypte et de l'Arabie Saoudite, devenues les inévitables capitales que consulte Mahmoud Abbas avant de prendre toute décision importante, nombreux sont les pays arabes qui ne peuvent s'empêcher de tenter de tirer profit de cette cause palestinienne. Le phénomène a pris des proportions importantes ces dernières années, notamment depuis l'émergence politique du Hamas, entraînant une énorme fissure dans les rangs palestiniens, comme l'indique le coup de force des hommes de Ismaïl Haniyeh à Gaza, scellant définitivement la rupture avec l'OLP.

Pourtant, le pouvoir de décision pour la signature d'un accord de paix israélo-palestinien ne se trouve nullement dans le monde arabe, mais bel et bien à Washington. Il suffit de se remémorer comment ont été conclus les accords d'Oslo au début des années quatre-vingt-dix, sous la houlette des Américains, pour s'en convaincre.

En effet, tout ce qui concerne le conflit du Proche-Orient se décide aux États-Unis, comme le démontre l'accord israélo-américain pour stopper la contrebande d'armes vers Gaza, qui a été rapidement suivi par l'annonce du cessez-le-feu unilatéral par Israël. Il ne faut pas se faire d'illusions quant à la détermination des Américains de conserver leur emprise sur ce dossier, dont la solution passe inévitablement par leur aval, tant leur pion (Israël) dans la région a besoin de leur parapluie. Aussi, les Arabes n'ont d'autres devoirs que de contribuer à resserrer les rangs des Palestiniens avant tout, afin qu'ils ne soient pas lésés dans leurs droits inaliénables.

T29

Décor

Des coups de SMS, de spots médiatiques à travers la télé et les radios, le porte-à-porte dans les nouvelles cités, les Algériens sont courtoisement conviés à accomplir leur “devoir civique” en allant s’inscrire sur les listes électorales.

Le décor électoral était en train d’être mis en place par touches successives depuis déjà plusieurs semaines. Hier, c’est un autre jalon qui est planté : le ministre de l’Intérieur a annoncé la date de l’élection présidentielle pour le 2 ou le 9 avril.

Mais déjà la campagne pour convaincre les citoyens à voter bat son plein. des coups de SMS, de spots médiatiques à travers la télé et les radios, le porte-à- porte dans les nouvelles cités, les Algériens sont courtoisement conviés à accomplir leur “devoir civique” en allant s’inscrire sur les listes électorales.

De quelle efficacité peut-on créditer cette démarche somme toute classique, mais qui n’en cache pas moins chez les autorités une sérieuse angoisse de voir les Algériens voter de leurs pieds ? La réponse, il faut attendre l’issue de cette consultation.

Mais en attendant, le président Bouteflika continue de polariser quelque peu l’intérêt des observateurs qui attendent l’annonce officielle de sa candidature. Question de jours, voire même d’heures, selon son entourage. L’affaire est d’autant plus imminente que son staff de campagne est déjà à pied d’œuvre sous la houlette de Abdelmalek Sellal, dans le rôle de directeur de campagne avec aussi Saïd Bouteflika, Amara Benyoune, Abdeslam Bouchouareb. On prend les mêmes et on recommence, comme en 2004. Il est vrai qu’on ne change pas une équipe qui “gagne”.

Une victoire qui aura, hélas, une saveur d’amertume car elle aura été acquise en l’absence de véritables challengers de la dimension du président Abdelaziz Bouteflika pour nous gratifier d’un débat de fond. On ne peut, bien sûr, en faire grief au candidat du consensus. Mais il est vrai qu’“à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire”, comme dirait l’auteur du Cid.

T30

Relents

Ksentini va plus loin dans ce qu’il considère être un “retour à la justice coloniale” dans cette affaire accusant implicitement les partisans de “l’Algérie française” et le clan des glorificateurs de la colonisation d’être derrière cette nouvelle cabale contre l’Algérie.

L’Algérie n’a pas lâché son diplomate sous contrôle judiciaire en France depuis son interpellation à l’aéroport de Marseille le 14 août dernier. Après avoir fait fonctionner ses relais diplomatiques habituels afin de convaincre les autorités françaises de l’innocence de Mohamed-Ziane Hasseni,

injustement accusé du meurtre de l'opposant Ali Mecili à Paris en 1987, Alger s'est rendu compte, à ses dépens, que la situation n'a pas évolué dans le sens qu'il souhaitait. Pis, la confirmation par la cour d'appel de l'accusation contre le directeur du protocole chargé du cérémonial au ministère des Affaires étrangères a prouvé le caractère politique de cette affaire montée de toutes pièces par les Français. Le chef de la diplomatie algérienne, Mourad Medelci, qualifie le maintien du contrôle judiciaire de Mohamed-Ziane Hasseni de "prise d'otage". Une position officielle qui signifie, au-delà de la colère d'Alger, le mépris des autorités françaises pour le respect des règles et des usages diplomatiques. La réaction de Paris sera mitigée. En affirmant que le pouvoir politique n'a aucune emprise sur la judiciaire, la France joue bien évidemment la légalité et la séparation des pouvoirs. Mais elle évite en même temps, et publiquement, de tomber dans son propre piège qu'est celui de la politisation de cette affaire.

Mohamed-Ziane Hasseni, qui a accepté le test de l'ADN en vue de prouver son innocence, alors que tous ses avocats ont fourni les documents nécessaires assurant qu'il s'agit ni plus ni moins d'une homonymie, demeure jusqu'au jour d'aujourd'hui sous contrôle judiciaire. Farouk Ksentini va plus loin dans ce qu'il considère être un "retour à la justice coloniale" dans cette affaire, accusant implicitement les partisans de "l'Algérie française" et le clan des glorificateurs de la colonisation d'être derrière cette nouvelle cabale contre l'Algérie.

Les initiateurs de la loi du 23 février 2005 n'ont pas visiblement encore admis l'abrogation par l'ancien président Jacques Chirac du très controversé et humiliant article 4, qui évoquait les bienfaits de l'occupation coloniale française. Décidément, les relents de l'histoire continuent de peser de l'autre côté de la Méditerranée sur les relations entre Alger et Paris

LIBERATION



T31

Espoir

Laissons sa chance à l'espoir. Depuis l'élection de Barack Obama, l'avenir a changé de camp. Il n'est plus confisqué par l'alliance trentenaire du conservatisme religieux, de la modernité technologique et du culte de l'argent. Il a retrouvé un visage humain.

Obama décevra ? Oui, évidemment. Contrairement à ce qu'on pourrait croire en observant la ferveur planétaire qu'il a déclenchée, il n'est pas le président du monde mais celui d'une seule nation, aussi importante soit-elle. Il sera comptable des intérêts américains auprès de ses électeurs, comme tout président. Il est un politique redoutable, donc apte au compromis - décevant mais inévitable - dans un pays où la séparation des pouvoirs n'est pas un vain mot. Il pratique surtout un centrisme flamboyant dans la forme mais prudent sur le fond, sans lequel il n'aurait pas été élu. Attendons de lui, donc, ce qu'on peut en attendre. Non pas une rupture invraisemblable et mirobolante. Mais seulement qu'il commence de renverser le courant aveugle qui jusque-là nous portait, celui de l'économie sans règles et des identités agressives. Même de manière imparfaite, incomplète, limitée, Obama peut montrer, en paroles et en actes, que les hommes comptent plus que les marchés, que les élus du peuple peuvent reprendre du pouvoir à ceux de l'argent, que les logiques de coopération internationale sont plus efficaces que les logiques de confrontation. Ainsi, le nouveau président, par définition, sera-t-il au-dessous de l'espérance levée par son irruption. Mais très au-dessus des éternelles leçons de calcul dispensées par les cyniques et les résignés.

T32

Patinage

Nicolas Sarkozy, depuis son élection, a fondé son action sur le couple volontarisme communication. Tenant comme acquises la docilité de sa majorité et une certaine torpeur des contre-pouvoirs syndicaux et politiques. Multipliant les annonces et jouant l'hyperactivité, il pensait que ses réformes passeraient à la hussarde.

Mais au seuil de l'hiver, sa stratégie est en train de patiner. Alors que les Français sont obsédés par la crise, lui continue à vouloir faire passer en force ses propres obsessions : audiovisuel public sans pub, travail du dimanche, bouleversement dans l'éducation. Et là soudain, la communication ne suffit plus. Les députés UMP grognent, lassés de leur rôle de godillots. D'autres mènent carrément une fronde contre le travail du dimanche. Les alliés centristes renâclent devant la loi sur l'audiovisuel... que le Sénat s'apprête à discuter en prenant tout son temps. Les élus socialistes retrouvent de l'énergie dans la bataille des amendements. Quant à la jeunesse, angoissée sur son avenir, elle ne comprend pas les projets de Darcos et a décidé de porter le problème dans la rue. A la grecque.

Du coup, pour la première fois, Nicolas Sarkozy a dû orchestrer une séquence de recul sur ces différents dossiers. Beaucoup plus grave : dans ce contexte le plan de relance, déjà limité, devient illisible.

2009 s'annonce sévère pour l'Elysée, sur fond de récession. Les effets d'estrade ne suffiront plus, ni les coups de menton (telle la loi anti- amendements).

A la veille de Noël, on sent Nicolas Sarkozy dans ses petits souliers

T33

Exception

Barack Obama aime dire que «dans aucun autre pays sur Terre, une histoire comme la [s]ienne serait possible». Ce n'est pas seulement d'élire un jeune Noir dans un pays qui a mis fin il y a cinquante ans aux discriminations racistes.

Ce n'est pas seulement d'avoir choisi un brillant intellectuel né dans une famille pauvre et éclatée. L'exception est aussi d'avoir choisi un homme pour qui le monde n'est pas une opposition simpliste entre le mal et le bien. Un candidat qui a démontré durant sa campagne que l'on pouvait s'adresser à l'intelligence des électeurs et pas seulement à leurs tripes et à leurs peurs. Il l'a révélé quand les républicains ont concentré leurs attaques sur sa couleur et son pasteur supposé extrémiste. Barack Obama a répondu par un discours remarquable de profondeur et de sensibilité sur la place des Noirs en Amérique et sur les responsabilités et devoirs des Blancs. «En m'élisant, vous n'aurez pas la réconciliation raciale pour pas cher», aime à répéter le président-élu. Bon connaisseur et lecteur assidu de la Bible, il explique qu'il appartient à la «génération de Josué», après la «génération de Moïse» des premiers politiciens noirs qui n'avaient pas atteint la Terre Promise. Lui, comme Josué, devra finalement gouverner. Il bénéficie d'un soutien sans précédent de ses citoyens, y compris ceux qui n'ont pas voté pour lui mais qui sont tous fiers que l'Amérique fasse ainsi l'histoire. Son élection préfigure une Amérique métisse où les Blancs seront bientôt minoritaires. Et, en cela, Barack Obama est le président de tous les Américains.

T34

Faute

Le monde juif est outragé. Nouveauté : le monde catholique n'est pas loin de l'être, aussi. En France, tout du moins. Les insultes mémorielles proférées par un évêque intégriste et négationniste au moment même où était levée son excommunication en sont la cause. Il s'agit d'un hasard médiatique, mais il est éclairant. Benoît XVI a commis là une faute qui heurte à la fois la conscience commune et sa propre Eglise. Pour un homme réputé infaillible, la bévue est

extraordinaire, d'autant que sa volonté de dialogue avec le judaïsme est indiscutable. Sa communication permanente avec l'Esprit saint a manifestement subi une panne de réseau... L'épiscopat français le défend, mollement, en invoquant la nécessaire longanimité qu'on doit témoigner envers les brebis égarées. L'ennui, c'est que ces brebis sont le plus souvent affligées d'une toison d'un brun prononcé. Nostalgies maréchalistes, antisémitisme à peine voilé, détestation de la modernité démocratique : il ne s'agit pas d'une secte folklorique, mais bien, pour l'essentiel, d'un ramassis de tradis rassis liés à l'extrême droite. Et aucun parmi eux n'a exprimé la moindre acceptation des avancées réalisées par l'Eglise depuis Vatican II. Résultat : les meilleurs intellectuels catholiques du pays ont signé un texte de condamnation brutale de la décision vaticane et les profondeurs du peuple catholique - voir l'attitude des dirigeants de Ouest-France - sont touchées. A quelque chose malheur papal est bon. On constate que, dans leur majorité, les cathos n'aiment pas les fachos. Ce n'est pas une mauvaise nouvelle.

T35 *Vigilance*

Ainsi nous avons raison. Le mandat d'amener délivré à l'encontre de notre ami Vittorio était bien un moyen disproportionné- nous maintenons même qu'il était irrégulier - et les procédures de garde à vue et d'interpellation en France donnent lieu à des excès inadmissibles. Ces abus peuvent toucher tous les citoyens et pas seulement les journalistes, qui ne réclament aucun privilège. Qui le dit ? Nicolas Sarkozy soi-même, qui a demandé à la commission Léger mise en place en octobre par Rachida Dati de se saisir de la question pour réfléchir à «une procédure pénale plus respectueuse des droits et de la dignité de la personne». Que signifie cette phrase sinon que la procédure actuelle porte effectivement atteinte à la dignité de la personne ? Ce geste appelle néanmoins la plus grande prudence. Souvent les commissions d'experts sont mises en place pour enterrer les problèmes plutôt que pour les résoudre. Si une juge s'est crue autorisée à user d'un moyen de justice aussi expéditif pour une affaire qui peut déboucher au pire sur une simple amende, c'est aussi en raison d'un climat. Celui qu'ont créé les innombrables renforcements de l'appareil de coercition judiciaire et policier décidés à l'initiative du ministre de l'Intérieur puis du président. Autrement dit par Nicolas Sarkozy. En donnant raison à «Libération», le président s'est aussi contredit. Sortira-t-il de cette contradiction au bénéfice des libertés publiques ? Les mots, dans ce domaine, ne suffisent pas. La vigilance, plus que jamais, s'impose.

T36

Humanité

Humains, trop humains ? Ceux qui aident les sans-papiers seraient donc des délinquants, poursuivis pour avoir commis cette faute : tendre la main à ceux qui cherchent à échapper à la misère en tentant leur chance dans les eldorados ambigus des pays du nord. Cette ancienne loi, dit le ministre de l'Identité nationale Besson qui a renié ses récentes convictions, n'est pas appliquée. Certes, on n'enferme pas les coupables de «délit d'entraide». Mais on leur crée des ennuis, on les interroge, on leur promet des amendes, bref, on cherche par la tracasserie policière à les dissuader de manifester leur compassion. Drôle de pays, drôle de régime...

Cette situation avait éclaté au grand jour quand les réseaux d'aide aux enfants de sans-papiers scolarisés s'étaient constitués. On avait alors réalisé que la solidarité envers les migrants n'était pas seulement le fait de militants éprouvés ou d'associations spécialisées, mais qu'elle pouvait émaner de femmes d'officiers de marine à Brest, ou de parents d'élèves étrangers à tout engagement politique, simplement choqués de voir les camarades de classe de leurs enfants pourchassés et renvoyés. Parfois capable du pire, l'humanité, dans le cours ordinaire du temps, laisse s'exprimer ses réflexes de solidarité élémentaire. C'est ce que montre le film *Welcome*. C'est ce que veut combattre un gouvernement qui a fait de la sanction policière un des ressorts de sa politique. Il est temps de jeter aux orties cette loi qui entache, par l'usage qu'on en fait, l'honneur et la mémoire de la République.

T37

Exaspération

Des jeunes qui attaquent des fourgons de police, qui brûlent des voitures, qui détruisent des magasins, que le pouvoir traite «d'anarchistes»... Ça ne vous dit rien ?

Ce qui se passe en Grèce tient de la révolte étudiante anti-CPE que nous avons connue, de la réaction à une bavure policière que nous avons connue, aussi, et de divers débordements face auxquels les pouvoirs publics choisissent l'anathème plutôt que la compréhension.

Mais la situation de la Grèce traduit un sentiment d'exaspération de la jeunesse qui va plus loin.

Ces jeunes - issus de classes moyennes déclassées par la crise - se retrouvent souvent, une fois leur diplôme en poche, à postuler pour de petits jobs sous-payés. Le système éducatif grec est paupérisé, les enseignants au Smic et les universités souvent sous-équipées.

Ajoutons à cela une crise économique, qui frappe le pays depuis les ruineux JO de 2004, et des services publics délabrés, dont l'Etat se désengage,

et on a tous les éléments d'une révolte d'autant plus violente que les jeunes sont dégoûtés des petits jeux du népotisme politique local, des arrangements du bipartisme, de la corruption et, pour finir, du sentiment d'injustice face à une police matraqueuse, mal formée et mal encadrée.

On aurait tort de considérer ce qui se passe à Athènes comme un soulèvement exotique sur fond de ruines et de mer bleue. C'est en Europe que ces révoltes éclatent ; c'est de la crise qu'elles se nourrissent ; c'est du refus de la politique politicienne qu'elles s'alimentent.

Essayons de comprendre ce qui se passe à Athènes. Ce n'est pas aussi loin qu'on le pense.

T38 *Confusion*

La France est proche de la panne. La France cale déjà dans de multiples secteurs. Pendant ce temps-là, son président s'agite. Et plus il s'agite, moins on voit où il veut en venir. C'est la limite de l'hyperactivité médiatique : devenir inaudible à force de mots...et donc inefficace.

Tout à son obsession de ne pas laisser passer un jour sans apparaître sur les écrans pour annoncer quelque chose, le président de la République paraît tout mélanger. Il crée du bruit. Il pense gérer la profusion, il ne produit que de la confusion.

Malheureusement, dans le domaine économique les entreprises comme les ménages sont déjà soumis à une avalanche de mauvaises nouvelles qui les paralysent. Y rajouter un déluge de mesures, plans et programmes est contre-productif.

Surtout si - à bien y regarder - les dix plans sont de simples «compils» de décisions budgétaires et projets de lois déjà annoncés par ailleurs (et même plusieurs fois). On l'a vu la semaine passée avec le discours sur l'immobilier, où à proprement parler il n'y avait rien de nouveau... sauf un discours de plus. On sent aujourd'hui le chef de l'Etat si inquiet face aux turbulences sociales que pourrait provoquer la crise, qu'on le voit courir à droite et à gauche en tentant par une pléthore de propositions de calmer le jeu.

Or, ce qu'attendent les acteurs de l'économie, c'est d'abord une ligne directrice claire, des priorités, puis un plan et les enveloppes financières qui le soutiennent.

C'est cela qui allégera leur angoisse et les remettra en mouvement. Et non la vision d'un président-pompier s'agitant en tous sens.

T39 *A vif*

La Grèce inquiète l'Europe. Voilà un pays de calme apparence, affligé de problèmes qu'on retrouve ici ou là sur le continent, qui s'enflamme soudain comme de l'amadou. Et si cette

explosion en présageait d'autres ? Et si la crise financière et la récession annoncée faisaient soudain monter la pression du mécontentement - ou de la colère - qui parcourt les sociétés européennes ?

Il y a toujours quelque risque à anticiper de vastes mouvements sociaux. Ces ruptures arrivent quand on ne les attend pas ; elles dépendent de l'événement, par nature imprévisible, plus que de l'addition de facteurs quantifiables. La crise, de plus, en diffusant la peur et en provoquant le repli, agit souvent comme un anesthésiant.

Le grand soir, donc, n'est pas pour demain matin.

Pourtant quelque chose d'insaisissable émane des conflits sociaux en cours, des mouvements de profs ou de lycéens, des protestations qui agitent tel ou tel secteur, telle ou telle profession.

L'aggravation de la situation économique met à vif des difficultés anciennes : la précarité chiche dans laquelle vit une grande partie de la population, au premier chef la génération des 20-30 ans ; le recul constant de certains acquis sociaux au moment même où les revenus des classes les plus favorisées a augmenté comme jamais ; la stagnation du pouvoir d'achat plus d'un an après l'élection d'un président qui a fondé sa campagne sur son augmentation. L'Elysée, dit-on, observe avec intensité le moindre indice de révolte. Sage précaution : divisée, angoissée, désabusée, la France a le profil grec.

T40 *Dignité*

Écoutons la Guadeloupe. Dans ce département si lointain se tiennent des discours qui nous sont proches. Même si les violences de ces derniers jours les rendent difficilement audibles.

Deux mots résument les revendications des révoltés : équité et dignité.

Du premier on peut dire qu'il résume les problèmes de fonds qui se sont accumulés - et complexifiés - durant des décennies, produisant aujourd'hui une société inégalitaire où le chômage explose, les logements manquent et les prix flambent. Il faut répondre d'urgence à ce mouvement social mais il convient aussi de repenser complètement les structures économiques archaïques ainsi que le système politique contesté.

Au-delà de cette exaspération dont l'actualité rencontre les angoisses de la métropole, il y a en Guadeloupe une véritable exigence de dignité que l'on doit aussi entendre. Il y a dans cette île, depuis des lustres, une exaspération profonde face à la frustration suscitée par une situation d'assistanat. Celle-ci, qu'on peut qualifier de post-coloniale, ne se résoudra pas par des propos politiques simplistes.

Il faut sans doute repenser complètement le mode de développement des Antilles, en leur donnant les moyens d'inventer leurs propres sources de richesses, sans les calquer sur les recettes qui prévalent en métropole. En laissant les Antillais eux-mêmes trouver leurs voies, localement, sans

dépendre de modèles de consommation importés, en respectant leur culture et leurs aspirations.
Lancer enfin ce chantier semble la seule issue réelle au conflit

T41

Crime d'Etat

La vérité est en marche, écrivait Zola il y a un siècle, rien ne l'arrêtera. Rien ? Si : la raison d'Etat. Tous ceux qui ont approché un tant soit peu le dossier Rafic Hariri savent que les services secrets syriens sont impliqués, de très près ou d'un peu plus loin, dans l'assassinat du leader libanais. C'est la conviction, en tout cas, des enquêteurs qui se sont succédé pour élucider le crime. C'est la raison d'être du tribunal international qui vient de se mettre en place aux Pays-Bas. Dans cette affaire, comme dans tant d'autres événements criminels au Liban, tous les chemins mènent à Damas. Aussi cette cause d'apparence régionale concerne en fait tous ceux qui croient, dans ce monde à bien des égards désespérant, que l'espoir réside dans l'application sans faiblesse de valeurs universelles simples et humaines.

C'est la peste communautaire qui voile le regard d'une partie des Libanais, notamment ceux qui soutiennent le Hezbollah prosyrien. Ceux-là assimilent l'action de la justice internationale à une intervention de type colonial, une modalité de «l'impérialisme des droits de l'homme» manipulé par l'Occident. Dans ce cas, comme si souvent ailleurs, on voit où mène ce discours contemporain, qui se donne l'apparence du relativisme tolérant pour nier la réalité d'un meurtre politique, humilier les familles des victimes et finalement abaisser toute une nation. Pour toutes ces raisons, quelle que soit la force d'intimidation du régime syrien, quelles que soient les raisons de la diplomatie, le procès des assassins de Rafic Hariri doit aller à son terme

T42

Le front des refus s'organise

Nicolas Sarkozy le sait : même s'il est froid ou humide, l'air sent la poudre. En principe, les temps de crise ne sont guère propices aux mouvements sociaux. La peur, l'angoisse de l'avenir, la menace qui pèse sur les conditions matérielles de vie incitent au repli et à la prudence. Mais nous sommes en France. L'individualisme du tempérament national se double d'un goût pour l'action collective soudaine qui prolonge, même sur le mode symbolique, la longue chaîne des émotions populaires commencée en 1789. Les manuels d'histoire ont plus d'influence qu'on ne le pense...

Révolte. Ainsi «l'Appel des appels» que nous publions aujourd'hui est-il un événement qui dépasse de loin le jeu du mécontentement catégoriel. Depuis de longs mois, nombre de professions, souvent vouées au service public, manifestent leur opposition. Elles usent de protestations classiques, mais aussi d'un langage et de méthodes dont la radicalité doit être méditée, alors même que leurs porte-

parole ne sont pas forcément des militants organisés. Les psychiatres, les professeurs, les magistrats, les créateurs ont tous un motif d'exprimer leur refus et leur revendication, quand ce n'est pas leur révolte. Il y a là un phénomène politique qui n'émane pas du monde des élus, des responsables de partis ou de syndicats. Il vient de la société.

Que veulent-ils, non pas pour leur compte, mais pour la collectivité ? D'abord un respect des libertés publiques que le gouvernement, à leurs yeux, tend à écorner dans beaucoup de domaines. Les psychiatres s'inquiètent d'une vision par trop naturaliste et carcérale du trouble mental, qui va à rebours d'une très longue tradition progressiste en ce domaine. Les magistrats s'émeuvent des tentations de contrôle qui percent dans certains gestes et surtout dans un projet de réforme de l'instruction qui mettrait les enquêtes judiciaires à la merci de l'exécutif. Les professeurs ont été heurtés par l'extension à l'école du champ de recherche des familles de sans-papiers, déjà source d'indignation et de résistance dans l'ensemble du corps social.

Droit et solidarité. Ils veulent ensuite que les principes d'équité sociale et d'engagement de puissance publique ne soient pas constamment détournés ou amoindris. Ils notent que les fonds débloqués à juste titre pour lutter contre l'aggravation brutale de la situation économique vont plus aux uns qu'aux autres. Ils sont outrés de voir que souvent la classe dirigeante financière ou économique, après avoir conduit, en France et ailleurs, la planète à l'effondrement financier et à la récession subséquente, refuse au fond de changer réellement les règles. Qui dira la rébellion morale suscitée par le maintien imperturbable de nombre de gratifications exorbitantes décidées hors de tout souci collectif par les plus hauts dirigeants ? Le président de la République lui-même a dû taper du poing sur la table pour obtenir un geste. C'est dire...

Voilà pourquoi «l'Appel des appels» doit retenir l'attention. On peut discuter tel ou tel aspect des demandes ou des réquisitoires. Le sens général de l'initiative n'est pas douteux. Il s'agit de mettre en cause l'orientation générale d'une politique. Il s'agit surtout de porter haut les valeurs de droit et de solidarité qui font l'honneur de la culture politique française, dans ses meilleurs jours. Ces valeurs sont aussi celles de *Libération*. Voilà pourquoi nous publions cet appel.

T43 ***Punir***

En direct et sur toutes les télévisions, l'affaire Madoff passe au stade judiciaire. Celui qui est sans doute le plus grand escroc de l'histoire de la finance a finalement plaidé coupable. Prétendant habilement qu'il est le seul responsable d'une gigantesque fraude, expliquant qu'il aurait trompé ses employés, sa famille et apparemment les régulateurs, qui n'ont rien vu. L'explication de cette star déchue de Wall Street paraît un peu courte. Surtout en ces temps de moralisation et de contrôle du capitalisme. L'affaire Madoff est loin d'avoir révélé tous ses secrets. La justice américaine ferait bien de remonter le fil de cette fraude et montrer comment pareille filouterie a pu échapper à tous

les systèmes de contrôle et s'assurer que Madoff n'a bénéficié d'aucune complicité. L'affaire Madoff, quelle que soit la spécificité de ce grand criminel en col blanc, est aussi une inculpation du système capitaliste américain. Madoff est exemplaire d'un monde financier dévoyé, arrogant et imperméable aux règles de base de la société. Le «financier» sera sans doute puni et finira sa vie en prison. Mais cette condamnation ne met pas fin à l'affaire. Il est difficile de croire qu'un homme seul a pu alimenter pendant des années une fraude aussi gigantesque et finalement assez grossière. Pourquoi tous les organismes de régulation et de contrôle ont-ils ignoré les avertissements répétés de certains de leurs enquêteurs et de nombre des concurrents de Madoff ? Comment les banques les plus réputées des Etats-Unis ou d'Europe ont-elles pu avaler pareilles supercheries

T44

Violence

Des jeunes gens encagoulés pénètrent dans un lycée à Gagny. Ils cherchent quelqu'un qu'ils vont sérieusement tabasser et blesser. C'est une danse misérable avec barres de fer et couteaux. Le lendemain, en Allemagne, un jeune homme de 17 ans entre dans un collège et commence à tirer au pistolet, tuant, avant d'être abattu par la police, une quinzaine de personnes. Si ces phénomènes, notamment le dernier, se passaient aux Etats-Unis, cela nous paraîtrait presque banal. Mais la violence qui commence à éclater dans la société notamment à l'école tendrait à prouver que c'est le système social tout entier qui est touché en profondeur. On nous parle tous les jours, en temps de crise, du malaise de la jeunesse, de son sentiment de n'avoir désormais aucun avenir, et par la même occasion, on sait bien que l'organisation de la répression et de la résignation est mal cachée par les bonnes paroles ou les pseudo-effets d'annonces contradictoires de tel ou tel ministre. Je suis jeune, j'ai l'impression que tout est bloqué pour moi, je ne crois plus un mot de ce qu'on me raconte, je sens autour de moi une atmosphère empoisonnée de conformisme et de bêtise, mon existence n'a plus aucun sens, et surtout pas celle que les différents pouvoirs prétendent lui donner. Remède radical : les *Mémoires* de Claude Lanzmann, sous le titre *le Lièvre de Patagonie*. Ce livre, qui décrit une grande vie, est d'abord un chef-d'œuvre littéraire. Au contraire de tout ce qui se passe aujourd'hui, Lanzmann écrit : «*J'aime la vie à la folie, cent vies ne me laisseraient pas.*»

T45

Substance

Il y a un plaisant côté anti-Sarkozy chez Obama. On l'a vu avec les symboles de l'investiture, flambeurs chez l'un qui s'affiche après son élection dans un restau bling-bling des Champs Elysées, consensuels chez l'Américain, qui occupe tous les quartiers de Washington. Tout comme

l'affiche des concerts, ringardise chez le Français, de vraies stars chez l'autre : Mireille Mathieu ou Christian Clavier contre Bruce Springsteen ou Aretha Franklin.

Plus profondément, tout les sépare dans leur discours, rhétorique et gouvernance. Obama ne joue pas des peurs de ses interlocuteurs. Dans son discours le jour de son investiture, il poursuit une réflexion substantielle sur la fonction du gouvernement et de l'Etat dans un monde et un pays en crise. Sans slogan racoleur, sans personnalisation outrée, sans pétulance. Les premières décisions du président américain montrent tout autant sa volonté de tenir ses promesses, y compris sur des sujets difficiles et controversés comme la torture ou l'avortement.

Obama n'a pas profité des premières semaines de sa présidence pour passer des législations opportunistes récompensant ses amis, comme le bouclier fiscal. De même, il écoute et respecte l'opposition, un critère fondamental dans une démocratie. S'il a pris des républicains dans son gouvernement, c'est pour leurs compétences, pas pour faire un coup politique.

Comme si Obama, une fois élu, cherchait davantage à rassembler qu'à diviser, à convaincre plutôt que racoler.

La vertu en politique n'est pas nécessairement un non-sens.

LE MONDE

Abonnement 10 € / An
Paris 10 € / An
Reste du monde 12 € / An

Le Monde

2010
1000 pages
1000 pages
1000 pages

JO : le parcours chaotique d'une flamme symbole

Chronique d'erreurs Paris, l'Italie, les trois conditions de la France



Le parcours de la flamme olympique est un véritable parcours du combattant. Elle a traversé Paris, l'Italie, et a finalement atteint la France à la veille des Jeux olympiques de Pékin. Le parcours a été marqué par de nombreuses erreurs et imprévus, notamment la perte de la flamme à Pékin et son remplacement par une flamme de secours.

Le marché immobilier s'essouffle, sauf à Paris

Appréhensions



Le marché immobilier français est en pleine mutation. Alors que le reste du pays connaît une baisse de la demande, Paris continue de bénéficier d'un fort intérêt des investisseurs étrangers et nationaux. Le prix des logements à Paris reste élevé, malgré une certaine stagnation.

Mari en prison à 19 ans

Justice

Un jeune homme de 19 ans a été condamné à la prison à vie pour le meurtre de sa femme. L'affaire a suscité un grand débat sur la responsabilité des adolescents et la possibilité de leur imposer des peines de prison à vie.

Une Béninoise ravagée d'espionnage après le décès de son mari français

Justice

Une femme d'origine béninoise a été condamnée à la prison à vie pour avoir espionné son mari français, qui était un agent de renseignement. L'affaire a soulevé des questions sur la coopération internationale en matière de justice.

Vision Gef : vous avez aimé www, vous adorerez Web 3.0



Le monde de la technologie évolue rapidement. Les entreprises doivent adopter de nouvelles stratégies pour rester compétitives. Vision Gef propose des solutions innovantes pour accompagner les entreprises dans leur transformation numérique.

Gestes de crises financières

Finance

Face à la crise financière mondiale, les entreprises doivent adopter des mesures d'urgence pour survivre. Les experts recommandent de réduire les coûts, de privilégier les ventes et de maintenir une communication transparente avec les investisseurs.

Loi philanthropie se porte bien

Philanthropie

La loi relative à la philanthropie a été adoptée, ouvrant de nouvelles possibilités pour les associations et les fondations. Cette loi vise à encourager le mécénat et à simplifier les démarches administratives.

Break met Beckett en scène

Théâtre

Le théâtre de Beckett est mis en scène par Break, offrant une nouvelle perspective sur l'œuvre de ce grand écrivain irlandais. La mise en scène est acclamée pour sa créativité et sa fidélité à l'esprit de Beckett.

DESENGAGEMENT

1000 PAGES



Un livre qui explore les enjeux de la désengagement des entreprises et des investisseurs. Ce livre est une référence pour tous ceux qui s'intéressent à l'économie et à la finance.

T46

Alerte à l'hôpital public

Deux décès, à quelques jours d'intervalle, dans des services d'urgences ou de réanimation d'Ile-de-France, soulèvent de graves questions au sujet de l'hôpital public. Celui-ci a-t-il cessé d'être aussi fiable qu'on le pense généralement ? Si c'est le cas, la cause doit-elle en être cherchée dans les politiques d'économie menées depuis plusieurs années sous l'impulsion des gouvernements successifs ?

Un enfant est mort à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, à Paris, le 24 décembre, des suites d'une erreur de perfusion. Selon le Syndicat national des pédiatres des établissements hospitaliers, cet accident est à mettre en relation avec la situation d'un hôpital en voie de fermeture, mais il impose aussi de reconsidérer les "réductions de personnel infirmier ou médical inscrites dans les "plans d'équilibre" de nombreux hôpitaux".

Après la mort, à l'hôpital parisien Lariboisière, le 28 décembre, d'un homme de 57 ans victime d'un malaise cardiaque, l'Association des médecins urgentistes de France, présidée par le docteur Patrick Pelloux, a déclaré que "la sécurité des patients n'est plus assurée dans les hôpitaux, en Ile-de-France, pendant cette période de fêtes", faute d'effectifs suffisants.

Alors que des enquêtes judiciaires sont en cours sur ces deux décès, Roselyne Bachelot, ministre de la santé, a ordonné en outre une enquête administrative sur la seconde affaire. Selon elle, il est "incompréhensible" que le service d'urgences de Longjumeau, dans l'Essonne, où avait été transporté le patient, et le SAMU de ce département n'aient pas réussi à trouver plus vite une place en réanimation dans les hôpitaux de la région, où il y en avait onze de libres.

Que ces accidents doivent être mis au compte de défauts d'organisation ou du manque de personnel, un débat doit être ouvert sur la situation des hôpitaux publics, au moins à Paris et en Ile-de-France. Nul ne peut imputer à la fatalité que des patients meurent faute de soins adéquats dans les services hospitaliers de la région la plus riche d'un des pays les plus riches du monde.

Le gouvernement ne peut exiger de l'hôpital une gestion rigoureuse de l'argent public que s'il garantit d'abord la fiabilité des soins qu'on vient y chercher.

T47

L'abcès Sangatte

Cruel symbole que Sangatte : celui de l'impuissance de l'Europe à mettre en oeuvre une politique commune - à la fois efficace, humaine et concertée - en matière d'asile et d'immigration.

C'était il y a dix ans, en 1999. Devant l'afflux à Calais, aux abords du tunnel sous la Manche, de milliers de réfugiés, afghans et kurdes notamment, prêts à tout pour tenter de passer en Grande-Bretagne dans l'espoir d'y obtenir plus facilement l'asile, le "centre" de Sangatte avait été ouvert et

sa gestion confiée à la Croix-Rouge. En trois ans, ce véritable camp de relégation était devenu un cauchemar : pour les étrangers entassés dans des conditions lamentables, pour les Calaisiens, confrontés à la "*misère du monde*", enfin pour les gouvernements français et britannique, paralysés. Au ministère de l'intérieur, en 2002, Nicolas Sarkozy s'était attaqué au problème : négociation avec la Grande-Bretagne pour qu'elle adopte des mesures plus rigoureuses contre l'immigration illégale et tarisse ainsi l'afflux des candidats à l'asile, et fermeture du centre de Sangatte en quelques mois. Cette initiative énergique avait été saluée de tous côtés, y compris dans ces colonnes.

Sept ans plus tard, le problème est entier. Ni la création de Sangatte, ni sa fermeture, ni les engagements solennels et répétés de l'Union européenne en la matière n'ont permis de soigner l'abcès. Des centaines de réfugiés continuent à errer dans les rues de Calais, à la recherche d'abris de fortune et dans l'espoir de pouvoir gagner la Grande-Bretagne. Comme hier, ils sont la proie des réseaux - ou des mafias - de passeurs entre les mains desquels ils ont remis leur sort. Comme hier, cette situation est honteuse.

Comme hier, elle témoigne de l'incapacité de l'Europe à trouver une réponse sérieuse et durable à l'afflux, aussi prévisible qu'inévitable, de réfugiés et d'immigrants clandestins décidés à tout pour échapper à la misère de leurs pays d'origine. C'est vrai aux frontières de l'Union, depuis le camp de Lampedusa en Italie jusqu'aux abords des enclaves espagnoles, au Maroc, de Ceuta et Mellila, depuis la frontière gréco-turque jusqu'à celle qui sépare Roumanie et Ukraine. Mais c'est encore plus vrai à Sangatte, au coeur même de l'Europe. En se tenant à l'écart de l'espace Schengen, où s'harmonisent progressivement les politiques de visas, d'immigration et d'asile, les Britanniques rendent largement inopérante toute réponse collective. Le pacte européen sur l'immigration et l'asile adopté à l'automne 2008 par les Vingt-Sept n'y a rien changé. Hélas.

T48

Devoir d'écoute

Il y a six mois, le 5 juillet 2008, Nicolas Sarkozy fanfaronnait devant le conseil national de l'UMP : "Désormais, quand il y a une grève en France, plus personne ne s'en aperçoit." Il avait tort. Dans ce pays où la crise a ravivé la souffrance sociale, la conflictualité est beaucoup moins élevée que le dit la légende entretenue hors de ses frontières, mais les grèves se voient.

Jeudi 29 janvier, les huit syndicats - CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, UNSA, Solidaires - qui, pour la première fois depuis 2006, avaient appelé ensemble à manifester ont réussi leur pari. Dans les deux cents défilés qui ont parcouru la France, la participation a oscillé entre 1 million de personnes, selon la police, et 2,5 millions, selon la CGT, autant qu'en 2006 contre le CPE et en 2003 contre la réforme des retraites.

Au-delà des rituelles querelles de chiffres, deux constats s'imposent. D'une part, l'ampleur inédite des cortèges de manifestants dans des villes moyennes (21 000 à Rouen et à Caen, 16 000 à Tarbes,

15 000 au Mans, 11 000 à Saint-Brieuc, 9 500 à Tours, 7 000 à Brive..., selon la police). D'autre part, la participation, plus forte que prévu, des salariés du privé, qui ont rejoint en nombre ceux du secteur public.

Certes, le 29 janvier n'a pas été le "jeudi noir" annoncé. Les conséquences de la grève ont été maîtrisées dans les transports publics et dans l'éducation, au point que M. Sarkozy s'est félicité de constater que "la gêne des usagers et des familles s'en est trouvée limitée". Mais le chef de l'Etat commettrait une erreur en se réjouissant de cette moindre gêne. Le succès des syndicats montre que la crise, loin d'encourager les salariés à la résignation, n'a pas empêché les inquiétudes, les mécontentements et les colères de s'exprimer. Aux yeux d'une opinion qui soutenait la grève, l'absence de paralysie a assuré la popularité de la mobilisation.

Et après ? Nicolas Sarkozy a évoqué "une inquiétude légitime", "un devoir d'écoute, de dialogue" et "une grande détermination à agir". Mais il a juste confirmé un rendez-vous déjà fixé avec les syndicats en février. Sans doute compte-t-il sur la division de syndicats aussi prompts à s'unir qu'à se désunir. Le chef de l'Etat devrait plutôt se conformer à ce qu'il écrivait dans *Le Monde* du 19 avril 2008 : "Qu'on en finisse une bonne fois pour toutes avec l'idée d'un Etat qui serait seul à même de savoir ce qui est bon pour notre pays." La sagesse serait de mettre en pratique ce "devoir d'écoute" avant que la souffrance sociale prenne d'autres voies. Hors des canaux syndicaux.

T49

Etats généraux, acte II

On a beaucoup reproché au président de la République de trop aimer les médias, au point de les étouffer. On sait, depuis son discours à l'Elysée, vendredi 23 janvier, que cette fascination se double d'une parfaite connaissance des dossiers. Evitant de s'engager sur le terrain miné des contenus, il a donné la priorité à la gestion et à la stratégie, affirmant sa volonté de "*sauver la presse écrite*".

Vaste programme, notamment en ce qui concerne les quotidiens, qui manquent souvent de fonds propres et des indispensables moyens de rebondir éditorialement, alors même que la récession économique vient se superposer à un état de crise profond. Les Etats généraux de la presse, ouverts fin 2008 à l'initiative de l'Elysée, ont eu ce mérite de faire travailler ensemble une profession souvent divisée. Le débat, l'échange des informations et la réflexion au sein de quatre pôles de travail ont permis de dégager 90 propositions rassemblées dans un Livre vert que Nicolas Sarkozy a visiblement lu attentivement.

Qu'en a-t-il retenu ? Quatre éléments essentiels. Premièrement, il souligne que la presse écrite doit s'interroger sur son offre éditoriale. Sagement, il laisse cette mission aux éditeurs et aux journalistes, leur recommandant simplement d'oser innover. Deuxièmement, il prend acte de la nécessité d'un "*nouveau contrat social*" dans les imprimeries et de réduire les coûts d'impression de

30 % à 40 %. Troisièmement, il insiste sur la nécessité de favoriser une meilleure distribution des journaux et parie sur le portage à domicile. Enfin, le président de la République entend placer les sites Internet sur un pied d'égalité avec les titres imprimés et promouvoir un statut d'éditeur de presse en ligne.

C'est un discours nouveau, qui ne ferme pas la discussion. Des négociations vont s'ouvrir dans les semaines et les mois prochains. Des aides financières, dont certaines à effet immédiat, ont été annoncées. Nicolas Sarkozy a saisi la violence de la crise traversée par la presse écrite, la défaillance de son modèle économique et les dangers qui menacent un secteur riche de 100 000 salariés. Car il se trouve, pour paraphraser André Malraux évoquant le cinéma, que la presse - acteur indispensable de la démocratie - est aussi une industrie.

T50 *Bonus et traders*

Le constat est aujourd'hui unanime : le niveau des rémunérations de certains professionnels de la finance, comme les traders, est l'une des causes des excès commis ces dernières années qui sont, à leur tour, en partie à l'origine de la crise. Réuni à Washington, en novembre 2008, le G20 s'en était ému.

Deux critiques sont récurrentes : l'excès des sommes en jeu et les critères d'attribution. Un chiffre résume à lui seul la situation : en 2008, malgré la crise, les bonus versés à Wall Street ont atteint 18,4 milliards de dollars, un montant comparable à celui de 2004, période faste s'il en fut.

Si la limitation à 500 000 dollars des salaires annuels des dirigeants aidés par l'Etat fédéral aux Etats-Unis et la suppression des bonus versés aux PDG en France constituent de premiers éléments de réponse, ils ne sont pas suffisants. C'est pourquoi il faut saluer la mise en place en France d'un groupe de travail associant les pouvoirs publics et le monde de la finance sur la "rémunération des professionnels des marchés financiers" dont Le Monde publie en exclusivité les recommandations. Les principales propositions visent à interdire de prévoir des bonus garantis non liés à la performance, à ne pas hésiter à différer une partie significative de la part variable sur plusieurs années si besoin est, à associer les administrateurs à la politique de rémunération et en tenir à l'écart les personnes concernées.

Si, ici et là, les réflexions se multiplient, Paris est la première place à publier un document de travail sur le sujet. On ne peut que se féliciter de cette initiative. Reste maintenant à la confronter aux mesures que ne manqueront pas de prendre la City et Wall Street notamment. La finance est l'un des rares secteurs à ne pas avoir mis en place une gouvernance mondiale. Il est temps d'y remédier.

Mais, à ce stade, le texte français est perfectible. En ne prévoyant pas de plafond, il laisse la porte ouverte à certains excès. En se concentrant sur les seuls professionnels des marchés

financiers, il laisse de côté les commerciaux des banques de détail qui jouent parfois les pousse-au-crime en encourageant leurs clients à se surendetter. Nous visons notamment ici une pratique qui conduit nombre de familles pauvres à la ruine : le crédit revolving. En estimant "ni nécessaire ni souhaitable" une intervention du législateur, ce texte prend l'opinion française à rebrousse-poil. Le point de vue des professionnels est compréhensible, mais il est trop tard pour vanter l'autorégulation. Les rémunérations de ce secteur sont aussi un sujet politique

T51 ***Terroristes ?***

Soit c'est grave, soit c'est absurde, et dans ce cas c'est choquant. La question s'impose, plus de quatre mois après le début de l'"affaire de Tarnac". C'est le 11 novembre, en effet, que neuf personnes appartenant à la mouvance anarcho-autonome sont interpellées à Tarnac (Corrèze), mises en examen et incarcérées pour "*dégradation en réunion dans le cadre d'une entreprise terroriste*". Elles sont soupçonnées d'avoir "saboté" quatre lignes TGV en posant des fers à béton sur les caténaires, et la SNCF a porté plainte.

Entre le 15 novembre et le 16 janvier, huit seront remises en liberté sous contrôle judiciaire ; en revanche, le chef présumé de ce groupe, Julien Coupat, reste en prison, malgré trois demandes de remise en liberté auxquelles le parquet s'est opposé.

Depuis quatre mois, chacun a campé sur ses positions. Interpellé par les avocats, par le député socialiste André Vallini ou par des comités de défense, le juge chargé de l'affaire, Thierry Fragnoli, a répliqué, dans ces colonnes, que l'enquête était menée de façon "*impartiale*" et que la présomption d'innocence n'était en rien bafouée.

Plus récemment, dans *Le Point*, le chef de la direction centrale du renseignement intérieur, Bernard Squarcini, a expliqué que ses services "*surveillaient depuis longtemps*" ce groupe et en savaient "*assez pour savoir* (qu'il) *se situait dans les prémices de l'action violente, le stade où les choses peuvent basculer à tout moment*". Et d'ajouter que le dossier du juge "*n'est pas vide*". Quant aux huit jeunes gens mis en examen en même temps que Julien Coupat, ils viennent de dénoncer, à nouveau dans ces colonnes (*Le Monde* du 17 mars), l'attitude "*d'un pouvoir toujours plus absurde*", et ils réclament la libération de Julien Coupat et l'abandon de la qualification de "*terrorisme*" retenue contre eux.

Dès lors, les questions sont simples. Primo, quels sont les éléments de l'enquête justifiant le maintien en détention de Julien Coupat, alors que les huit autres mis en examen ont été libérés ? Deuxio, que contient le dossier, puisque les enquêteurs ne disposent ni d'un flagrant délit, ni d'aveux, ni même d'indices ? Tertio, sur quelle base la qualification grave de terrorisme a-t-elle été retenue et maintenue, quand, à l'évidence, les auteurs des dégradations des lignes TGV ne cherchaient pas à faire de victimes ? La justice et les enquêteurs se doivent d'y répondre

rapidement. Sauf à accréditer le sentiment croissant que cette affaire est artificielle, effectivement absurde, donc profondément choquante.

T52 ***"Obama l'Afghan"***

Pour conjurer la menace d'un échec en Afghanistan, la stratégie la plus efficace est-elle d'internationaliser la recherche d'une solution ? Barack Obama le pense, qui a suggéré, vendredi 27 mars, de créer un groupe de contact incluant l'Iran et l'Inde, la Russie et la Chine, les pays du Golfe et, bien sûr, le Pakistan. Le président américain prend sur ce sujet le contre-pied de son prédécesseur, hostile à toute initiative aboutissant à rompre l'isolement diplomatique de Téhéran. De ce point de vue, si l'Iran confirme sa présence à la conférence internationale sur l'Afghanistan, organisée à La Haye le 31 mars, elle montrera qu'elle prend en considération la main tendue par M. Obama, tout en acquérant une forme de reconnaissance internationale.

La nouvelle stratégie américaine pour l'Afghanistan ne rompt pas avec la méthode suivie jusqu'ici par les Etats-Unis et l'Alliance atlantique. Outre que l'objectif est inchangé - vaincre la menace terroriste incarnée par Al-Qaida -, toute approche du conflit repose inévitablement sur un volet militaire, une aide au développement et une action pour renforcer les bases d'un Etat de droit. Le tout est de trouver le bon dosage.

M. Obama choisit de faire porter l'effort de l'Amérique sur deux piliers à la fois : en envoyant 21 000 soldats en renfort pour tenter de venir à bout de ce qu'il appelle le "cancer" d'Al-Qaida et en prévoyant une aide civile accrue. Comme son prédécesseur, mais sans beaucoup d'illusions, il en appelle aux alliés de l'Amérique pour qu'ils prennent davantage leur part du fardeau.

Si rupture il y a dans l'approche américaine, c'est surtout dans une évaluation plus réaliste des réalités régionales : les racines du conflit afghan se situent largement au Pakistan, où les chefs d'Al-Qaida et de la mouvance talibane ont établi des sanctuaires. Or l'impunité dont ils jouissent n'existerait pas sans la complicité des services secrets d'Islamabad. La bonne solution est-elle de tripler l'aide au Pakistan, comme l'a annoncé M. Obama, et une telle approche est-elle conciliable avec un accroissement des frappes militaires contre des cibles situées au Pakistan ?

Le président américain a récemment reconnu que la situation sécuritaire connaissait une dérive en Afghanistan, tout en soulignant qu'il fallait songer à une stratégie de sortie. "Obama l'Afghan" est en train de mesurer à son tour que la tâche consistant à pacifier un pays qui a tenu en échec plus de 100 000 soldats soviétiques ne sera pas aisée.

T53 ***Se protéger***

Des ouvriers en grève de l'autre côté de la Manche pour revendiquer "des emplois britanniques pour des travailleurs britanniques" ; une Chambre des représentants américains qui, sous la pression du syndicat AFL-CIO, tente de réserver les aides aux entreprises qui utilisent l'acier américain ; un premier ministre russe qui dénonce le protectionnisme mais augmente les droits d'importation sur les véhicules étrangers ; la ministre des finances française, réputée pour son libéralisme, qui estime, avant de se rétracter, que "le protectionnisme peut être un mal nécessaire"...

La crise pourrait faire une nouvelle victime : le libre-échangisme. Sous la pression de leurs électeurs, les responsables politiques tournent casaque et rechignent à conclure les négociations sur la libéralisation du commerce, comme ils s'y étaient engagés en novembre, lors du sommet du G20. La contradiction n'épargne pas les milieux économiques. Si, à Davos, les dirigeants ont rappelé leur volonté d'ouvrir les frontières, chacun constate que, partout, les banques privilégient désormais leurs clients nationaux. 2008 a marqué, pour la première fois, un recul du commerce mondial.

Le désarroi des populations face à la montée du chômage est plus que compréhensible. Pourtant, ce n'est pas de protectionnisme dont elles ont besoin, mais de protection. Notamment de protection sociale en cas de perte d'emploi. Ce n'est pas un hasard si c'est aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne que les syndicats sont les plus en pointe contre l'ouverture des frontières : ce sont deux des pays occidentaux où les chômeurs sont le moins soutenus par la collectivité.

Le protectionnisme ne peut se justifier que pour protéger une industrie naissante ou une économie en transition. Entre pays développés, il n'a guère de sens. Quel intérêt aurait la France à se protéger davantage, alors que plus d'un salarié français sur quatre travaille pour l'exportation ? Moins acheter à l'étranger, c'est aussi moins lui vendre. Pire : du protectionnisme à la xénophobie, il n'y a parfois qu'un pas. En Irlande, un sentiment antipolonais monte ; en Grande-Bretagne, l'extrême droite soutient les ouvriers en grève.

Pourtant, s'ils sont soumis aux mêmes règles que les habitants du pays où ils s'installent, les immigrants favorisent la croissance. Fermer les frontières aux hommes est aussi dangereux - et souvent illusoire - que les fermer aux produits étrangers. La réponse passe par plus de protection sociale et par une plus grande solidarité internationale. Pas l'inverse.

T54

Le choc du chômage

Avec 46 900 demandeurs d'emploi de plus fin octobre, le chômage enregistre sa plus forte hausse mensuelle depuis mars 1993. Et surtout, symboliquement, ce huitième mois consécutif d'augmentation a fait franchir au nombre de sans emploi le cap des deux millions, sous lequel il était passé voici dix-huit mois. C'est une mauvaise nouvelle que laissent entrevoir, avant même la crise financière, le ralentissement de l'économie et la kyrielle de plans sociaux.

Les chiffres du chômage étaient à peine tombés que la nouvelle première secrétaire du Parti socialiste, Martine Aubry, ancienne ministre du travail, y voyait le fruit d'une politique économique "injuste et inefficace". Mais l'heure n'est pas à la polémique. L'urgence est de s'atteler à la recherche d'une politique susceptible de limiter les effets d'une déferlante qui est mondiale. Juan Somavia, le directeur général du Bureau international du travail, a récemment tiré la sonnette d'alarme en indiquant que le nombre de sans-emploi dans le monde risquait de passer de "190 millions en 2007 à 210 millions fin 2009".

La France, qui pourrait voir remonter son taux de chômage de 7,2 % aujourd'hui à 8,3 % fin 2009 - soit 370 000 chômeurs supplémentaires -, résiste mieux que la moyenne des pays de la zone euro. Il n'empêche : cette reprise du chômage remet en cause les fondements mêmes de la politique mise en oeuvre par Nicolas Sarkozy au nom du "travailler plus pour gagner plus". L'exonération de charges et d'impôts pour les heures supplémentaires voit ses effets se tarir, les entreprises pouvant difficilement y recourir avec des carnets de commandes vides. De même, l'entrée dans une quasi-récession ne va guère faciliter la mise en oeuvre du revenu de solidarité active (RSA).

Depuis que la crise financière a explosé, en septembre, Nicolas Sarkozy a su réagir avec énergie sur la scène de l'Europe, qu'il préside jusqu'au 31 décembre, et sur la scène mondiale. Pour l'heure, les Français le créditent de ces efforts. Mais ce crédit est fragile : plus la crise pèsera, plus grandira l'inquiétude sur l'emploi, voire la révolte contre l'injustice du temps présent, et plus il sera exigé du président de la République qu'il redéfinisse une stratégie économique capable d'y faire face.

T55 ***Terroristes ?***

Soit c'est grave, soit c'est absurde, et dans ce cas c'est choquant. La question s'impose, plus de quatre mois après le début de l'"affaire de Tarnac". C'est le 11 novembre, en effet, que neuf personnes appartenant à la mouvance anarcho-autonome sont interpellées à Tarnac (Corrèze), mises en examen et incarcérées pour "*dégradation en réunion dans le cadre d'une entreprise terroriste*". Elles sont soupçonnées d'avoir "saboté" quatre lignes TGV en posant des fers à béton sur les caténaires, et la SNCF a porté plainte.

Entre le 15 novembre et le 16 janvier, huit seront remises en liberté sous contrôle judiciaire ; en revanche, le chef présumé de ce groupe, Julien Coupat, reste en prison, malgré trois demandes de remise en liberté auxquelles le parquet s'est opposé.

Depuis quatre mois, chacun a campé sur ses positions. Interpellé par les avocats, par le député socialiste André Vallini ou par des comités de défense, le juge chargé de l'affaire, Thierry Fragnoli, a répliqué, dans ces colonnes, que l'enquête était menée de façon "*impartiale*" et que la présomption d'innocence n'était en rien bafouée.

Plus récemment, dans *Le Point*, le chef de la direction centrale du renseignement intérieur, Bernard Squarcini, a expliqué que ses services "*surveillaient depuis longtemps*" ce groupe et en savaient "*assez pour savoir* (qu'il) *se situait dans les prémices de l'action violente, le stade où les choses peuvent basculer à tout moment*". Et d'ajouter que le dossier du juge "*n'est pas vide*". Quant aux huit jeunes gens mis en examen en même temps que Julien Coupat, ils viennent de dénoncer, à nouveau dans ces colonnes (*Le Monde* du 17 mars), l'attitude "*d'un pouvoir toujours plus absurde*", et ils réclament la libération de Julien Coupat et l'abandon de la qualification de "*terrorisme*" retenue contre eux.

Dès lors, les questions sont simples. Primo, quels sont les éléments de l'enquête justifiant le maintien en détention de Julien Coupat, alors que les huit autres mis en examen ont été libérés ? Deuxio, que contient le dossier, puisque les enquêteurs ne disposent ni d'un flagrant délit, ni d'aveux, ni même d'indices ? Tertio, sur quelle base la qualification grave de terrorisme a-t-elle été retenue et maintenue, quand, à l'évidence, les auteurs des dégradations des lignes TGV ne cherchaient pas à faire de victimes ? La justice et les enquêteurs se doivent d'y répondre rapidement. Sauf à accréditer le sentiment croissant que cette affaire est artificielle, effectivement absurde, donc profondément choquante.

T56 ***Bush***

Le président Bush a été choisi, pour la seconde fois, comme l'homme de l'année par l'hebdomadaire *Time* pour « être resté droit dans ses bottes, pour avoir adapté les règles de la politique afin de les faire coller à son style de cow-boy et pour avoir réussi à persuader une majorité d'électeurs qu'il méritait d'être à la Maison Blanche quatre ans de plus ».

C'est ce président victorieux de son rival démocrate John Kerry lors de l'élection du mois dernier, mais qui peine en Irak face à la guérilla islamique, qui s'est adressé, lundi 20 décembre, à l'Amérique lors de sa conférence de presse de fin d'année. Et ce, à un moment où l'opinion doute du bien-fondé de la guerre, comme en témoigne le dernier sondage du *Washington Post* selon lequel 70 % d'Américains estiment que le niveau des pertes en Irak est « inacceptable » et 56 % que ce conflit « ne vaut pas la peine d'être mené ».

George W. Bush s'est donc livré à une habile défense de sa stratégie. Oui, « les poseurs de bombes provoquent un effet ». Oui, l'armée irakienne est encore loin d'être capable de maintenir l'ordre dans le pays. Mais la violence - une soixantaine de morts au cours du dernier week-end - n'empêchera pas les élections d'avoir lieu le 30 janvier, comme prévu.

Il a toutefois reconnu que la situation était difficile. Face à un scepticisme alimenté par les images insoutenables diffusées presque quotidiennement à la télévision, il lui était impossible de faire du

trionphalisme. Il a donc fait appel au sens démocratique de ses compatriotes, ajoutant que ces élections n'étaient que le début d'un long et délicat processus. Il n'en reste pas moins « confiant » dans le résultat de sa politique.

Cette confiance, M. Bush l'étend à son secrétaire à la défense, Donald Rumsfeld, vivement critiqué par l'opinion, les démocrates, tout comme par un nombre grandissant de républicains. Son arrogance, son manque de sensibilité face aux difficultés rencontrées par les « boys » sur le terrain heurtent de plein fouet nombre d'Américains. Pour autant, le président se refuse à abandonner ce proche collaborateur au prétexte qu'il serait « une bonne personne ».

Contrairement à certaines spéculations qui s'étaient fait jour après sa facile réélection, George W. Bush ne semble pas avoir l'intention de mettre de l'eau dans son vin. En Irak comme ailleurs. Il entend conforter son image de chef prêt à prendre des décisions difficiles, voire impopulaires, et à les faire voter par le Congrès. En politique étrangère comme dans le domaine intérieur, que cela plaise ou non, sans tergiverser dès le premier obstacle. Lui s'enorgueillit, et bénéficie politiquement, de faire ce qu'il dit et de dire ce qu'il fait. Ainsi a-t-il toujours l'intention de libéraliser le code des impôts et le système des retraites.

C'est sans doute ce style qui fait que M. Bush demeure plus populaire que la politique qu'il mène, face à un électorat moins conservateur mais sensible aux « valeurs » et à son image de fermeté et de constance. John Kerry l'avait déjà appris à ses dépens.

T57 ***Darfour, otage***

Inculpé de "crimes contre l'humanité" et de "crimes de guerre" par la Cour pénale internationale (CPI), le 4 mars, le président soudanais Omar Al-Bachir n'a pas tardé à répliquer. Il l'a fait sans état d'âme en ordonnant l'expulsion des plus importantes organisations humanitaires internationales présentes au Darfour, cette immense zone de l'est du Soudan où, au cours des six dernières années, un conflit a fait plus de 300 000 morts, selon les estimations de l'ONU. Pour faire bonne mesure, le président Al-Bachir a accusé les humanitaires d'être "des espions et des voleurs". Près de la moitié des travailleurs humanitaires ont d'ores et déjà quitté le pays. Et le sort de ceux autorisés à rester n'est pas des plus enviables. En témoigne l'enlèvement, en milieu de semaine, de trois d'entre eux, travaillant pour Médecins sans frontières, et dont le sort reste incertain. Qu'ils aient été kidnappés sur ordre de Khartoum pour rappeler aux Occidentaux que le régime disposait d'otages si la procédure de la CPI suivait son cours n'est malheureusement pas à écarter.

Mais il y a d'autres otages au Darfour, qui n'ont pas les moyens de se faire entendre. Ce sont les 3,5 millions de personnes qui dépendent de l'aide humanitaire internationale. Souvent entassées dans d'immenses camps de toile, elles vivent dans un dénuement total, propice à la propagation

d'épidémies, comme celle de méningite qui sévit actuellement dans plusieurs de ces villes de toile. L'ONU vient de le rappeler : une fois les ONG interdites au Darfour, plus d'un million de malheureux vont être privés de nourriture et laissés sans soins. Khartoum, bien entendu, conteste ces chiffres.

Aurait-on pu éviter cette situation ? Autrement dit, fallait-il lancer un mandat d'arrêt international à l'encontre du président Al-Bachir ? La réplique des autorités soudanaises à la décision de la CPI était prévisible, font observer des humanitaires, et mieux aurait valu surseoir à une décision qui fait de la population du Darfour la principale victime de la décision des juges de La Haye. D'où cette question : la nécessité de rendre la justice devait-elle s'effacer devant l'impératif de sauvegarder les populations ? Les déclarations, jeudi 12 mars, du secrétaire général des Nations unies semblent aller dans ce sens.

En invitant le Soudan à "prendre les mesures nécessaires" pour que le Conseil de sécurité puisse décider d'un report de la procédure de la CPI, il faut souhaiter que Ban Ki-moon vise à soulager les populations du Darfour. Et non à trouver une porte de sortie pour sauver la tête du président soudanais

T58

Rénovation, par Eric Fottorino

C'est un journal rénové que vous pourrez découvrir dès le lundi 26 janvier. Améliorer notre offre éditoriale est à nos yeux une "ardente obligation", afin de rendre chaque jour Le Monde plus pertinent, plus accueillant et, au final, plus indispensable.

En novembre 2005, nous avons opté pour un journal de l'essentiel, préférant la hiérarchie de l'information à la confusion de l'exhaustivité, cherchant aussi à nous singulariser par des modes de traitement originaux, sur la forme comme sur le fond. Nous avons anticipé la montée en puissance d'Internet, donnant dans nos colonnes la part belle à l'analyse, au reportage, au portrait et au débat, pour mieux laisser au Monde.fr, premier site d'information généraliste en France, l'avantage sans égal de l'instantané.

Le Monde que nous avons conçu est l'aboutissement de cette réflexion. Depuis l'été déjà, vous avez pu observer notre capacité d'innover avec le lancement des pages Planète et la refonte du supplément consacré à la télévision et à tous les écrans.

Dès lundi, nous irons plus loin pour nous tenir... au plus près de vous, de vos attentes, de vos préoccupations. Nous vous proposerons un journal en alerte sur l'information, mieux

rythmé par une maquette et une typographie plus lisibles, mettant en valeur chaque article, multipliant sans en abuser les occasions d'"entrer" dans chaque page par un "visuel" (photographie, infographie) exigeant et sélectif.

Tout au long de la semaine, nous allons revaloriser l'économie par une pagination renforcée. Les liens avec notre site Internet seront intensifiés. Une rubrique dédiée aux nominations fera son apparition, de même qu'une page "Technologie et médias".

Le week-end, temps de lecture privilégié, le journal s'ouvrira largement aux débats, aux découvertes scientifiques, aux grandes enquêtes, à la polémique, aux livres de poche et aux choix culturels conseillés pour la semaine suivante.

En attendant le lancement, au printemps, d'une nouvelle formule du magazine Le Monde 2, nous avons à cœur de vous être utiles par un mélange de rigueur, de valeur ajoutée et de surprise qui doit faire du Monde votre journal, à nul autre pareil.

T59

Libertés, alerte !

Depuis la Déclaration de 1789, le principe en est posé : liberté et "sûreté" sont deux droits "naturels et imprescriptibles de l'homme". Pour mieux assurer la sûreté des Français - leur sécurité, dit-on aujourd'hui -, le gouvernement actuel met-il en danger les libertés publiques ? Oui, à l'évidence, dénoncent les défenseurs des droits de l'homme.

Evidemment non, répliquent le président de la République et sa majorité, qui mettent ces alarmes sur le compte du procès d'intention, d'un angélisme dépassé ou d'une paranoïa ridicule.

Le dossier que nous publions aujourd'hui permet d'en juger. Il est inquiétant. Tous les lieux d'enfermement se sont, en quelques années, remplis de façon spectaculaire. On le savait pour les prisons, dont le Parlement français, les instances européennes ou l'ONU ont dénoncé la situation scandaleuse. On le constate également pour les centres de rétention pour étrangers en situation irrégulière ou pour les hospitalisations sans consentement dans des services psychiatriques.

Mais le chiffre le plus saisissant est celui des gardes à vue dans les commissariats de police. En huit ans, il a explosé : en 2008, un Français sur cent (577 816 personnes, contre 336 718 en 2001) a subi ce régime de contrainte, dans des conditions souvent déplorables. Personne ne semble à l'abri, tant la procédure se banalise.

A ces constats s'ajoute le durcissement spectaculaire, voire absurde, de l'arsenal législatif. Depuis 2001, dix-sept lois ont, d'une manière ou d'une autre, renforcé les moyens de la police et de la justice pénale. Et quatre nouveaux textes sont en préparation ! Enfin, le fichage - donc le contrôle - informatisé des Français se développe tous azimuts, de façon souvent opaque et discutable.

Cette dérive, cette obsession sécuritaire, n'est pas seulement inefficace, puisque les chiffres officiels témoignent que l'insécurité la plus traumatisante (les atteintes aux personnes) a continué à progresser. Elle est également dangereuse. Nicolas Sarkozy s'est félicité de l'élection récente du nouveau président américain. Que disait Barak Obama dans son discours d'investiture ? Ceci : "Nous refusons de faire le choix erroné entre notre sécurité et nos idéaux. Nos pères fondateurs, confrontés à des dangers inimaginables, ont rédigé une charte afin de garantir l'Etat de droit et les droits de l'homme. Ces idéaux éclairent le monde encore maintenant, et nous n'allons pas y renoncer par commodité." Le président français s'honorerait d'avoir la même ambition.

T60

L'avenir du 101^e

Pour la quatrième consultation organisée depuis 1974, les Mahorais ont confirmé leur volonté d'être rattachés à la France. Ils formeront officiellement le 101^e département de la République à partir de 2011, lors du renouvellement de l'assemblée locale. Mais leur intégration complète à la France ce sera étalée sur vingt-cinq ans, ce qui, compte tenu des spécificités propres à cet archipel de l'océan Indien, paraît raisonnable.

Le taux de participation au référendum organisé dimanche 29 mars est décevant : 61,02 %°. Mais le « oui » atteint 95,2%°, un score bien supérieur à ce qu'espéraient le gouvernement et les dirigeants politiques locaux, qui, sans exception, s'étaient prononcés en faveur du rattachement. Bienvenue, donc, au 101^e, sachant que son avenir n'est pas tracé.

Après avoir refusé l'indépendance qu'elle aurait pu revendiquer, Mayotte a rejeté tout rapprochement institutionnel avec sa voisine, l'Union des Comores. Forte des résolutions des Nations unies et de l'organisation de l'unité africaine, les Comores revendiquent leur souveraineté sur toutes les îles de l'archipel, donc sur le nouveau département français.

L'autre pomme de discorde avec ce pays porte sur l'immigration clandestine des Comoriens vers Mayotte. Pour l'endiguer, le gouvernement français ne pourra pas se

contenter de renvoyer chaque année 16000 clandestins vers Anjouan. Il lui faudra établir de nouvelles relations dans la région, sur des bases qui sont loin d'être définies.

Les élus mahorais attendent de l'Etat un important effort de rattrapage en matière d'infrastructures, d'équipement, de formation...

Et surtout d'aide au développement. Mayotte y a droit. Mais les Mahorais savent aussi que les rapports que la métropole entretient avec les départements d'outre-mer sont en cours de révision. C'est le cas en Guadeloupe et en Martinique, qui sortent à peine d'une longue crise sociale à dimension identitaire.

Les Etats généraux annoncés par le président de la République diront peut être ce qu'il en est de ces nouveaux rapports. Pour Mayotte, ils signifient que son modèle de développement ne peut être uniquement fondé sur les transferts financiers, l'assistance et l'attribution de minima sociaux.

Les élus mahorais ont désormais pour tâche d'adapter le droit commun national et républicain à une société de tradition musulmane. La polygamie est désormais interdite, mais les règles relatives au mariage et à la filiation devront elles aussi entrer dans les mœurs. Cela aussi prendra du temps.

ANNEXE 2

Détail du calcul à l'intérieur de chaque journal :

1-Le Quotidien d'Oran :

Textes	Nombre de mots	Anaphore possessive	Anaphore relative	Anaphore démonstrative	Anaphore nominale	Anaphore pronominale
16-12-2008	595	6	17	16	15	16
4-1-2009	514	7	4	8	10	20
25-12-2008	522	1	11	6	11	7
17-12-2008	521	4	9	7	15	13
11-12-2008	502	5	4	3	7	17
24-12-2008	513	3	6	3	8	9
19-1-2009	550	3	7	8	15	7
20-12-2008	502	7	6	5	6	11
7-1-2009	542	6	5	15	13	8
15-12-2008	579	3	5	5	9	10
7-2-2009	530	0	7	7	6	9
10-12-2008	592	6	12	7	16	14
22-3-2009	498	4	6	4	15	7
25-3-2009	519	1	10	6	10	9
30-3-2009	513	3	7	8	11	14

2-Liberté :

Textes	Nombre de mots	Anaphore possessive	Anaphore relative	Anaphore démonstrative	Anaphore nominale	Anaphore pronominale
3-12-2008	398	5	8	17	13	14
1-12-2008	371	5	7	6	11	17
6-12-2008	383	7	6	6	10	4
11-3-2009	387	7	10	6	9	6
24-1-2009	483	1	9	7	14	5
2-12-2008	388	3	7	7	15	8
19-1-2009	364	6	6	3	13	12
1-2-2009	321	6	5	3	10	4
21-1-2009	397	8	11	6	3	7
24-12-2009	380	3	9	8	8	4
25-12-2008	395	1	8	6	19	4
29-1-2009	322	4	5	6	5	7
20-12-2008	297	2	6	7	8	9
4-2-2009	399	4	10	9	18	8
7-12-2008	283	7	5	9	6	3

3- Libération :

textes	Nombre de mots	Anaphore possessive	Anaphore relative	Anaphore démonstrative	Anaphore nominale	Anaphore pronominale
14-3-2009	248	6	8	6	8	7
18-2-2009	233	4	6	6	9	9
2-12-2008	245	0	4	7	8	8
2-3-2009	255	1	8	12	8	4
20-1-2009	252	3	5	3	4	12
23-1-2009	537	7	10	5	14	14
2-2-2009	246	5	3	3	8	3
13-3-2009	248	5	3	5	11	4
12-3-2009	264	2	7	7	6	4
10-12-008	267	1	17	11	6	7
19-1-2009	259	8	8	4	9	9
12-12-008	255	2	7	2	4	3
4-2-2009	233	11	2	1	6	7
20-12-008	250	10	0	2	8	4
4-12-2008	265	2	8	4	5	16

4- Le Monde :

Textes	Nombre de mots	Anaphore possessive	Anaphore relative	Anaphore démonstrative	Anaphore nominale	Anaphore pronominale
30-1-2009	441	2	6	4	12	13
27-1-2009	404	2	3	6	12	9
24-1-2009	365	4	4	3	9	11
30-12-2008	351	0	3	4	7	7
7-2-2009	428	2	5	4	10	15
17-3-2009	404	2	2	3	12	8
28-3-2009	402	5	5	4	13	10
3-2-2009	390	4	8	3	8	12
2-2-2009	368	3	5	3	13	7
31-1-2009	364	3	8	0	15	11
19-1-2009	516	12	10	8	13	21
16-3-2009	419	1	7	8	15	8
24-1-2009	341	8	3	1	7	4
4-2-2009	388	2	3	7	8	14
31-3-2009	381	6	7	9	14	9